

RAPPORT ANNUEL

2017-2018

 Palais des congrès de **Montréal**



TABLE DES MATIÈRES

1 MISSION	27 LA REVUE DE L'ANNÉE
1 DÉCLARATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	28 SURVOL DE L'ANNÉE
2 FAITS SAILLANTS 2017-2018	29 PERFORMANCE GLOBALE
3 FAITS SAILLANTS PAR TRIMESTRE	36 MARCHÉ DES CONGRÈS
5 LETTRES	41 MARCHÉ DES EXPOSITIONS
6 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	44 MARCHÉ DES CONFÉRENCES, DES RÉUNIONS ET DES GALAS
7 MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	46 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
9 LE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2019	48 L'ENVIRONNEMENT
11 ENJEU 1 : LA NÉCESSITÉ DE DÉVELOPPER DES OPTIONS STRATÉGIQUES POUR ACCROÎTRE LA COMPÉTITIVITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DU PALAIS ET DE MONTRÉAL	50 L'ENGAGEMENT SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ
20 ENJEU 2 : LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER EN CONTINU L'EXPÉRIENCE CLIENT PAR L'EXCELLENCE, L'INNOVATION ET LA CRÉATIVITÉ	51 REDDITION DE COMPTES
24 ENJEU 3 : LA NÉCESSITÉ DE POURSUIVRE L'OPTIMISATION DES PROCESSUS ET D'AMÉLIORER EN CONTINU LA QUALITÉ DE L'ORGANISATION	62 LA GOUVERNANCE
	63 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
	72 LA DIRECTION AU 31 MARS 2018
	74 LES RESSOURCES HUMAINES
	82 AUTRES EXIGENCES LÉGALES
	90 LES ÉTATS FINANCIERS
	91 RAPPORT DE LA DIRECTION
	92 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
	115 ANNEXE 1 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
	122 ANNEXE 2 – CODE D'ÉTHIQUE DU PERSONNEL
	127 INDEX DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

MISSION

SOLLICITER ET ACCUEILLIR DES CONGRÈS, DES EXPOSITIONS, DES CONFÉRENCES, DES RÉUNIONS ET AUTRES ÉVÉNEMENTS.

Institution publique à vocation commerciale, la Société du Palais des congrès de Montréal génère d'importantes retombées économiques et intellectuelles pour le Québec et contribue au rayonnement international de Montréal à titre de destination de premier plan.

VISION

Le Palais des congrès de Montréal sera reconnu sur les marchés nationaux, américains et internationaux comme le meilleur centre de congrès en Amérique pour la qualité de son offre et son service à la clientèle. Résolument axé sur le dépassement des attentes de ses clients, le Palais offre une expérience empreinte d'innovation et de créativité, à l'image de Montréal. Organisation ouverte sur sa communauté, le Palais est l'un des principaux acteurs économiques et touristiques de la province et génère toujours plus de retombées pour le Québec.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les informations contenues dans le présent rapport annuel relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel 2017-2018 de la Société du Palais des congrès de Montréal présentent fidèlement :

- la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Société;
- les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2018.

À Montréal, le 7 juin 2018



Raymond Larivée, MBA, Adm. A.
Président-directeur général

FAITS SAILLANTS 2017-2018

ACTIVITÉS	2018	2017
Événements tenus	360	333
Ententes conclues	388	331
Participants et visiteurs	835 036	884 480
Nuitées	120 970	152 990
Retombées économiques*	181 140 296 \$	231 565 741 \$

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

Revenus autonomes	27 898 953 \$	26 682 013 \$
Frais d'événements et d'exploitation	27 878 903 \$	26 736 964 \$
Taxes municipales et scolaires	10 452 954 \$	10 350 013 \$
Frais financiers	7 425 105 \$	8 004 742 \$
Excédent de l'exercice	4 711 974 \$	4 778 577 \$

SITUATION FINANCIÈRE

Actifs financiers	22 374 318 \$	21 815 654 \$
Actifs non financiers (excluant immobilisations corporelles)	3 821 316 \$	4 057 915 \$
Immobilisations corporelles	199 241 443 \$	209 522 474 \$
Dettes à long terme	193 039 324 \$	207 063 227 \$
Remboursement net de la dette à long terme	14 204 394 \$	13 825 851 \$
Excédent cumulé	18 870 566 \$	14 158 592 \$

SUBVENTION DU GOUVERNEMENT

Dépenses nettes d'exploitation	35 070 \$	- \$
Taxes municipales et scolaires	10 771 300 \$	10 993 800 \$
Service de la dette	22 060 000 \$	22 060 000 \$
Maintien des actifs	995 300 \$	995 300 \$
Subvention totale	33 861 670 \$	34 049 100 \$

REVENUS AUTONOMES PAR CATÉGORIE

Congrès	8 781 213 \$	8 568 926 \$
Conférences, réunions et galas (CRG)	6 882 882 \$	4 850 763 \$
Expositions	8 862 458 \$	10 169 853 \$
Stationnement	1 631 073 \$	1 499 719 \$
Autres	1 363 235 \$	1 324 652 \$
Intérêts	378 092 \$	268 100 \$
Revenus autonomes totaux	27 898 953 \$	26 682 013 \$

* Estimation des recettes émanant des touristes d'affaires venus du Québec et de l'extérieur du Québec.

FAITS SAILLANTS PAR TRIMESTRE

OCCUPATION DE LA SUPERFICIE

1^{ER} TRIMESTRE PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

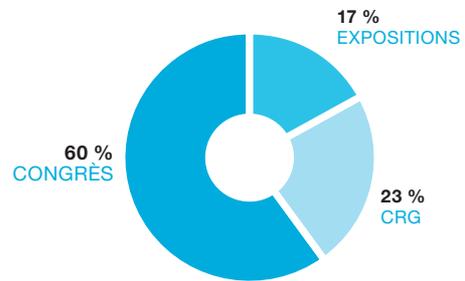
Global Public Transport Summit
International Association of Public Transport UITP
(congrès international)

CIM 2017 Conference and Exhibition
Institut canadien des mines, de la métallurgie et
du pétrole – ICM (congrès canadien)

47^{es} Journées dentaires internationales du Québec
Ordre des dentistes du Québec (congrès québécois)

20th Annual Snow & Ice Management Association
Snow & Ice Management Association (SIMA) (congrès américain)

XII^e Congrès mondial de Metropolis
World Association of the Major Metropolises –
METROPOLIS (congrès international)



RÉPARTITION DES
ESPACES OCCUPÉS

2^E TRIMESTRE PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

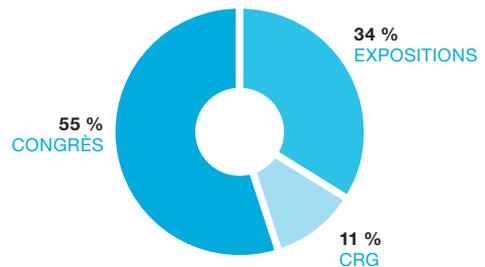
2017 ASA Annual Meeting
American Sociological Association (congrès américain)

**URSI XXXIInd General Assembly
and Scientific Symposium**
International Union of Radio Science (congrès international)

2017 DMAI Annual Convention
Destination Marketing Association International
(DMAI) (congrès américain)

The RONA and Ace Canada 2018 Buying Show
RONA inc. (exposition commerciale)

Festival d'anime – Otakuthon 2017
Société Culturelle Otakuthon (congrès québécois)



RÉPARTITION DES
ESPACES OCCUPÉS

3^E TRIMESTRE PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

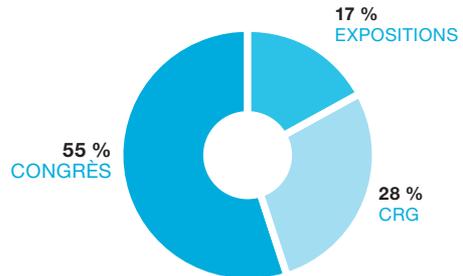
ITS World Congress
Intelligent Transportation Society of America (ITS)
(congrès international)

Sommet mondial du Design – Montréal 2017
Organisation du Sommet Mondial du Design
(OSMD) (congrès international)

Family Medicine Forum 2017
College of Family Physicians of Canada (CFPC)
(congrès canadien)

CanWEA Conference and Tradeshow
Canadian Wind Energy Association – Hannover
Fairs Canada inc. (congrès canadien)

**Grand Rendez-vous
santé et sécurité du travail 2017**
Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail (CNESST)
(exposition commerciale)



RÉPARTITION DES
ESPACES OCCUPÉS

4^E TRIMESTRE PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

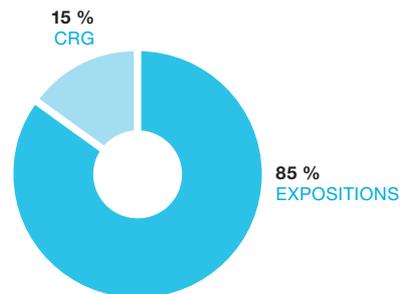
Le Salon International de l'Auto de Montréal 2018
(exposition publique)

Le Salon du véhicule récréatif de Montréal
(exposition publique)

Le Salon de la Moto de Montréal 2018
(exposition publique)

Expo Manger Santé et Vivre Vert
(exposition publique)

Salon de la Beauté Montréal
Allied Beauty Association (ABA)
(exposition commerciale)



RÉPARTITION DES
ESPACES OCCUPÉS

LETTRES

LETTRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société du Palais des congrès de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2018.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Caroline Proulx
Ministre du Tourisme

LETTRE À LA MINISTRE

Madame Caroline Proulx
Ministre du Tourisme
900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400
Québec (Québec) G1R 2B5

Madame la Ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'année financière du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Vous y trouverez les activités et les réalisations de la Société au cours de cette période, de même que les états financiers dûment audités.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Claude Liboiron
Président du conseil d'administration

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

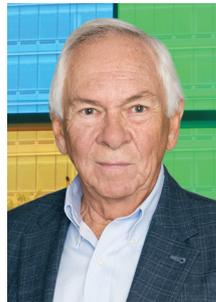
C'est avec grande fierté que nous avons pris connaissance de la récente étude de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques qui place le Palais parmi les 10 sociétés les mieux administrées du gouvernement du Québec.

Ce résultat illustre l'excellent travail réalisé par les membres du conseil d'administration tout au long de l'année et nous les en remercions chaleureusement. Leur engagement à soutenir la direction dans la réalisation de sa mission est louable. Je tiens à profiter de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à Lucie Rémillard qui s'est jointe au conseil. Son expertise sera certainement mise à contribution dans les prochaines années, alors que la Société est engagée sur la voie de la croissance.

Il y a quatre ans, Raymond Larivée a pris les commandes de la Société avec un mandat clair du gouvernement du Québec : atteindre l'équilibre budgétaire. Mission accomplie, l'équilibre budgétaire est chose faite depuis maintenant trois ans. Ajoutons à ceci le taux de satisfaction de la clientèle qui s'élève à un sommet historique.

Une fois de plus, la Société présente un excellent bilan qui témoigne de la vision éclairée de son président et de la détermination du comité de direction. C'est avec regret que nous disons au revoir à Raymond Larivée, qui laisse derrière lui une organisation forte, prête à passer à la vitesse supérieure.

À cet égard, le conseil d'administration continuera de regarder droit devant. La direction pourra toujours compter sur les membres pour l'aider à faire des choix judicieux pour le développement du Palais des congrès de demain.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude Liboiron'.

Claude Liboiron
Président du conseil
d'administration
Société du Palais des
congrès de Montréal

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

UNE ANNÉE DE RÉSULTATS RECORD

C'est avec une grande satisfaction que je peux affirmer que nous avons été à la hauteur des événements accueillis. Plus de 15 000 congressistes et visiteurs ont participé au Sommet mondial des transports publics de l'UITP et 10 200 visiteurs assistaient à la conférence de Michelle Obama organisée par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Ce ne sont que quelques exemples au sein d'une longue liste d'événements qui ont eu lieu cette année. Être au cœur des grands événements qui façonnent le Québec de demain et qui le font rayonner partout dans le monde est un privilège que j'ai passionné toute l'équipe du Palais.

Les objectifs fixés ont été atteints et nous avons su réaliser une performance surpassant les attentes. Nous venons de terminer une année exceptionnelle.

La croissance soutenue au cours des dernières années s'est poursuivie en 2017-2018. Nous avons eu d'excellents résultats sur tous les marchés. Pour une troisième année consécutive, nous avons répondu aux attentes gouvernementales et atteint l'équilibre budgétaire. En effet, les revenus autonomes de 27,9 millions de dollars représentent une hausse de 4,6 %. Pour y arriver, nous avons mis en place plusieurs nouvelles stratégies depuis 2014. La créativité et la passion de l'ensemble des employés ont permis d'atteindre un résultat remarquable ; un record historique pour le Palais qui a ouvert ses portes en 1983. Nous avons accueilli 360 événements, ce qui représente un sommet depuis cinq ans. Certains se sont démarqués par leur envergure, leurs standards très élevés et leur niveau inégalé d'exigences. Notre clientèle sait ce qu'elle veut et nous avons veillé à dépasser ses attentes.

La complexité de la cohabitation entre les différents types d'événements a nécessité une révision des processus de gestion. Nos employés ont répondu positivement aux demandes des différents clients, souvent

dans des délais extrêmement courts. Certaines de nos réalisations tiennent de la haute voltige.

L'équipe du Palais des congrès, en collaboration avec ses fournisseurs officiels et exclusifs, a gardé le cap sur la satisfaction de la clientèle. Les efforts ont porté leurs fruits avec l'atteinte d'un taux de satisfaction global de près de 90 %, un record historique qui s'explique par le formidable travail des équipes du Palais et l'excellente collaboration de Capital Traiteur, Freeman audiovisuel Canada et GES.

UN AVENIR PROMETTEUR À NOTRE PORTÉE

Le carnet de commandes présente un grand nombre d'ententes conclues en 2017-2018, soit 388. La Société a augmenté ses parts de marché par rapport aux deux autres plus grandes villes canadiennes, ce qui est de bon augure pour la prochaine décennie. Globalement, 48 congrès, 60 expositions et 280 conférences, réunions, galas et événements spéciaux ont été confirmés et se tiendront dans les années à venir. Les retombées générées par ces nouvelles ententes sont estimées à près de 235 millions de dollars.

La voie de la croissance demeure toutefois parsemée d'obstacles : nous faisons face à une concurrence de plus en plus féroce, venant tant de nouvelles destinations qui émergent que de destinations établies qui procèdent à des travaux majeurs d'agrandissement ou de modernisation. Sans compter la surenchère de certaines villes qui n'hésitent pas à multiplier les incitatifs financiers. Nous ne pouvons pas contrôler l'offre de nos concurrents, mais nous avons l'obligation de toujours améliorer la nôtre, de façon à ce que Montréal continue d'accroître sa compétitivité dans le monde et d'occuper le premier rang des villes qui accueillent le plus grand nombre d'événements internationaux en Amérique du Nord.

UN ACTEUR IMPORTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Le succès de Montréal à titre de destination congrès de premier plan est intimement lié au Palais, moteur de l'industrie touristique et allié naturel du milieu des universités et des affaires.

Montréal, ville de savoir et d'innovation, peut compter sur la Société pour l'aider à rayonner à l'international. Cette année, après l'aérospatiale et les sciences de la vie, nous avons tout mis en œuvre pour confirmer des candidatures en intelligence artificielle qui ont été rendues possibles grâce à la collaboration et l'engagement de nos universités. Trois congrès se sont matérialisés à la suite de ces efforts.

Nos relations privilégiées avec les Ambassadeurs du Palais nous offrent un accès inestimable aux réseaux de chercheurs, dont la collaboration est essentielle à l'obtention de candidatures internationales. Je tiens à remercier tout particulièrement P^r Hany Moustapha, président du Club des Ambassadeurs et Ambassadeur Émérite, pour son engagement indéfectible à nos côtés. Un merci également à Tourisme Montréal et à l'ensemble de l'industrie hôtelière et touristique pour leur collaboration dans le développement de la destination.

J'aimerais également souligner l'importance des alliances stratégiques développées par la Société ces dernières années. Les Fonds de recherche du Québec et l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail font partie de nos partenaires les plus précieux. Nos équipes de développement des affaires et du marketing travaillent de concert afin que d'importantes alliances voient le jour. D'ailleurs, un comité stratégique multisectoriel sera mis en place au cours des prochaines semaines grâce à la collaboration de chefs de file de secteurs économiques de notre métropole.

EN CONCLUSION

Je termine mon mandat à titre de président-directeur général avec le sentiment du devoir accompli. Nous avons surpassé les exigences de rentabilité du gouvernement en mettant en place un modèle d'affaires robuste, prêt à soutenir la croissance. La rentabilité et la productivité sont au rendez-vous. Le taux de satisfaction global des clients a atteint un record.

Tout est en place pour entamer une nouvelle ère dans l'histoire de la Société.



Raymond Larivée
MBA, Adm. A.

Président-directeur général



LE SUIVI DU PLAN
STRATÉGIQUE
2016-2019

SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2019

L'ANNÉE 2017-2018 CONSTITUE LA DEUXIÈME ANNÉE DU PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL DE LA SOCIÉTÉ, ORCHESTRÉ AUTOUR DES ENJEUX SUIVANTS :

1

La nécessité de développer des options stratégiques pour accroître la compétitivité et l'attractivité du Palais des congrès et de Montréal, dans l'optique de favoriser la réalisation de sa mission à long terme.

2

La nécessité d'améliorer en continu l'expérience client par l'excellence, l'innovation et la créativité, tant au service à la clientèle qu'aux installations.

3

La nécessité de poursuivre l'optimisation des processus et d'améliorer en continu la qualité de l'organisation, en fonction des besoins des clients et des attentes gouvernementales.

L'AMÉLIORATION CONTINUE A DONC ORIENTÉ L'ENSEMBLE DES ACTIONS RÉPERTORIÉES DANS LE PLAN STRATÉGIQUE ET RÉALISÉES PAR LES ÉQUIPES DES DIFFÉRENTES DIRECTIONS DE LA SOCIÉTÉ.

ENJEU 1

LA NÉCESSITÉ DE DÉVELOPPER DES OPTIONS STRATÉGIQUES POUR ACCROÎTRE LA COMPÉTITIVITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DU PALAIS DES CONGRÈS ET DE MONTRÉAL, DANS L'OPTIQUE DE FAVORISER LA RÉALISATION DE SA MISSION À LONG TERME

ORIENTATION 1.1

ASSURER UNE CROISSANCE CONTINUE DES VENTES AU COURS DES TROIS PROCHAINES ANNÉES ET FAVORISER LA MISE EN PLACE D'UN MODÈLE DE GESTION OPTIMALE DES ESPACES, EN MAINTENANT L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE OPÉRATIONNEL

Objectif 1.1.1	Augmenter le taux d'occupation des espaces locatifs pour atteindre la moyenne supérieure d'occupation des centres de congrès comparables, soit un taux de 50 %
Cible	Taux d'occupation de 50 % en 2018-2019
Indicateur	Taux d'occupation des espaces locatifs

	2016-2017		2017-2018	
	Réel	Cible	Réel	Cible
Taux d'occupation	47,7 %	46,0 %	45,8 %	48,0 %

En 2017-2018, la Société a réalisé une bonne performance en confirmant un plus grand nombre de groupes, mais la superficie louée associée à ceux-ci est à la baisse. Cela explique pourquoi le taux d'occupation de 45,8 % n'a pas atteint la cible prévue.

APRÈS L'UAI, VOICI L'ICCA... LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE PERDUE!

Après l'Union des Associations Internationales (UAI), c'est au tour de l'International Congress and Convention Association (ICCA) de consacrer Montréal à titre de destination congrès de premier plan. En 2017-2018, Montréal conserve le titre de ville qui accueille le plus grand nombre de congrès internationaux en

Amérique du Nord selon son classement *Country and City Rankings* en 2016 et en 2017.

La Société est fière de contribuer au rayonnement de la métropole grâce à l'excellence de son offre auprès des organisateurs de congrès du monde entier.

ENTENTES CONCLUES EN 2017-2018 : ENCORE PLUS DE CONGRÈS, D'EXPOSITIONS ET D'ÉVÉNEMENTS EN TOUS GENRES

L'année 2017-2018 aura été une année exceptionnelle sur le plan de la performance commerciale. Plus de 388 ententes ont été conclues en vue d'événements à venir, ce qui constitue un record dans l'histoire du Palais. La croissance est au rendez-vous avec des hausses, tous marchés confondus, de 17 % dans le nombre d'événements confirmés et de près de 35 % en superficie louée.

- **Congrès :** sur les 48 congrès confirmés, 20 sont des congrès internationaux, un résultat exceptionnel. Le marché des congrès américains a terminé la course avec 8 congrès confirmés tandis que le marché des congrès canadiens et québécois a atteint le nombre impressionnant de 20 ententes.

Au total, ces ententes représentent la location de 24,5 millions de pieds carrés et des retombées touristiques de 178,7 M\$, ce qui représente 76 % de l'ensemble des retombées générées par les événements.

- **Expositions :** avec 60 événements confirmés (27 expositions commerciales et 33 expositions publiques), l'on peut parler d'une excellente année sur le marché des expositions. La superficie totale confirmée a été de 25,6 millions de pieds carrés. Par ailleurs, on constate sur ce marché un taux de récurrence de 80 % et plus ; signe que le Palais répond bien aux attentes des promoteurs responsables de ces événements commerciaux et publics. À noter parmi les nouvelles ententes conclues : les très populaires Salon du livre de Montréal et Salon Plein air, Chasse, Pêche et Camping de Montréal.
- **Conférences, réunions et galas :** il s'agit d'une année record pour ce marché avec la confirmation de 280 événements totalisant une superficie locative de 12,2 millions de pieds carrés, en hausse de 48,8 % par rapport à l'an passé. Ces résultats démontrent de belle façon que le Palais a réussi à adapter son offre aux besoins de cette clientèle.

LES AMBASSADEURS DU PALAIS : UN RÉEL SOUTIEN À LA CONFIRMATION DE CONGRÈS INTERNATIONAUX

En collaborant à attirer des congrès internationaux d'envergure, le Palais et ses Ambassadeurs génèrent des retombées économiques et intellectuelles importantes pour Montréal et le Québec. Ensemble, ils participent au développement scientifique de Montréal ainsi qu'à son rayonnement international. En 2017-2018, plus de 20,7 M\$ ont été générés par ces congrès.

Parmi les 340 membres du Club des Ambassadeurs, on compte des professeurs, des chercheurs et des personnalités du monde des affaires se démarquant dans leur domaine, dont P^r Hany Moustapha, qui vient de terminer sa première année à titre de président du Club. L'univers des congrès internationaux n'a pas de secrets pour P^r Moustapha. Accrédité Ambassadeur en 2006 et 2011, celui-ci est une figure de proue de l'industrie aérospatiale de la métropole québécoise. Instigateur du comité Événements ma-

jeurs – Aérospatiale, P^r Moustapha est également professeur titulaire en génie mécanique et directeur d'AÉROÉTS, Fellow sénior de la recherche chez Pratt & Whitney Canada et titulaire exécutif de la Chaire de recherche du CRSNG-P&WC sur l'intégration et l'optimisation du système de propulsion. Sa détermination aura servi à confirmer un troisième congrès en aérospatiale, qui se tiendra en 2018.

Sous l'égide de P^r Moustapha, le Club se tourne vers l'avenir. Tout est en place pour convaincre les sommités montréalaises de l'ensemble des disciplines et des secteurs de participer à l'aventure que représente une candidature internationale de congrès. Ses objectifs à la présidence du Club incluent notamment le travail avec la relève et le maillage avec les principaux dirigeants des grands secteurs économiques de Montréal.

UN CLUB DYNAMIQUE QUI FAIT RAYONNER SES MEMBRES

Au cours de l'année, le Palais a offert de la visibilité à des membres et a organisé des activités pour favoriser les échanges, notamment :

- la publication de publiereportages dans *Le Devoir* et *Boardroom* ainsi que des publicités dans divers médias généralistes et spécialisés ;
- le placement dans les médias de cinq publicités mettant en lumière le travail d'Ambassadeurs ;
- le déploiement d'une campagne de sensibilisation sur LinkedIn ;
- la réalisation du Forum d'échange en collaboration avec les Fonds de recherche du Québec ;
- la tenue du cocktail de réseautage des Ambassadeurs dans le cadre du Salon de l'Auto ;
- la poursuite du comité sectoriel en aérospatiale et de son sous-comité relève ; et
- le développement de partenariats avec les FRQ, l'IRSST et le CNRC.

Un important comité stratégique multisectoriel sera également mis en place au cours de l'année à venir.



De gauche à droite : Pr Hany Moustapha, président du Club des Ambassadeurs, Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec, et Raymond Larrivée, président-directeur général du Palais des congrès de Montréal.

LES ALLIANCES STRATÉGIQUES OUVRENT LA VOIE POUR DES SECTEURS PORTEURS

Après l'aérospatiale, les sciences de la vie et la santé et la sécurité du travail, la Société a choisi de s'investir dans le secteur de l'intelligence artificielle (IA). Par l'entremise d'une alliance stratégique avec les Fonds de recherche du Québec et le milieu universitaire, elle crée des liens avec des chercheurs de pointe de l'Université de Montréal et de l'Université McGill. En collaborant à la mise sur pied du Forum sur le développement responsable de l'intelligence artificielle, qui a eu lieu en novembre 2017, le Palais s'est imposé comme un partenaire important du secteur montréalais de l'IA. L'engagement du Palais dans le secteur est réel et ne se limite pas au Forum. L'année

2017-2018 a également vu la concrétisation de ses efforts avec l'obtention de deux grands congrès internationaux en IA (voir détails page suivante).

La collaboration dans les autres secteurs d'activité s'est également poursuivie. Signée en 2014, l'entente de partenariat avec les Fonds de recherche du Québec se développe grandement. Touchant à plusieurs secteurs d'activité, cette alliance offre à la Société l'accès à une pépinière de chercheurs très intéressants. Trois champs de recherche sont ciblés dans le cadre de cette entente : nature et technologies, santé ainsi que société et culture.

De plus, cette année, la Société, le Club des Ambassadeurs et l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) ont concrétisé leur collaboration en vue de candidatures de congrès internationaux dans le domaine.

Le travail de concertation a continué également au sein du comité Aérospatiale mis sur pied par le Palais à l'initiative de P^r Hany Moustapha.

En créant des alliances stratégiques avec des partenaires clés, la Société peut entrer en contact avec des chercheurs reconnus internationalement pour leurs travaux innovateurs et leur réseau. Sommités dans leurs domaines, ces grands scientifiques ont le pouvoir d'influencer leurs pairs au sein d'associations dont ils sont membres. Le rôle de ces champions locaux est déterminant dans le gain de candidatures internationales.

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EN VEDETTE AU PALAIS

Avec des conférenciers de renommée mondiale, des sommités et des centres de recherche de pointe, Montréal est reconnue dans le monde entier comme un centre d'innovation en matière d'intelligence artificielle. C'est pourquoi la Société redouble d'efforts pour contribuer au rayonnement de la métropole à l'international dans ce domaine. C'est un secteur si porteur pour la Société qu'elle a même été un acteur important dans la création du **Forum sur le développement responsable de l'intelligence artificielle**, en collaboration avec l'Université de Montréal et les Fonds de recherche du Québec. En rassemblant des experts des sciences pures, humaines et sociales les 2 et 3 novembre derniers au Palais, le Forum a été l'occasion de réfléchir sur le développement éthique et socialement responsable de l'intelligence artificielle. En marge du congrès, de grands principes ont été établis et seront intégrés dans la nouvelle *Déclaration de Montréal sur l'éthique du développement de l'IA* qui devrait voir le jour en 2018.

La Société est d'ailleurs devenue un partenaire incontournable pour les chercheurs en IA en quête de visibilité internationale pour leurs travaux. Ensemble, la Société et les universités de la métropole ont travaillé de concert afin de confirmer des congrès internationaux. Résultat de ce travail collaboratif : un grand succès ! Les gains n'ont cessé de se succéder. Voici, en plus du Forum, les deux congrès internationaux confirmés en intelligence artificielle cette année :

- **International Conference on Computer Vision (ICCV)** de l'IEEE Computer Society

Octobre 2021

6 000 délégués, 16 800 nuitées, 12,7 millions de dollars en retombées économiques pour Montréal et le Québec

- **30th International Joint Conference on Artificial Intelligence (IJCAI)**

Juillet 2021

3 000 délégués, 8 400 nuitées, 4,5 millions de dollars en retombées économiques pour Montréal et le Québec

LE PALAIS ET LA RECHERCHE : DES ALLIÉS NATURELS

Depuis trois ans, le Palais organise conjointement avec les Fonds de recherche du Québec (FRQ) un forum d'échange annuel qui s'inscrit dans le cadre d'une entente de partenariat développée depuis 2014.

Placée sous le thème *Communiquer la science en 2017 : défis et perspectives*, la troisième édition du forum a réuni plus de 100 chercheurs, gestionnaires de centres de recherche, administrateurs universitaires et membres du Club des Ambassadeurs dans des échanges et des ateliers dynamiques visant à faire ressortir les actions possibles en matière de communication scientifique.

À l'occasion de ce forum, le Palais, les FRQ et le scientifique en chef du Québec, Rémi Quirion, ont dévoilé les récipiendaires des prix **Club des Ambassadeurs du Palais des congrès de Montréal – Fonds de recherche du Québec**, qui reconnaissent le travail de chercheurs s'étant investis

dans l'organisation de congrès scientifiques internationaux. Les lauréats de ces prix de 10 000 \$ sont :

- **Pierre Giovenazzo** de l'Université Laval, Ambassadeur accrédité
46th Apimondia International Apicultural Congress 2019
8 000 délégués
20,5 M\$ en retombées économiques
- **Fiona Darbyshire** de l'UQAM
27th IUGG General Assembly 2019 – International Union of Geodesy and Geophysics
4 000 délégués
16,3 M\$ en retombées économiques
- **Philippe Archambault** de l'Université Laval, Ambassadeur accrédité
World Conference on Marine Biodiversity
800 délégués
1,5 M\$ en retombées économiques

Objectif 1.1.2	Confirmer un minimum de 100 millions de pieds carrés sur le marché des congrès au cours des trois prochaines années
Cible	33,3 millions de pieds carrés par année
Indicateur	Nombre de pieds carrés confirmés sur le marché des congrès

	2016-2017		2017-2018	
	Réel	Cible	Réel	Cible
Millions de pi ² confirmés	26,9	33,3	24,5	33,3

En matière de superficie confirmée, la Société a réalisé une bonne performance, même si la cible n'a pas été atteinte. De nombreux efforts tant en recherche, en développement et en marketing ont été déployés pour cibler et sensibiliser de nouveaux clients potentiels dont les besoins sont en adéquation avec l'offre du Palais.

PORTRAIT D'UNE ANNÉE FASTE EN RÉCOMPENSES INTERNATIONALES

1 – 5 – 52 : DES CHIFFRES QUI EN DISENT LONG

L'industrie mondiale des réunions et des congrès a reconnu le travail du Palais en lui décernant un prestigieux prix à l'occasion des Meeting Industry Marketing Awards (MIMA), présentés en novembre 2017 à Londres. C'est la campagne de marketing relationnel Numbers 1-5-52, destinée au marché des congrès internationaux, américains et nationaux, qui a remporté les honneurs dans la catégorie **Meilleure campagne intégrée de marketing** (*Best Integrated Marketing Campaign*). Avec un budget de campagne limité, le Palais souhaitait attirer l'attention des décideurs grâce à un message et un design créatifs pour s'assurer que Montréal et son principal centre de congrès aient une place de choix sur la courte liste des destinations envisagées. La campagne s'est articulée autour de trois grandes données incontestables, des chiffres qui contribuent au positionnement de Montréal dans l'industrie des congrès, soit :

- **1** : Montréal est la première ville des Amériques pour l'accueil d'événements internationaux (selon l'Union des Associations Internationales).
- **5** : La destination détient ce titre pour la cinquième année consécutive (2011 à 2015).
- **52** : Montréal accueille 52 % de tous les événements internationaux organisés dans les principales villes canadiennes.

Le Palais avait également été retenu comme finaliste dans les catégories Meilleure utilisation du budget et Équipe marketing de l'année.

L'INNOVATION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE RÉCOMPENSÉE

Le Laboratoire d'agriculture urbaine du Palais des congrès s'est démarqué parmi 16 projets d'envergure présentés par les centres de congrès finalistes en remportant l'AIPC Innovation Award. Ce prestigieux prix international remis par l'Association internationale des palais de congrès (AIPC) vise à reconnaître l'excellence dans la gestion des centres de congrès en mettant en valeur des initiatives qui représentent l'innovation, soit par le développement d'une approche nouvelle, plus créative ou plus efficace, dans tout aspect de la gestion, des opérations ou du marketing d'un centre de congrès. Rappelons qu'en 2016, le Palais des congrès de Montréal est devenu la principale vitrine d'expérimentation et de promotion des technologies et techniques en agriculture urbaine au Québec en déployant son Laboratoire d'agriculture urbaine en collaboration avec AU/LAB, organisme associé à la Faculté des sciences et à l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal.

LA SOCIÉTÉ HONORÉE PAR LES ORGANISATEURS PROFESSIONNELS DE CONGRÈS

Cette année, le Palais figure en bonne place parmi les lauréats des Readers' Choice Awards du magazine spécialisé *Meetings + Incentive Travel* en remportant une mention honorable dans la catégorie **Best Venue – Central Canada**. Une mention d'autant plus importante qu'elle a été votée par une clientèle ciblée du Palais, les organisateurs professionnels de congrès.

LE PALAIS, BEAUCOUP PLUS QU'UN SIMPLE DÉCOR DE CINÉMA

Sous l'angle « Le Palais est votre studio », la Société a réalisé une offensive promotionnelle auprès de producteurs en mettant en avant les atouts de ses installations comme lieu de tournage : la polyvalence et la grande variété de ses espaces, leur grande adaptabilité permettant de recréer des

lieux fictifs, et l'accompagnement professionnel de son équipe.

De plus en plus, l'offre du Palais en matière de cinéma et de télévision se fait connaître. En 2017-2018, 66 tournages et séances photo y ont eu lieu.

DES CAMPAGNES DE MARKETING À L'IMPACT VISUEL FORT

En 2017-2018, la Société a poursuivi sa stratégie de marketing relationnel qui vise à soutenir le déplacement des délégués commerciaux par des campagnes ciblées. Misant sur un design distinctif basé sur son image de marque reconnue dans l'industrie, les campagnes orchestrées par la Direction du marketing et des communications se sont démarquées sur l'ensemble des marchés.

Sur le marché des congrès internationaux, américains et canadiens, huit campagnes ont été déployées sur la thématique de Montréal, ville intelligente. Ayant pour axe de communication *Inspiration & Brains*, ces campagnes mettaient l'accent sur Montréal comme plaque tournante d'innovation et de savoir et sur le Palais des congrès, grand partenaire des innovateurs de ce monde. Par ailleurs, sur le marché américain, une première offensive a été lancée auprès de clients potentiels jamais ciblés auparavant.

Sur le marché des expositions, les deux campagnes se sont inspirées de l'univers des bandes dessinées, pour mettre en scène les superhéros du Palais venant à la rescousse des promoteurs d'expositions. Une approche ludique a également été retenue pour les quatre campagnes réalisées sur le marché des conférences, des réunions et des galas.

DE L'AUDACE ET ENCORE DE L'AUDACE

L'équipe du marketing et des communications et celle du développement des affaires et des alliances stratégiques sont sorties des sentiers battus pour approcher un créneau jamais sollicité à l'aide d'une stratégie inédite. Tournage d'une vidéo, présentation à Vancouver, plantation d'arbres... Le scénario développé mettait en valeur l'engagement du Palais en matière de développement durable et a porté fruit. Un congrès international a d'ailleurs été confirmé à la suite du déploiement de cette campagne unique.

PLEINS FEUX SUR LE PALAIS !

La présence de conférenciers de renom tels Barack Obama, Michelle Obama ou Hillary Clinton a placé le Palais sous les feux des projecteurs en 2017-2018. La couverture médiatique de ces événements a en effet apporté une belle visibilité supplémentaire, comme en témoignent les résultats de la revue de presse annuelle. À cela s'ajoute une diffusion élargie des communiqués de presse par l'intermédiaire d'un réseau national.

La diffusion d'une dizaine de communiqués de presse a entraîné la publication de 1 050 articles, soit deux fois plus que l'année dernière. Le nombre

de mentions est également à la hausse, atteignant le chiffre encore inégalé de 5 292.

Par ailleurs, le blogue a été particulièrement actif cette année avec la publication de 36 articles. Ce fut également le cas pour les réseaux sociaux qui ont pu rallier 22 058 abonnés sur Facebook, Twitter et LinkedIn, en hausse de 12,1 % par rapport à l'année dernière.

Des infolettres ciblant différentes clientèles ont également contribué à la notoriété du Palais.

Objectif 1.1.3	Accroître annuellement les revenus autonomes
Cible	Atteindre 25,9 millions de dollars d'ici 2018-2019
Indicateur	Résultats financiers annuels

	2016-2017		2017-2018	
	Réel	Cible	Réel	Cible
Revenus autonomes en M\$	26,7	24,2	27,9	25

Pour une troisième année consécutive, les revenus autonomes sont en croissance, dépassant les cibles fixées. En 2017-2018, ils ont atteint 27,9 millions de dollars, un sommet historique.

CRÉER DE L'ACHALANDAGE CHEZ LES COMMERÇANTS DE LA GALERIE COMMERCIALE

En 2017-2018, la Société a poursuivi sa campagne promotionnelle de proximité ciblant les riverains, les visiteurs de passage et les travailleurs du quartier pour faire connaître l'offre des commerçants de la galerie commerciale. Comme tous les ans, la campagne a créé un engouement pour cette zone commerciale pratique qui offre une variété de produits.

Par ailleurs, l'arrivée de deux nouveaux commerces, 3 amigos Resto-bar et Café Van Houtte, a permis d'y renouveler l'offre alimentaire. Et ce n'est qu'un début. La Société a procédé cette année à la signature d'un nouveau bail en vue de l'installation d'un commerce de restauration rapide qui ouvrira ses portes en juillet 2018.

Objectif 1.1.4	Maintenir annuellement l'équilibre budgétaire
Cible	Limiter à 25 % des revenus les dépenses directes et à 75 % les dépenses d'administration
Indicateur	Résultats financiers annuels

	2016-2017		2017-2018	
	Réel	Cible	Réel	Cible
Dépenses directes	24,4 %	≤ 25 %	24,7 %	≤ 25 %
Dépenses d'administration	68,5 %	≤ 75 %	62,9 %	≤ 75 %

Un effort concerté pour limiter les frais tout en maintenant un haut niveau de qualité de service à la clientèle a permis l'atteinte des cibles pour une deuxième année consécutive.

ORIENTATION 1.2

ACCROÎTRE LES RETOMBÉES TOURISTIQUES À LONG TERME POUR MONTRÉAL ET LE QUÉBEC

Objectif 1.2.1	Évaluer l'opportunité d'agrandir le Palais actuel afin d'augmenter significativement les retombées touristiques à long terme
Cible	Compléter et déposer les études requises d'ici le 30 juin 2017
Indicateur	Réalisation d'une étude de marché et d'un dossier d'opportunité sur le besoin d'agrandir le Palais

	2016-2017		2017-2018	
	Réel	Cible	Réel	Cible
Étude de marché	Réalisée	Réalisée	Réalisée	Réalisée
Dossier d'opportunité	En cours	En cours	En cours	Réalisé

Le projet d'agrandissement potentiel du Palais a suivi son cours en 2017-2018.

MISE À JOUR DU CALCUL DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

En 2017-2018, la Société a mandaté la firme IPSOS pour sonder les participants (visiteurs et exposants) d'une quarantaine d'événements tenus au Palais. Tous les types d'événements ont été couverts dans cette démarche. La collecte de données sur le terrain étant terminée, les spécialistes de la firme procè-

deront à l'analyse selon le modèle économique de l'Association Internationale des Palais de Congrès (AIPC). Les résultats seront connus au cours de l'année 2018-2019. Rappelons que les retombées économiques sont au cœur de la mission de la Société.

ENJEU 2

LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER EN CONTINU L'EXPÉRIENCE CLIENT PAR L'EXCELLENCE, L'INNOVATION ET LA CRÉATIVITÉ, TANT AU SERVICE À LA CLIENTÈLE QU'AUX INSTALLATIONS

ORIENTATION 2.1

ASSURER UNE CROISSANCE CONTINUE DU TAUX DE SATISFACTION GLOBAL RELATIF AU SERVICE À LA CLIENTÈLE AU COURS DES TROIS PROCHAINES ANNÉES

Objectif 2.1.1	Maintenir les performances historiques pour tous les marchés desservis et augmenter le taux de satisfaction global des clients
Cible	Atteindre un taux de satisfaction global de 89,5 % en 2018-2019
Indicateur	Taux annuel de satisfaction global

	2016-2017		2017-2018	
	Réel	Cible	Réel	Cible
Taux annuel de satisfaction global	88,1 %	88,5 %	89,8 %	89 %

Enregistrant la note de 89,8 %, le taux annuel de satisfaction global a surpassé l'objectif. C'est le plus haut taux global de satisfaction jamais atteint depuis l'introduction du sondage électronique en 2006. Les meilleurs résultats obtenus concernent les congrès (90,5 %) ainsi que les conférences, les réunions et les galas (90 %), constituant les meilleures performances historiques pour chacun des marchés. Par ailleurs, les services d'accompagnement ont également obtenu un score enviable.

Ces résultats démontrent l'adéquation parfaite entre l'offre du Palais et la clientèle ciblée, le fruit d'un travail de qualification très poussé ! C'est également la preuve que le modèle de services a évolué pour mieux accueillir cette clientèle.

Le comité interne axé sur l'amélioration de la satisfaction de la clientèle n'est pas étranger à ces bons résultats, bien au contraire. Sa contribution aux quatre champs d'action ciblés – la reconnaissance client, les zones d'amélioration, le parcours client et la valeur ajoutée – a influé positivement sur l'expérience client et a permis d'accroître le niveau de satisfaction.

UN TAUX DE SATISFACTION EXCEPTIONNEL POUR LES SERVICES ALIMENTAIRES

Les services alimentaires font écho aux bons résultats de l'ensemble des services du Palais, atteignant, eux aussi, leur meilleure performance historique. Le traiteur du Palais, Capital Traiteur, a obtenu la note exceptionnelle de 88,3 % cette année pour la qualité de son service et de ses prestations alimentaires.

Ce résultat fait suite à une révision complète de l'offre de service au cours des dernières années. À l'écoute des besoins, le traiteur s'intéresse à son client et adapte son offre pour mieux le servir. C'est ainsi que le lien de confiance se crée et que le client se sent accompagné dans sa démarche.

Du côté des cuisines, le chef exécutif Simon Devost-Dulude peut laisser libre cours à sa créativité dans l'élaboration de menus frais mettant en valeur les produits du terroir québécois. L'installation d'un nouveau parc de fours technologiques a ouvert un éventail de possibilités que le chef exécutif explore avec brio. Par ailleurs, Mevin Kalasopaten, chef pâtissier débordant de créativité, complète les menus de façon exceptionnelle. Rares sont les centres de congrès qui disposent d'une brigade pâtissière. Le Palais est fier de pouvoir compter sur le savoir-faire de cette équipe toujours prête à concocter des desserts raffinés. Mevin est d'ailleurs très présent sur les réseaux sociaux et partage avec fierté les images de leurs œuvres.

Cette note de 88,3 % est d'autant plus méritée que l'escouade culinaire a dû relever d'immenses défis lancés par les organisateurs des événements d'envergure qu'a accueillis le Palais en 2017-2018. Parmi les exploits culinaires réalisés cette année :

- Les besoins en services alimentaires du Global Public Transport Summit UITP Montréal 2017 étaient énormes. Pour répondre aux attentes de ce congrès international prestigieux, habitué à des standards très élevés dans tous les domaines, Capital Traiteur a construit quatre cuisines de type bistro à même les kiosques de l'exposition, proposant de 50 à 80 places assises. Une équipe était assignée à chaque cuisine.
- Les participants au Gala national des ventes de Telus ont eu le bonheur de découvrir les plaisirs d'une symphonie gastronomique entièrement concoctée par le chef exécutif, responsable de la création des menus de l'ensemble des stations culinaires. Un réel défi créatif !

AU PALAIS, ON AIME FÊTER LES SUCCÈS !

En 2017-2018, plusieurs événements ont franchi des caps importants de leur histoire. Ce fut notamment le cas pour :

- la 75^e édition du Salon International de l'Auto de Montréal,

- la 50th Canadian Employee Benefits Conference,
- le 25^e Salon sur les meilleures pratiques d'affaires.

Bravo à nos clients et longue vie à leurs événements !

QUAND MOBILIER RIME AVEC EXPÉRIENCE

L'expérience client est au cœur des préoccupations de la Société. La création d'un environnement à la fois agréable et fonctionnel fait donc partie de ses objectifs.

Depuis février 2018, du nouveau mobilier est apparu dans différentes aires communes des niveaux 5 et 7 du Palais pour favoriser le réseautage ainsi que le confort pendant les pauses des délégués et des organisateurs qui participent à des événements au Palais.

Moderne, coloré et fonctionnel, ce mobilier comprend entre autres des tables communautaires avec branchements électriques, des fauteuils, des ottomanes et des bancs pour favoriser le bien-être et la productivité, les rencontres ou le travail à distance. C'est ainsi que les délégués sont invités à prendre quelques minutes de repos et faire le plein de rayons de soleil avant leur prochaine conférence !

Une fois de plus, le Palais se démarque par rapport à ses concurrents en aménageant des espaces qui enrichissent l'expérience des participants.

L'ACCUEIL DE GRANDS GROUPES : UNE EXPERTISE ÉPROUVÉE EN MATIÈRE DE LOGISTIQUE ET DE SÉCURITÉ

C'est au Palais que se sont amassées des foules imposantes venues écouter des conférenciers prestigieux tels que Barack Obama, Michelle Obama et Hillary Clinton. Plus précisément, Michelle Obama a réuni en février 2018 le plus grand nombre de personnes jamais assemblées dans une seule salle au Palais, soit un espace aménagé pour 10 200 personnes.

Ces mouvements de foules ont posé des défis logistiques et de sécurité à l'équipe du Palais qui a su les relever de façon exemplaire.

SÉCURITÉ STRATÉGIQUE

La sécurité de conférenciers aussi médiatisés figure naturellement parmi les priorités. La clé du succès réside dans la collaboration avec les différents corps policiers et les organisateurs d'événement. En veillant aux besoins de chacun et en coordonnant les

activités en conséquence, l'équipe du Palais s'est assurée du bon déroulement des événements.

Les services secrets américains ont d'ailleurs salué le travail de l'équipe de sécurité du Palais qui a veillé à préparer et à déployer un plan encadrant la logistique d'accueil des conférences des dignitaires américains.

GESTION DE FOULE

Il s'agit de l'autre défi à relever lors d'événements d'envergure. En très peu de temps, tous les participants doivent passer le contrôle de sécurité, valider leur billet et trouver leur siège. Une bonne communication et un service à la clientèle attentionné sont essentiels à cette étape pour permettre à tous de vivre une expérience mémorable.

LE WHO'S WHO DES TRANSPORTS MONDIAUX SE RÉUNIT AU PALAIS

Du 15 au 17 mai 2017, Montréal et le Palais ont été le centre d'attention en matière de transport grâce à la tenue du Sommet mondial des transports publics. À cette occasion, l'Union Internationale des Transports Publics (UITP) a accueilli plus de 15 000 congressistes et visiteurs à Montréal. À l'extérieur comme à l'intérieur du Palais, ce prestigieux rendez-vous a posé plus d'un défi logistique.

Afin de permettre au public de participer à cet événement d'envergure mondiale, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Société de transport de Montréal (STM) ont créé **Place au transport**, un événement destiné au grand public en marge du Sommet. Ce volet public a connu un bon rayonnement grâce notamment aux navettes autonomes qui tournaient autour du Palais.

Par ailleurs, l'exposition attenante au Sommet était sans nul doute dans une classe à part, ayant une volumétrie hors de l'ordinaire et des standards très élevés à l'instar des plus prestigieux salons européens. De l'épaisseur du tapis au raffinement des kiosques en passant par des services en électricité et en accrochage exceptionnels, l'équipe du Palais a veillé à chaque détail. La logistique d'entrée et de sortie a aussi représenté un défi peu courant.

C'est dans leur planification comme dans leur réalisation que des événements de cette envergure se distinguent. Le Palais a pu compter une fois de plus sur le dévouement de l'ensemble de ses équipes, dont ses travailleurs de l'ombre. Ces employés qui travaillent de nuit pour que tout soit prêt à l'arrivée des délégués méritent reconnaissance.

ORIENTATION 2.2

POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE TECHNOLOGIQUE PRODUCTIVE ET D'AVANT-GARDE, EN MISANT SUR UNE UTILISATION ACCRUE ET UNE CROISSANCE DES REVENUS

Objectif 2.2.1	Augmenter le taux de satisfaction de la clientèle pour ce qui est des services de télécommunication
Cible	Atteindre un taux de satisfaction de 85,75 % en 2018-2019
Indicateur	Taux annuel de satisfaction quant aux services de télécommunication

	2016-2017		2017-2018	
	Réel	Cible	Réel	Cible
Taux annuel de satisfaction quant aux services de télécommunication	81,9 %	85,25 %	85,9 %	85,5 %

Le taux de satisfaction pour ce qui est des services de télécommunication a fait un bond pour dépasser les cibles prévues cette année en enregistrant un résultat de 85,9 %. L'engagement de l'équipe à répondre aux enjeux primordiaux liés aux télécommunications dans le cadre d'un événement a donc porté fruit.

ENJEU 3

LA NÉCESSITÉ DE POURSUIVRE L'OPTIMISATION DES PROCESSUS ET D'AMÉLIORER EN CONTINU LA QUALITÉ DE L'ORGANISATION, EN FONCTION DES BESOINS DES CLIENTS ET DES ATTENTES GOUVERNEMENTALES

ORIENTATION 3.1

MODERNISER LES PROCESSUS D'AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL EN APPLIQUANT À L'ENSEMBLE DES SERVICES LES MEILLEURES PRATIQUES ET LES DERNIÈRES TECHNOLOGIES APPLICABLES

Objectif 3.1.1	Optimiser les processus d'affaires
Cible	Projet complété avant le 30 septembre 2017
Indicateur	Implantation de la version 20 de l'Event Business Management Software (EBMS) avec optimisation des processus de réservation et de planification des événements

	2016-2017		2017-2018	
	Réel	Cible	Réel	Cible
Implantation de la V20 d'EBMS	En cours	En cours	En cours	Réalisée
Optimisation du processus de réservation	En cours	En cours	Réalisée	Réalisée
Optimisation du processus de planification des événements	En cours	En cours	Réalisée	Réalisée

La migration vers la version 20 du progiciel de gestion intégré EBMS suit son cours. En 2017-2018, la Société a complété la phase transitoire de migration avec l'implantation de la version 19.9 du logiciel de type ERP (*Enterprise Resources Planning*) qui se trouve au cœur des activités de la Société. Ce changement

touche plusieurs directions de même que le portail transactionnel. Dans chaque direction, des super-utilisateurs désignés ont travaillé en symbiose pour mener à bien cette phase cruciale. Le portail transactionnel a également été mis à jour et amélioré sur le plan visuel.

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION À LA BASE DE L'OPTIMISATION DES PRATIQUES

Cette année encore, la Société a poursuivi la réalisation de ses projets technologiques dans différents domaines :

- **Projet d'intelligence d'affaires** : il s'agit de la deuxième année d'utilisation de l'outil qui permet l'élaboration de rapports dynamiques facilitant la prise de décisions stratégiques par la Direction du développement des affaires. Cette année de transition a permis de confirmer la performance de cet outil.
- **Qualité du signal sans fil** : grâce à l'ajout de 80 antennes Wi-Fi, la qualité du signal a été améliorée et permet de répondre aux besoins d'une plus forte densité humaine avec un total de 650 antennes.
- **Respect des lois** : la Société s'est assurée d'avoir des pratiques d'envoi de courriels conformes aux exigences de la loi C-28 en faisant affaire avec un fournisseur offrant ce service.

IMPLANTATION DE NOUVELLES PROCÉDURES ET POLITIQUES

À cet égard, les activités suivantes ont été réalisées en 2017-2018 :

- Une fois tous les 10 ans, la Société doit déposer un rapport d'activités en regard de sa loi constitutive. Après l'approbation du conseil d'administration, le rapport sur l'application de la *Loi de la SPCM* a été déposé en 2017-2018 et approuvé par le conseil des ministres en avril 2018.
- La Société a élaboré un nouveau plan d'audit interne pour les trois prochaines années. Lié au programme de gestion des risques, cet audit interne portera sur des thèmes prédéterminés, dont la santé et la sécurité du travail.
- Une nouvelle politique tarifaire a été établie et implantée. Celle-ci regroupe toutes les modalités liées à la tarification concernant la location de salles, les services auxiliaires et le stationnement. Elle prévoit également les dérogations et les inclusions par marché.
- La Société a procédé à la création et à l'implantation d'une procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles liés aux activités contractuelles perpétrés à son égard, conformément à la loi entrée en vigueur en mai 2017.

Objectif 3.1.2	Informatiser l'information de gestion
Cible	Projets complétés : 1. 31 mars 2017 2. 31 mars 2018
Indicateur	Informatisation : 1. Du calcul du taux d'occupation 2. Des indicateurs financiers de performance

	2016-2017		2017-2018	
	Réel	Cible	Réel	Cible
Calcul du taux d'occupation	En cours	Réalisé	En cours	Réalisé
Indicateurs financiers de performance	En cours	En cours	En cours	Réalisé

ORIENTATION 3.2

MAINTENIR UN PROGRAMME PERMANENT D'AMÉLIORATION DE LA SATISFACTION DES EMPLOYÉS

Objectif 3.2.1	Augmenter le taux de satisfaction des employés à l'égard de leur travail
Cible	Satisfaction moyenne globale supérieure à 70 % en 2016-2017 et minimum de 72,5 % en 2018-2019
Indicateur	Résultats du sondage sur la satisfaction des employés

	2016-2017		2017-2018	
	Réel	Cible	Réel	Cible
Taux de satisfaction moyenne globale	72,2 %	> 70 %	s.o.	s.o.

Aucun sondage n'était prévu en 2017-2018. Le prochain sera déployé en 2019.



LA REVUE DE L'ANNÉE

SURVOL DE L'ANNÉE
PERFORMANCE GLOBALE
MARCHÉ DES CONGRÈS
MARCHÉ DES EXPOSITIONS
MARCHÉ DES CONFÉRENCES,
DES RÉUNIONS ET DES GALAS

SURVOL DE L'ANNÉE

ÉVÉNEMENTS TENUS EN 2017-2018

TYPE D'ÉVÉNEMENT	NOMBRE	PARTICIPANTS	NUITÉES	RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
Congrès internationaux	10	31 103	42 241	40 144 072 \$
Congrès américains	9	14 144	31 825	31 505 290 \$
Congrès canadiens	6	14 272	21 086	20 381 130 \$
Congrès québécois	11	45 197	23 728	41 371 035 \$
Expositions commerciales	28	43 444	2 090	47 738 769 \$
Expositions publiques	26	510 589	—*	—*
Réunions diverses	204	129 238	—*	—*
Événements spéciaux	32	23 621	—*	—*
Réceptions	34	23 428	—*	—*
TOTAL	360	835 036	120 970	181 140 296 \$

* Données non comptabilisées

ENTENTES CONCLUES EN 2017-2018

TYPE D'ÉVÉNEMENT	NOMBRE	PARTICIPANTS	NUITÉES	RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
Congrès internationaux	20	50 000	119 000	106 243 500 \$
Congrès américains	8	12 900	29 025	31 400 113 \$
Congrès canadiens	12	36 500	32 400	27 398 176 \$
Congrès québécois	8	12 650	6 643	13 661 983 \$
Expositions commerciales	27	52 283	1 750	56 179 114 \$
Expositions publiques	33	755 887	—*	—*
Réunions diverses	193	130 930	—*	—*
Événements spéciaux	48	41 763	—*	—*
Réceptions	39	30 190	—*	—*
TOTAL	388	1 123 103	188 818	234 882 886 \$

* Données non comptabilisées

PERFORMANCE GLOBALE

360
événements

27,9 M\$
en revenus autonomes

835 036
participants

181,1 M\$
de retombées économiques pour Montréal et le Québec*

Pour une troisième année consécutive, la Société a su maintenir son équilibre budgétaire tout en réalisant une bonne performance sur les marchés qu'elle couvre, soit :

- le marché des congrès internationaux, américains, canadiens et québécois ;
- le marché des expositions commerciales et publiques ;
- le marché des conférences, des réunions, des galas et des autres événements spéciaux.

Caractérisée par le plus haut taux de satisfaction globale de la clientèle depuis la mise en place du sondage électronique de satisfaction, l'année 2017-2018 aura permis à la Société de continuer à évoluer sur la voie de la croissance.

Le carnet de commandes pour les prochaines années s'est rempli de façon remarquable, portant à 388 le nombre d'ententes conclues en 2017-2018. Ce faisant, la Société a augmenté ses parts de marché par rapport aux deux autres plus importantes villes canadiennes, ce qui est de bon augure pour la prochaine décennie. Parmi ces ententes, notons la confirmation de 20 congrès internationaux, 8 congrès américains, 12 congrès canadiens et 8 congrès québécois, ainsi que 27 expositions commerciales, 33 expositions publiques et 280 conférences, réunions, galas et événements spéciaux. Les retombées économiques générées par ces nouvelles ententes sont estimées à 234,9 M\$.

Les défis demeurent toutefois importants. La concurrence ne cesse de s'intensifier : les nouvelles destinations de congrès sont en nombre croissant, les destinations bien établies continuent à se moderniser et à s'agrandir et de nombreuses villes n'hésitent pas à offrir des incitatifs financiers importants pour attirer des événements. À cela s'ajoute l'exiguïté des installations du Palais face à la demande de clients en quête d'espaces pendant les périodes très convoitées par l'industrie des congrès.

Seule une décision concernant le projet d'agrandissement pourra orienter la Société vers de nouvelles avenues de croissance liées à l'acquisition de clientèles jamais sollicitées à ce jour.

LES RÉSULTATS EN BREF

La croissance observée au cours des dernières années s'est poursuivie en 2017-2018. La Société a connu de très bons résultats cette année par rapport à l'an passé, enregistrant des augmentations dans les domaines suivants :

- + 4,2 % de revenus autonomes (excluant les revenus d'intérêt) d'une valeur de 27,5 millions de dollars¹, assurant ainsi l'équilibre budgétaire ;
- + 8,8 % des revenus autonomes au pied carré ;
- + 8,1 % du nombre d'événements, soit un total de 360 événements.

* Estimation des recettes émanant des touristes d'affaires venus du Québec et de l'extérieur du Québec.

¹ Excluant les revenus d'intérêt

DES INVESTISSEMENTS DE 3,7 MILLIONS DE DOLLARS CONSACRÉS AU MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS

De nombreux projets d'amélioration ont été réalisés en 2017-2018 touchant divers aspects de l'édifice, allant de la toiture au stationnement.

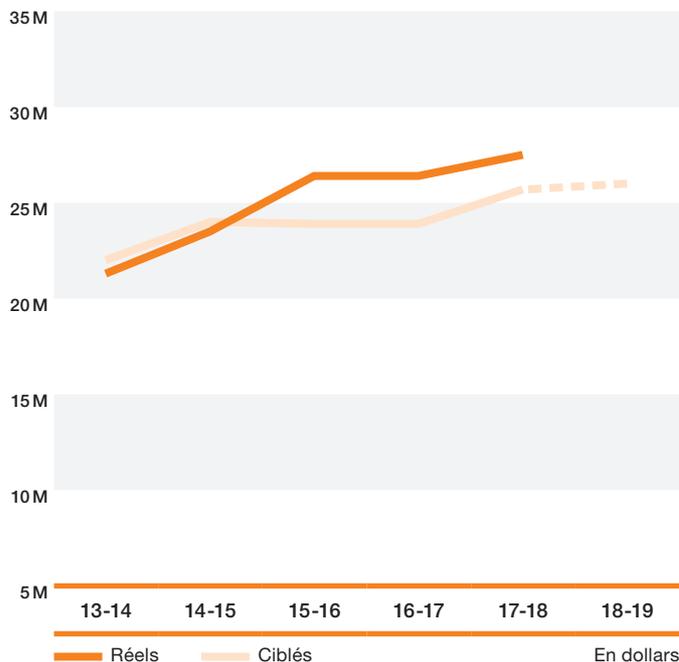
Parmi les projets les plus importants, on note :

- la réfection de 100 000 pieds carrés de toiture ;
- l'installation d'un nouveau plancher sous le chapiteau de la terrasse ;
- le remplacement du tapis de la salle 725 ;
- la valorisation de la galerie commerciale avec l'aménagement d'un nouveau commerce du côté de la rue Saint-Antoine et de la place Jean-Paul-Riopelle ;
- la réfection du plénum d'évacuation d'air vicié du stationnement nord ;
- la réparation d'une poutre de soutien dans le stationnement nord ;
- l'amélioration de la distribution primaire du réseau électrique grâce à un changement de disjoncteurs ;
- la restauration de plusieurs salles d'eau ;
- la restauration du système de récupération d'eau de pluie de la verrière ;
- le remplacement de plusieurs batteries de la génératrice.

Plusieurs autres projets ont été menés à bien avec pour objectif la réduction de la consommation d'eau et d'énergie. Voir le chapitre sur le développement durable pour plus de détails.

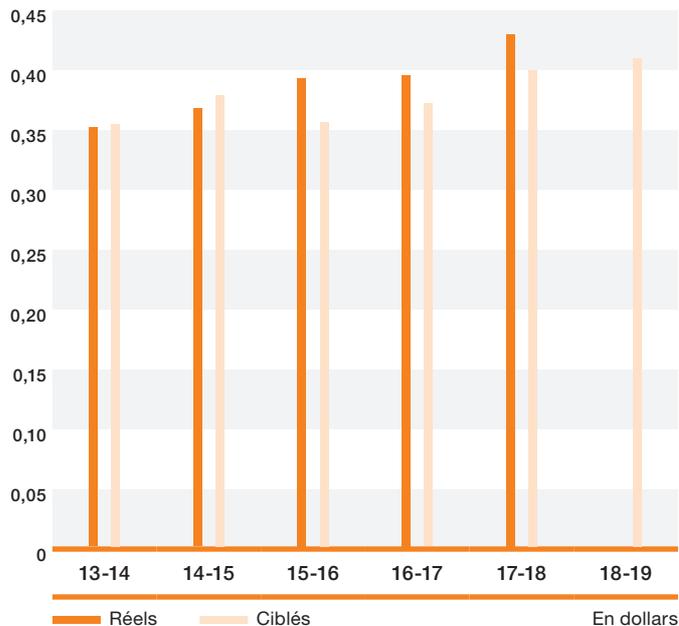
TOTAL DES REVENUS AUTONOMES DE 2013-2014 À 2017-2018

Atteignant 27,5 millions de dollars, outre les revenus d'intérêt, les revenus autonomes continuent leur progression et enregistrent une hausse de 4,2 % par rapport à l'année dernière, dépassant une fois de plus l'objectif ciblé. Ce montant représente un sommet historique pour la Société.



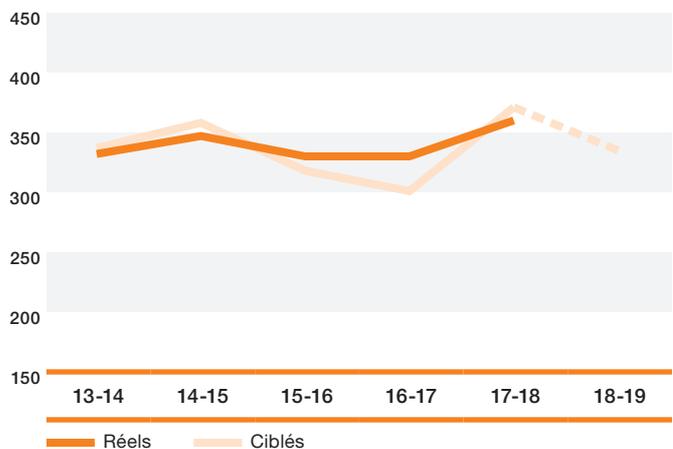
TOTAL DES REVENUS AUTONOMES AU PI² DE 2013-2014 À 2017-2018

En hausse de 8,8 % par rapport à l'année dernière, le total des revenus autonomes au pied carré générés par les événements a atteint un sommet avec 0,43 \$.



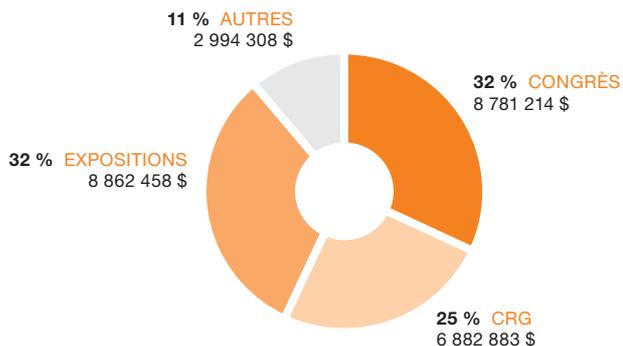
TOTAL DES ÉVÉNEMENTS DE 2013-2014 À 2017-2018

En 2017-2018, le Palais a accueilli 27 événements de plus qu'en 2016-2017, pour un total de 360 événements, ce qui représente une hausse de 8,1 %. Ce résultat se situe tout près du record historique de 368.



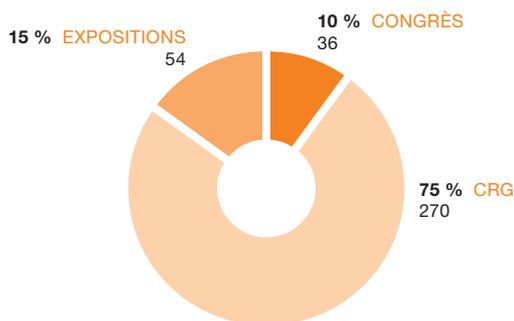
RÉPARTITION DES REVENUS AUTONOMES PAR MARCHÉ EN 2017-2018

En 2017-2018, les marchés des expositions et des congrès ont généré la plus grande part de revenus autonomes, avec une proportion de 32 % chacun du total. Vient ensuite le marché des conférences, des réunions et des galas avec 25 %.



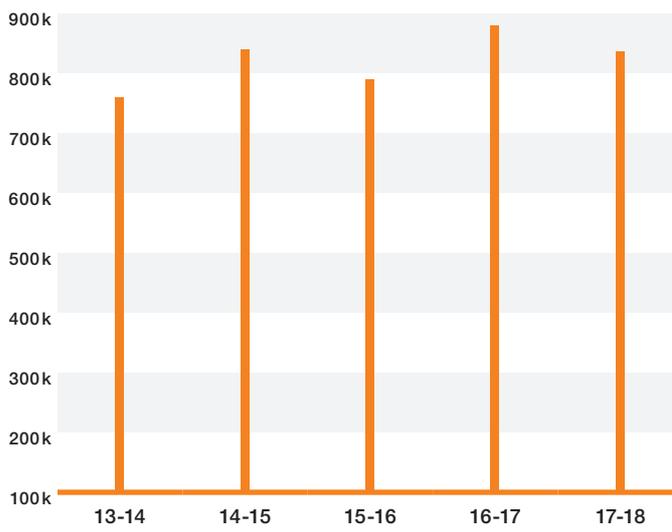
RÉPARTITION DES ÉVÉNEMENTS PAR MARCHÉ EN 2017-2018

En nombre d'événements, le marché des conférences, des réunions et des galas arrive en première position avec 270 événements, soit 75 % du nombre total. Ce résultat représente une hausse de 15 % par rapport à l'année dernière et un sommet depuis 2012. Les marchés des expositions et des congrès représentent respectivement 15 % et 10 % du nombre total d'événements tenus au Palais.



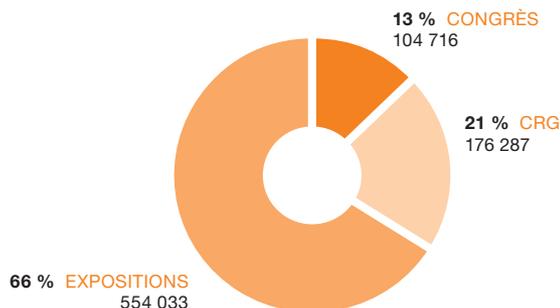
TOTAL DU NOMBRE DE PARTICIPANTS DE 2013-2014 À 2017-2018

Le nombre total de participants accueillis au Palais en 2017-2018 est de 835 036, en légère baisse par rapport à l'année précédente qui avait enregistré un record historique.



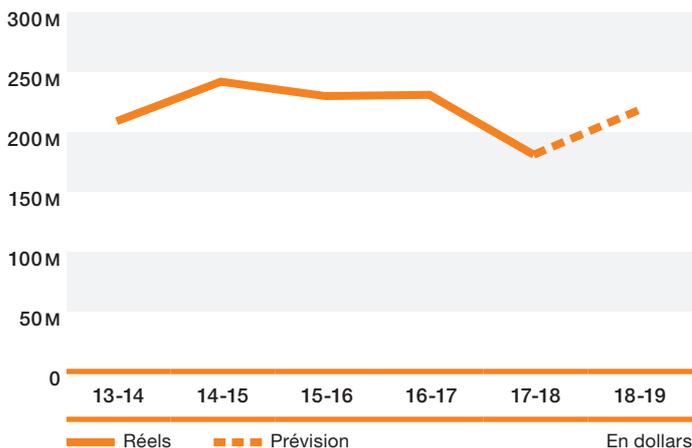
RÉPARTITION DU NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR MARCHÉ EN 2017-2018

Ayant accueilli 554 033 participants, les expositions publiques et commerciales représentent 66 % du nombre total de participants enregistrés au Palais en 2017-2018. Cette répartition est similaire à celle de l'an passé. Le marché des congrès ainsi que celui des conférences, des réunions et des galas représentent respectivement 13 % et 21 % de l'achalandage durant l'année. À noter que l'affluence moyenne des congrès tenus a été de près de 3 000 personnes, soit une hausse de 10 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années.



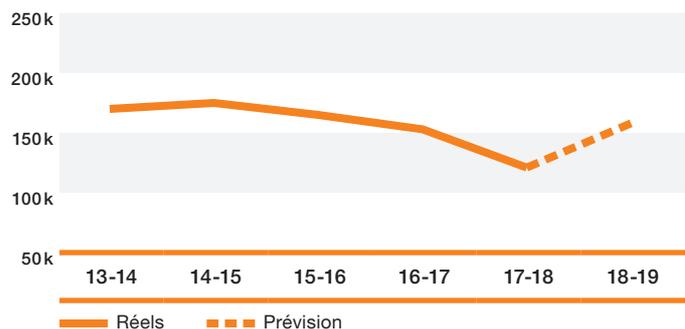
RETOMBÉES ÉCONOMIQUES* TOTALES DE 2013-2014 À 2017-2018

Les retombées économiques générées en 2017-2018 ont atteint 181,1 M\$, en baisse par rapport au résultat de l'an passé qui se plaçait parmi les meilleurs comptabilisés par le Palais depuis son ouverture.



NOMBRE TOTAL DE NUITÉES DE 2013-2014 À 2017-2018

Suivant la courbe décroissante du nombre de participants sur le marché des congrès canadiens et québécois, en baisse cette année, le nombre de nuitées a également reculé en 2017-2018.



* Estimation des recettes émanant des touristes d'affaires venus du Québec et de l'extérieur du Québec.

2017-2018 : L'ANNÉE DES GRANDS ÉVÉNEMENTS

Toujours plus ! Voilà le leitmotiv qui revenait constamment dans la succession de grands événements tenus au Palais au cours de l'année, tous marchés confondus. Qu'il s'agisse de congrès, d'expositions ou de conférences, de réunions ou de galas, les participants ont afflué en grand nombre pour assister à des événements uniques, dont certains présentaient des têtes d'affiche prestigieuses. L'organisation de tels événements d'envergure pose des défis logistiques, mais aussi de sécurité qui ont été relevés avec brio par l'équipe du Palais.



CONGRÈS

NOM DE L'ÉVÉNEMENT	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS	RETOMBÉES ÉCONOMIQUES (EN MILLIONS DE DOLLARS)	MARCHÉ
47 ^{es} Journées dentaires internationales du Québec 2017	12 235	21,3	Congrès québécois
24th World Congress on Intelligent Transport Systems (ITS) – ITS World Congress	6 000	15,7	Congrès international
ASA Annual Meeting (American Sociological Association)	5 528	10,7	Congrès américain
URSI XXXIInd General Assembly and Scientific Symposium	1 386	5,8	Congrès international
Global Public Transport Summit UITP Montréal 2017	2 500 + 13 000 visiteurs	4,6	Congrès international

EXPOSITIONS COMMERCIALES

NOM DE L'ÉVÉNEMENT	NOMBRE DE PARTICIPANTS	RETOMBÉES ÉCONOMIQUES (EN MILLIONS DE DOLLARS)
Esthétique SPA International ESI	6 150	6,1
Stratégies PME 2018	5 711	5,7
XPO Ventes NAPA 2017	4 600	4,5
Grand Rendez-vous santé et sécurité du travail 2017	4 000	4,3



EXPOSITIONS PUBLIQUES

NOM DE L'ÉVÉNEMENT	NOMBRE DE PARTICIPANTS
SIAM – Salon International de l'Auto de Montréal 2018 (50 ^e édition)	144 146
24 ^e Mondial de la bière 2017	85 000
Comicon de Montréal 2017	46 735

CONFÉRENCES, RÉUNIONS ET GALAS

NOM DE L'ÉVÉNEMENT	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Conférence de Barack Obama	8 000
Conférence de Michelle Obama	10 200
Conférence de Hillary Clinton	3 300

MARCHÉ DES CONGRÈS

36
événements

8,8 M\$
en revenus autonomes

104 716
participants

133,4 M\$
de retombées économiques pour Montréal et le Québec*

Un **congrès** est la rencontre d'un groupe de personnes, généralement membres d'une association, se réunissant pour discuter, étudier et partager les résultats de recherches portant sur des sujets d'intérêt commun. On utilise également les termes assemblée, colloque, conférence, forum et symposium pour désigner ces événements rassembleurs. Un congrès peut être jumelé ou non à une exposition.

Depuis des décennies, Montréal est reconnue comme une destination congrès de premier plan. Ce positionnement enviable est attribuable notamment à l'offre exceptionnelle du Palais en matière de congrès. Arborant le plus haut niveau de certification de l'AIPC Quality Standards depuis trois ans, le Palais contribue de façon notable au rayonnement de la destination auprès des organisateurs de congrès partout dans le monde. En 2017, Montréal a conservé le titre de ville qui accueille le plus grand nombre de congrès internationaux en Amérique du Nord selon le classement *Country and City Rankings 2017* de l'International Congress and Convention Association (ICCA). À cet effet, Montréal a surpassé des destinations telles que Toronto, Vancouver, New York, Chicago et Washington.

La concurrence n'en demeure pas moins vive. De nouvelles destinations congrès émergent sur ce marché, se démarquant grâce à des installations ultramodernes adaptées aux besoins d'associations de plus en plus exigeantes. La Société continue à tirer son épingle du jeu grâce à l'excellence de son produit, une réputation internationale sans faille et l'efficacité de campagnes de marketing relationnel ciblant les spécificités de diverses clientèles réparties géographiquement en quatre groupes :

- congrès internationaux ;
- congrès américains ;
- congrès canadiens ;
- congrès québécois.

C'est en adaptant son discours de vente et de promotion à la dynamique de chacun des marchés que la Société continue à obtenir du succès grâce à des stratégies de développement d'affaires, d'alliance et de marketing ciblées.

* Estimation des recettes émanant des touristes d'affaires venus du Québec et de l'extérieur du Québec.

LES RÉSULTATS EN BREF

Au cours de cette année reconnue comme étant l'année des grands congrès, le Palais a accueilli 36 congrès répartis comme suit :

- 10 congrès internationaux;
- 9 congrès américains;
- 6 congrès canadiens;
- 11 congrès québécois.

Même si le Palais a accueilli quatre congrès de moins que l'an passé, les résultats sont l'illustration d'une très bonne performance, notamment sur le plan des revenus autonomes qui ont connu une hausse de 2,5 %, pour totaliser 8,8 millions de dollars. Les revenus autonomes au pied carré ont d'ailleurs atteint un sommet en 2017-2018, constituant ainsi la meilleure performance depuis l'ouverture du Palais en 1983.

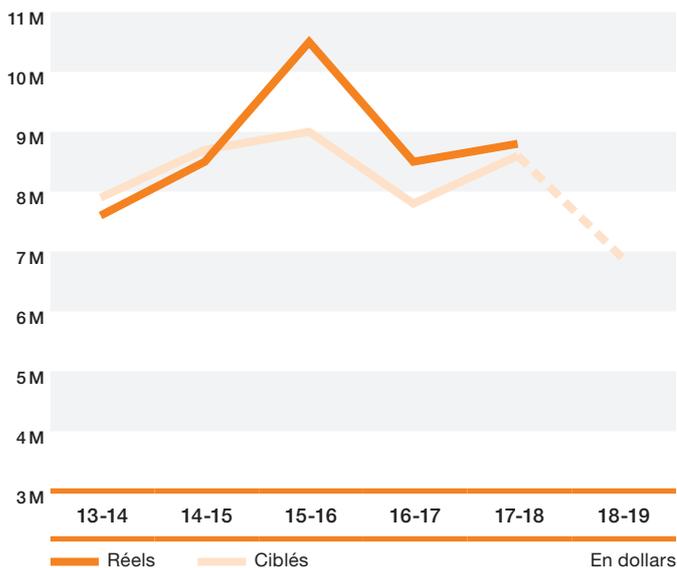
Pour leur part, les retombées économiques générées par l'ensemble des congrès, toutes catégories confondues, sont évaluées à 133,4 millions de dollars.

À noter que le marché américain s'est démarqué cette année par rapport à 2016-2017, avec des indicateurs en nette croissance :

- nombre de congrès (+ 50 %);
- nombre de participants (+ 33,9 %);
- nombre de nuitées (+ 33,9 %);
- retombées économiques (+ 21,1 %).

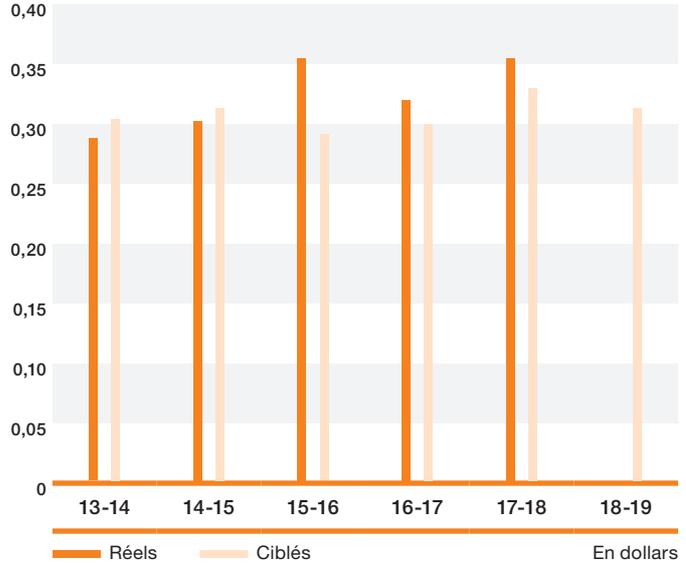
REVENUS AUTONOMES DE 2013-2014 À 2017-2018

Même si le Palais a accueilli quatre congrès de moins en 2017-2018 par rapport à l'an passé, les revenus autonomes générés par cette catégorie d'événements sont en hausse de 2,5 %, pour un montant de 8,8 millions de dollars.



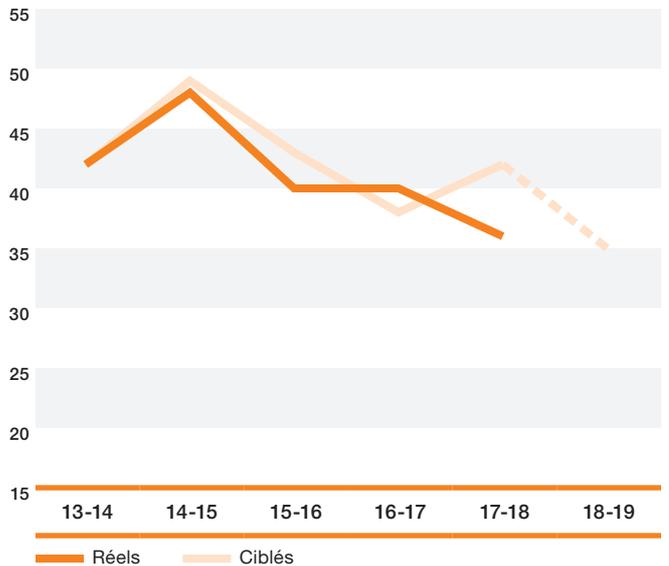
**REVENUS AUTONOMES AU PI²
DE 2013-2014 À 2017-2018**

En hausse de 10,9 % par rapport à 2016-2017, les revenus autonomes au pied carré ont culminé en 2017-2018, constituant la meilleure performance sur ce plan depuis l'ouverture du Palais en 1983.



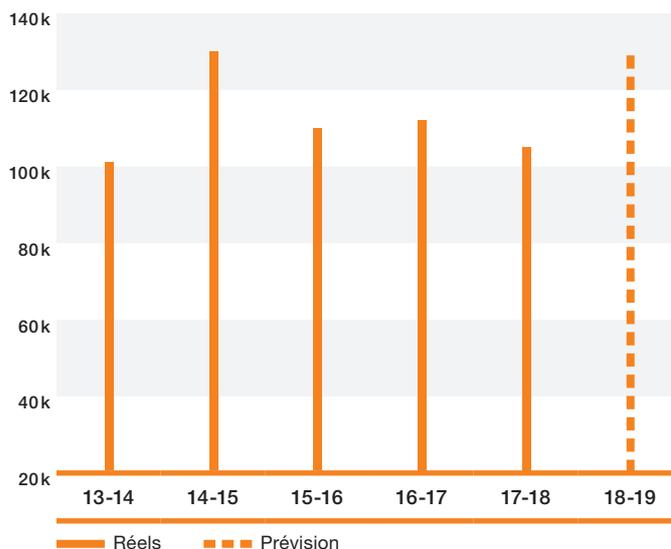
**NOMBRE TOTAL D'ÉVÉNEMENTS
DE 2013-2014 À 2017-2018**

En 2017-2018, le Palais a accueilli quatre congrès de moins que l'an passé. À noter toutefois que sur les 36 congrès tenus, le nombre de congrès américains était en hausse de 50 % par rapport à 2016-2017.



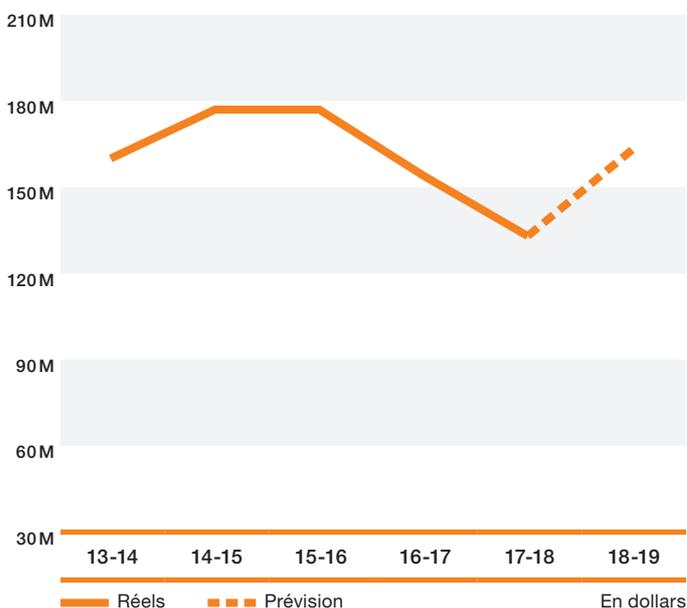
NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS DE 2013-2014 À 2017-2018

Les 36 congrès tenus en 2017-2018 ont attiré 104 716 participants. Cela représente une baisse de 6,9 % par rapport à l'an passé, attribuable au moins grand nombre de congrès accueillis au Palais cette année. À noter que l'achalandage moyen a été de près de 3 000 personnes pour ce marché, une hausse de près de 10 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes.



RETOMBÉES ÉCONOMIQUES* DE 2013-2014 À 2017-2018

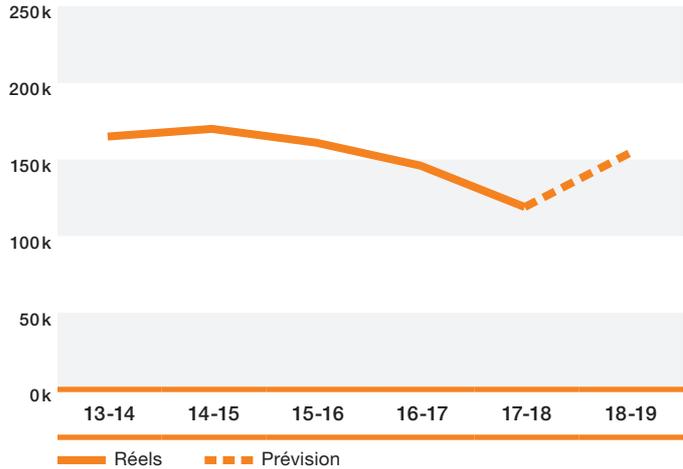
Ayant attiré un moins grand nombre de participants cette année, les congrès ont généré moins de retombées économiques que l'année précédente, en baisse de 13,4 %. Ce résultat est principalement attribuable au moins grand nombre de participants venant des autres provinces canadiennes.



* Estimation des recettes émanant des touristes d'affaires venus du Québec et de l'extérieur du Québec.

**NOMBRE TOTAL DE NUITÉES
DE 2013-2014 À 2017-2018**

En 2017-2018, au nombre de 118 880, les nuitées générées par les congrès ont connu une baisse de 19 % par rapport à l'année dernière. Ce résultat est en lien direct avec la baisse du nombre de participants venant des autres provinces canadiennes.



MARCHÉ DES EXPOSITIONS

54
événements

8,9 M\$
en revenus autonomes

554 033
participants

47,7 M\$
de retombées économiques pour Montréal et le Québec*

Une **exposition** est une activité organisée par un promoteur ou une association qui loue des espaces à des exposants dans le but de promouvoir, de sensibiliser ou d'informer une clientèle cible (industrie ou grand public) sur des produits et des services spécifiques.

Sur le marché des expositions, le Palais a toujours fait face à une concurrence très forte de la part de centres dont la mission première est d'accueillir ce genre d'événements. Or, le paysage montréalais est en pleine évolution, ce qui influe positivement sur l'offre du Palais auprès des promoteurs.

Toutefois, pour répondre aux exigences de ces promoteurs, l'équipe de développement des affaires doit surmonter les défis causés par la cohabitation avec les congrès, qui entraîne l'indisponibilité des espaces aux dates convoitées. Seul un travail minutieux de recherche permet de jumeler plusieurs événements lors d'une même journée.

À noter qu'en 2017-2018, le Palais a bonifié la visibilité offerte aux expositions en rendant accessible la liste des expositions publiques à quiconque s'inscrit par l'intermédiaire du site web.

LES RÉSULTATS EN BREF

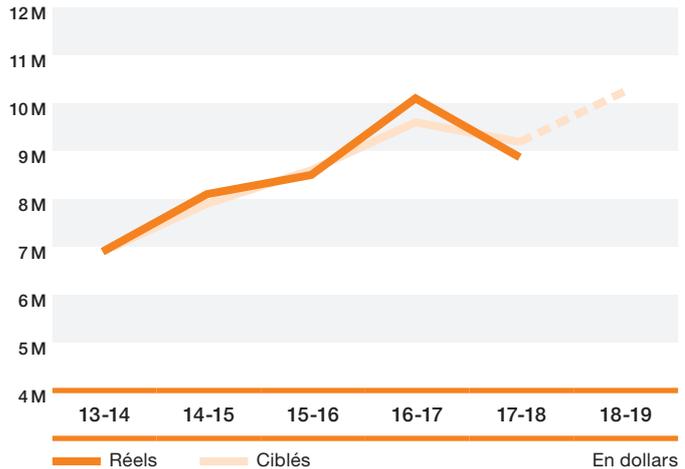
En 2017-2018, le marché des expositions a connu de bons résultats, notamment en ce qui concerne les revenus autonomes, se plaçant au deuxième rang des meilleures performances du Palais relatives à ce marché. Au chapitre des autres résultats, notons :

- l'amélioration de la performance du Palais sur ce marché en matière de revenus autonomes au pied carré au cours des dernières années ;
- le maintien du nombre d'expositions commerciales et la baisse dans le nombre des expositions publiques, pour un total de 54 expositions, toutes catégories confondues ;
- la présence de 554 033 participants, en baisse par rapport à l'année dernière, qui avait établi un record ;
- des retombées économiques de 47,7 millions de dollars, en baisse par rapport au résultat de 2016-2017 qui représentait la meilleure performance de l'histoire du Palais sur ce plan.

* Estimation des recettes émanant des touristes d'affaires venus du Québec et de l'extérieur du Québec.

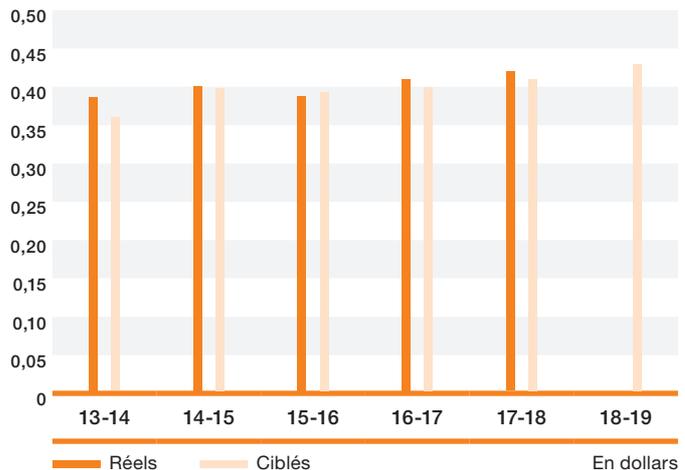
REVENUS AUTONOMES DE 2013-2014 À 2017-2018

En 2017-2018, les expositions publiques et commerciales tenues au Palais ont généré 8,9 millions de dollars de revenus autonomes, en baisse de 12,9 % par rapport au résultat de l'an passé qui représentait un sommet inégalé. Ce résultat se place toutefois au deuxième rang des meilleures performances historiques.



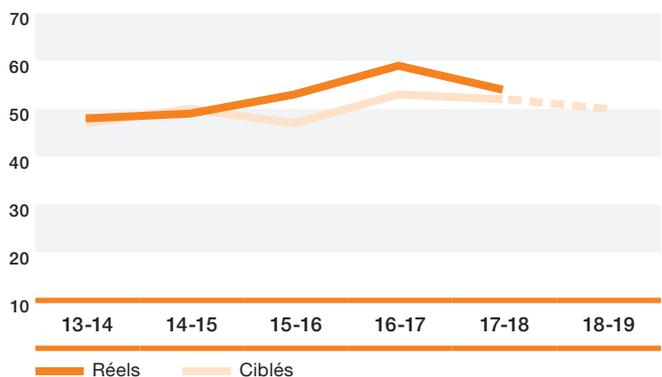
REVENUS AUTONOMES AU PI² DE 2013-2014 À 2017-2018

En 2017-2018, les revenus autonomes au pied carré générés par les expositions représentent la meilleure performance des dernières années, en légère hausse par rapport à l'année dernière.



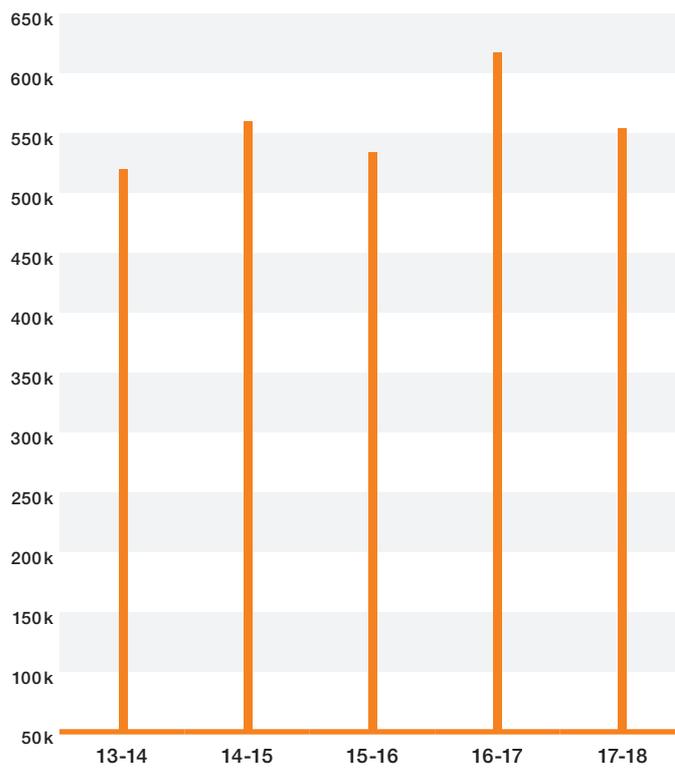
NOMBRE TOTAL D'ÉVÉNEMENTS DE 2013-2014 À 2017-2018

En 2017-2018, 54 expositions commerciales et publiques se sont tenues au Palais, soit 5 de moins que l'année dernière. Les expositions commerciales, au nombre de 28, se sont maintenues par rapport à 2016-2017.



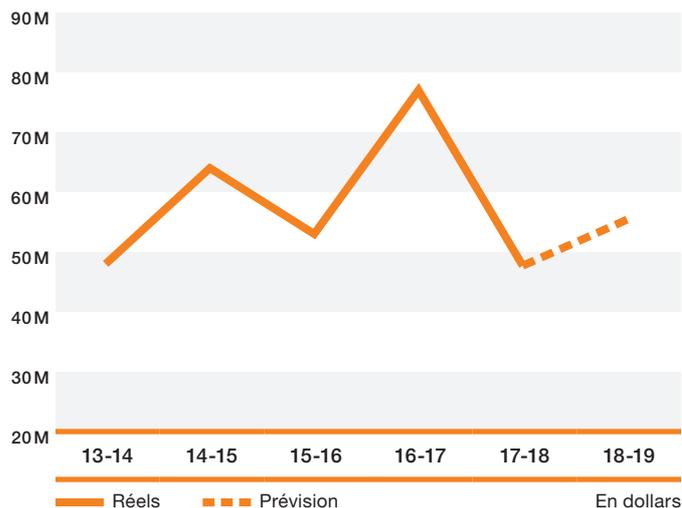
NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS DE 2013-2014 À 2017-2018

En 2017-2018, les expositions publiques et commerciales ont attiré 554 033 participants, en baisse de 10,3 % par rapport au résultat de l'année dernière, qui constituait un sommet historique. À noter que 92 % de l'achalandage du marché des expositions provient des expositions publiques.



RETOMBÉES ÉCONOMIQUES* DE 2013-2014 À 2017-2018

En 2017-2018, les retombées économiques générées par les expositions commerciales ont connu une baisse de 38,4 % par rapport à l'an passé, atteignant un total de 47,7 millions de dollars.



* Estimation des recettes émanant des touristes d'affaires venus du Québec et de l'extérieur du Québec.

MARCHÉ DES CONFÉRENCES, DES RÉUNIONS ET DES GALAS

270
événements

6,9 M\$
en revenus autonomes

176 287
participants

Les **conférences** et **réunions** sont des rassemblements de groupes de personnes, habituellement pour une journée ou deux au maximum, ou une rencontre statutaire des membres d'une organisation sur un sujet donné. Cette catégorie d'événements inclut les conférences de presse ou autres, les assemblées, les colloques, les forums, les symposiums et les séminaires d'envergure restreinte quant à leur durée et au nombre de leurs participants.

Un **gala** est une activité sociale organisée pour souligner une occasion marquante et qui comprend une prestation alimentaire : un banquet, une fête, une remise de diplômes ou de marques de reconnaissance, des présentations de nature artistique, sportive ou sociale.

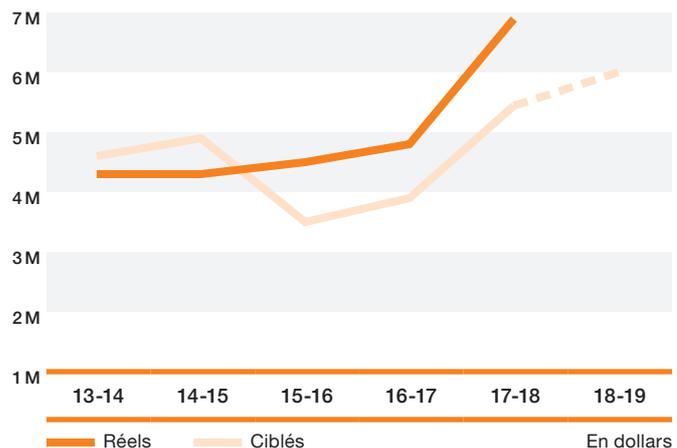
LES RÉSULTATS EN BREF

Le marché des conférences, des réunions et des galas a connu d'excellents résultats en 2017-2018 :

- Des revenus autonomes qui ont enregistré une hausse significative de 42 % par rapport à l'année dernière pour atteindre un sommet inégalé de 6,9 millions de dollars.
- Une augmentation de 6 % des revenus autonomes au pied carré.
- Un nombre d'événements en hausse de 15,4 %, soit 36 événements tenus de plus qu'en 2016-2017. Le total de 270 événements pour ce marché constitue un record pour la Société.

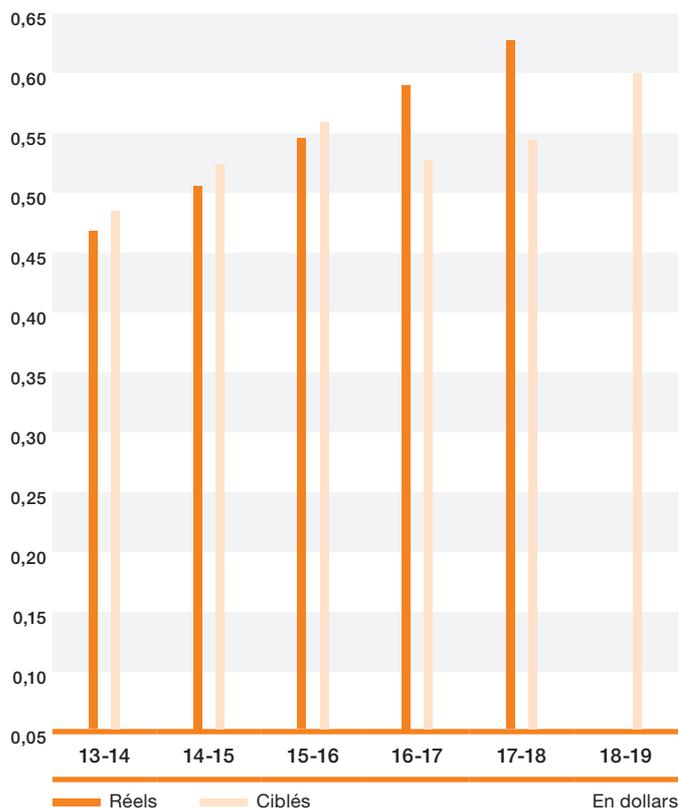
REVENUS AUTONOMES DE 2013-2014 À 2017-2018

En 2017-2018, les revenus autonomes générés par les conférences, les réunions et les galas ont connu un bond de 42 %, touchant un sommet inégalé de 6,9 millions de dollars. Ce marché poursuit ainsi sa progression pour une cinquième année consécutive.



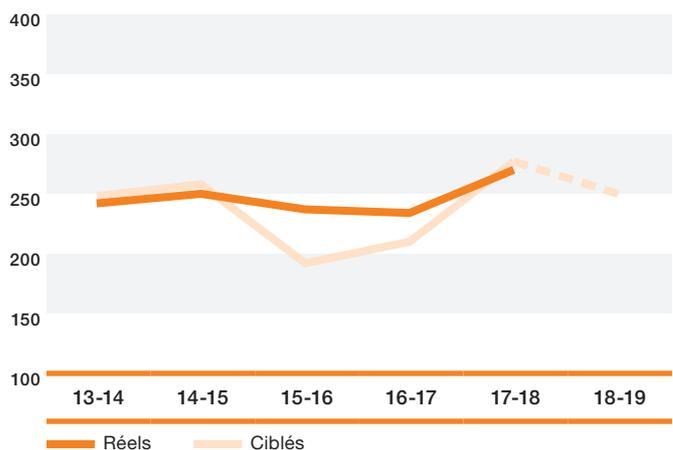
REVENUS AUTONOMES AU PI² DE 2013-2014 À 2017-2018

La croissance est au rendez-vous sur ce marché pour une cinquième année consécutive. En 2017-2018, les revenus au pied carré générés par les conférences, les réunions et les galas ont connu une hausse de 6 % par rapport à 2016-2017 pour s'élever à 0,63 \$ au pied carré.



NOMBRE TOTAL D'ÉVÉNEMENTS DE 2013-2014 À 2017-2018

Un total de 270 conférences, réunions et galas ont eu lieu au Palais en 2017-2018, soit 36 événements de plus que l'année précédente, ce qui représente une hausse de 15,4 % par rapport à 2016-2017.





LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ENVIRONNEMENT
L'ENGAGEMENT SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ
REDDITION DE COMPTES EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'INNOVATION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE RAPPORTE UN PRIX PRESTIGIEUX AU PALAIS. C'EST AVEC GRANDE FIERTÉ QUE LE PALAIS A REMPORTÉ L'AIPC INNOVATION AWARD EN 2017 POUR SON LABORATOIRE D'AGRICULTURE URBAINE.

Décerné par l'Association Internationale des Palais de Congrès, ce prix vise à reconnaître l'excellence dans la gestion des centres de congrès en mettant en valeur des initiatives qui représentent l'innovation, soit le développement d'une approche nouvelle, plus créative ou plus efficace, dans tout aspect de la gestion, des opérations ou du marketing d'un centre de congrès.

Principale vitrine d'expérimentation et de promotion des technologies et techniques en agriculture urbaine au Québec, le Laboratoire d'agriculture urbaine s'inscrit directement dans la lignée des initiatives innovantes. Le Palais continue d'ailleurs à se positionner comme un acteur important dans le développement de l'agriculture urbaine au Québec. Au printemps 2017, il s'est joint au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à la Ville de Montréal et à l'UQAM pour annoncer la création d'un partenariat pour la mise en place du Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine (CRETAU).

Grâce à son engagement envers le développement durable, le Palais se distingue de la concurrence et continue à se faire remarquer. Autre distinction obtenue à ce chapitre en 2017 : le Palais fait partie des « 25 sites d'événements et destinations à surveiller en 2018 » dans le guide publié par EventMB (*25 Event Venues and Destinations to Watch in 2018*), développé pour aider les organisateurs d'événements à découvrir et choisir de nouvelles destinations et lieux d'événements distinctifs.

DES VIGNES URBAINES, LA NOUVEAUTÉ DU LABORATOIRE D'AGRICULTURE URBAINE

Après Culti-VERT, vitrine technologique de toits verts et jardin potager en bacs, VERTical, un projet d'agriculture urbaine verticale sur échafaudages, et l'installation de ruches d'abeilles pollinisatrices, il y a du nouveau sur le toit du Palais en 2017-2018.

Vignes urbaines est le premier vignoble urbain sur toit au Canada et le premier au monde en milieu nordique. Comptant 80 pieds de vigne, le vignoble cultive des cépages rustiques qui gagneront à être connus des Québécois. Une première vendange et sa vinification sont prévues en 2020. Parmi les expérimentations en cours dans le vignoble, on note l'utilisation de verre broyé recyclé dans le terreau, dont la performance sera comparée au sable normalement utilisé. Une façon pratique de donner une deuxième vie aux bouteilles de vin récupérées !



L'ENVIRONNEMENT

L'année 2017-2018 a été marquée par la réalisation de nombreuses actions de protection de l'environnement, visant notamment à réduire la consommation d'énergie et d'eau de même qu'à améliorer la qualité de l'air.

RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE BOMA BEST

Le Palais est fier d'avoir obtenu le renouvellement de sa certification environnementale BOMA BEST jusqu'en 2020. Cette étape signifie que la performance environnementale du Palais et le respect de ses engagements sont dûment vérifiés et certifiés par le plus important programme d'évaluation et de certification au Canada.

La gestion complexe des opérations associées à l'accueil d'événements diversifiés à différents moments de la journée rend la certification d'autant plus appréciée.

Responsable, déterminé et engagé, le Palais a été l'un des premiers centres de congrès au Canada à obtenir, en 2005, la certification BOMA BEST. Au cœur de la stratégie du Palais, son *Plan d'action en développement durable* et sa *Politique de développement durable* permettent de pérenniser son engagement. Également, la *Politique d'approvisionnement éco-responsable* récemment ajoutée permet de sensibiliser le personnel du Palais, ses partenaires et ses fournisseurs à l'importance de consommer, de produire et d'effectuer des acquisitions de façon écoresponsable.

ENCORE PLUS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Les économies d'énergie demeurent l'une des principales préoccupations de la Société. Dans le cadre du programme de maintien des actifs, le remplacement d'équipements – dont le remplacement de deux tours d'eau d'hiver et la restauration des tours d'eau d'été – a permis de réaliser des économies d'énergie. L'optimisation du contrôle de l'apport d'air frais dans

les systèmes de distribution de l'immeuble a permis au Palais de réduire sa consommation d'énergie de près de 3 % dans cet édifice couvrant 1,4 million de pieds carrés.

Par ailleurs, la Société a participé pour une deuxième année consécutive au *Programme de gestion de la demande de la puissance* d'Hydro-Québec. Le Palais s'étant acquitté des engagements pris dans le cadre de ce programme en réduisant sa consommation d'électricité de 723 kW, il a reçu un appui financier de 50 610 \$ en 2017-2018.

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET OPTIMISATION DES ÉQUIPEMENTS

Les équipements désuets ont été remplacés par de nouvelles technologies plus performantes. Plusieurs équipements ont été renouvelés, notamment pour ce qui est des systèmes de ventilation. Les compresseurs des machines à glace ont également été changés pour des équipements refroidis à l'air, éliminant totalement la consommation d'eau potable pour leur refroidissement. La réduction de la consommation d'eau était aussi l'objectif lié à la réfection de la robinetterie et de plusieurs chasses d'eau des toilettes.

RÉCUPÉRATION DES HUILES USÉES

En 2017-2018, la Société a récupéré un total de 4 209 kg d'huiles de cuisson usées des commerces locataires de la galerie commerciale et de son fournisseur exclusif Capital Traiteur.

RÉCUPÉRATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES

En 2017, grâce au système Électrobac, la Société a pu récupérer 3254 appareils électroniques, pesant 561 lb au total, un résultat en hausse de 5 % par rapport à l'an passé. Les appareils électroniques collectés ont été recyclés ou réemployés, une fois leurs données effacées.

CARACTÉRISATION DES DÉCHETS

Cette année, la Société a procédé à une étude ayant pour objectif de trier les matières générées. L'exercice a permis de déterminer que 29,4 % des matières récupérables ont été récupérés grâce aux infrastructures en place en 2018.

Les taux de valorisation du carton, des palettes en bois, des lampes au mercure, des piles et batteries et du matériel informatique et électronique atteignent les cibles de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* du gouvernement du Québec.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

En remplaçant plusieurs détecteurs, la Société a pu effectuer un suivi serré des taux de CO₂ dans l'air, assurant du même coup un meilleur contrôle de la consommation d'énergie et une meilleure qualité de l'air.

COMPENSATION DES ÉMISSIONS DE CARBONE

Au Palais, l'engagement envers le développement durable et l'amélioration continue du service à la clientèle s'allient d'une façon toute particulière. En effet, pour chaque questionnaire d'évaluation de la qualité des services rempli par un client, le Palais remet 10 \$ à l'organisme Planetair pour l'achat de crédits carbone Gold Standard. Ainsi, en plus de nous aider à guider nos actions, la rétroaction de nos clients contribue à réduire sensiblement l'empreinte des événements tenus au Palais !

En 2017-2018, ce sont 51,1 tonnes de CO₂ qui ont été compensées de cette manière. Les cinq minutes requises pour remplir le questionnaire de satisfaction sont donc très bien investies ! Depuis 2012, la compensation de CO₂ rendue possible par les clients du Palais dépasse 227 tonnes.

L'ENGAGEMENT SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

La Société est engagée depuis plusieurs années dans la réalisation d'actions concrètes de soutien à la communauté, par exemple par des dons de surplus de nourriture, la journée Coup de pouce, ou encore le programme d'intervention *Action Médiation*. L'année 2017-2018 ne fait pas exception.

10^E ANNIVERSAIRE DE LA JOURNÉE COUP DE POUCE

Le 13 juin 2017, 24 employés du Palais ont participé à la 10^e édition de la journée Coup de pouce, l'activité annuelle d'engagement social et environnemental des employés.

La joyeuse équipe a consacré sa journée à l'amélioration de l'environnement urbain de l'école secondaire John F. Kennedy du quartier Saint-Michel à Montréal en effectuant du travail horticole et en plantant 60 arbres.

Cette activité de consolidation d'équipe, organisée en collaboration avec la Société de développement social et la Société de verdissement du Montréal métropolitain, s'inscrit dans le *Plan d'action canopée*, dont l'objectif prévoit la plantation de 300 000 arbres à Montréal d'ici 2025.

ACTION MÉDIATION

En 2017-2018, la Société a renouvelé son soutien à *Action Médiation*, un programme d'intervention psychosociale déployé dans des immeubles commerciaux de Montréal, dont le but est de venir en aide aux personnes marginalisées ou sans-abri qui les fréquentent. Dans le cadre de cette démarche, la Société peut diriger les personnes marginalisées vers des ressources adaptées tout en assurant une cohabitation optimale entre les différents usagers de son édifice.

CAMPAGNE ENTRAIDE

La Campagne Entraide 2017 a permis d'amasser plus de 3 500 \$ grâce à des activités de financement dont des ventes de bijoux, de desserts et d'objets divers et des tirages d'objets promotionnels. Le résultat a largement dépassé l'objectif qui était fixé à 2 750 \$.

MAISON DU PÈRE

La Maison du Père, organisme de bienfaisance qui a pour mission d'aider les hommes qui souhaitent se sortir de l'itinérance, a continué de recevoir des surplus alimentaires admissibles de la part de Capital Traiteur, le fournisseur exclusif du Palais. Ce sont 7,5 tonnes métriques d'aliments qui ont été remises de façon régulière à l'organisme au cours de l'année.

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Possédant déjà la cote d'accessibilité « Accès total » de Kéroul, la Société s'est dotée, il y a plusieurs années, d'un *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées* et s'est engagée à favoriser l'intégration et la participation sociale de l'ensemble de la population. Le plan annuel 2017-2018 confirme l'engagement du Palais en tant que chef de file de l'accessibilité pour les personnes handicapées. Ce plan d'action a été préparé conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

REDDITION DE COMPTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

RENFORCER LA GOUVERNANCE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Depuis l'adoption de son premier plan d'action en développement durable en 2008, la Société du Palais des congrès de Montréal a implanté plusieurs initiatives. Tout en poursuivant les actions déjà mises en œuvre, la Société entreprendra des gestes innovants afin de renforcer la gouvernance du développement durable et contribuer à une meilleure gestion des finances publiques.

OBJECTIF 1.1

RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
(ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 1)

Action 1	Gérer les ressources matérielles de façon écoresponsable et valoriser les matières résiduelles
Indicateurs	1. Taux annuel de matières recyclées 2. Maintien des certifications BOMA BEST et APEX/ASTM
Cibles	1. Augmenter de 2,5 % le taux de matières recyclées d'ici 2020 2. Maintenir les certifications BOMA BEST (niveau 3) et APEX/ASTM pour toute la durée du plan
Résultats 2016-2017	1. Hausse de 1,6 % du taux 2. Le PCM détient les 2 certifications au 31 mars 2017
Résultats 2017-2018	1. Baisse de 2,9 % du taux 2. Le PCM a renouvelé sa certification BOMA BEST en 2017-2018 pour une période de 3 ans et détient toujours sa certification APEX/ASTM
Action 2	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du bâtiment
Indicateur	Nombre de tonnes équivalentes de gaz à effet de serre par mètre carré par année
Cible	D'ici 2020, réduire de 10 % les émissions de GES par rapport au niveau évalué en 2009-2010
Résultats 2016-2017	Cible atteinte. En 2015-2016, les émissions de GES ont totalisé 1 112 tonnes, soit une réduction de 16,4 % par rapport à 2009-2010
Résultats 2017-2018	Cible atteinte. Les émissions de GES ont totalisé 955 tonnes, soit une réduction de 28,2 % par rapport à 2009-2010

OBJECTIF 1.1 (suite)

Action 3	Exécuter les projets de construction, de rénovation et d'aménagement de locaux de manière écoresponsable
Indicateur	Pourcentage des matériaux de construction et de rénovation valorisés
Cible	D'ici 2020, revaloriser 50 % des matériaux de construction et de rénovation des projets réalisés
Résultats 2016-2017	Lors des 4 projets réalisés, 40 % des matériaux ont été revalorisés
Résultats 2017-2018	Lors des 4 projets réalisés, 82,5 % des matériaux ont été revalorisés
Action 4	Intégrer des considérations écoresponsables dans le matériel et les outils de communication
Indicateurs	1. Établir une ligne directrice pour les achats écoresponsables de cadeaux institutionnels 2. Pourcentage des cadeaux institutionnels créés au Québec
Cibles	1. Adopter une ligne directrice d'ici le 31 mars 2017 2. D'ici 2020, augmenter de 37 % à 43 % la proportion de cadeaux institutionnels créés au Québec.
Résultats 2016-2017	1. Adoptée 2. 56 %* des articles promotionnels achetés ont été fabriqués au Québec
Résultats 2017-2018	1. Voir ci-dessus 2. 45 % des articles promotionnels achetés ont été fabriqués au Québec
Action 5	Adopter une politique d'approvisionnement écoresponsable
Indicateur	Politique d'approvisionnement écoresponsable
Cible	Adopter une politique d'ici le 31 mars 2017
Résultats 2016-2017	Adoptée
Action 6	Évaluer et augmenter les acquisitions écoresponsables
Indicateurs	1. Établir un système de suivi des achats écoresponsables 2. Établir une cible à atteindre en 2020 3. Pourcentage d'atteinte des deux cibles en 2020
Cibles	1. 31 mars 2017 2. 31 mars 2017 3. Pourcentage d'atteinte des deux cibles en 2020
Résultats 2016-2017	1. Réalisé 2. 2 cibles ont été établies: a) 30 % ou plus des fournitures et équipements achetés doivent répondre à un ou plusieurs critères énoncés dans la politique d'approvisionnement écoresponsable. b) 30 % ou plus des fournitures et équipements de bureau achetés doivent être composés de 20 % ou plus de contenu post-consommation ou recyclé 3. a) 35,8 % – cible atteinte b) 33,8 % – cible atteinte
Résultats 2017-2018	1. Voir ci-dessus 2. Voir ci-dessus 3. a) 31,7 % – cible atteinte b) 49,4 % – cible atteinte

* Donnée rectifiée

OBJECTIF 1.2

RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS
(ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 2)

Action 7	Élaborer et utiliser des méthodes d'aide à la décision qui tiennent compte des principes de développement durable
Indicateur	Nombre de projets d'acquisition, de construction et de rénovation qui intégreront des principes de développement durable dans leur évaluation
Cible	2 projets par année
Résultats 2016-2017	Cible atteinte avec 5 projets réalisés selon ces paramètres
Résultats 2017-2018	Cible atteinte avec 5 projets réalisés selon ces paramètres : - Acquisition des lutrins - Réaménagement des foyers 510, 517 et 710 - Acquisition des tapis d'hiver - Travaux de remplacement des persiennes et du plénum de ventilation - Acquisition de postes de travail

OBJECTIF 1.4

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Action 8	Favoriser la formation en continu sur les pratiques en matière de développement durable
Indicateur	Nombre d'heures de formation offertes à des employés
Cible	14 heures de formation par année
Résultats 2016-2017	Cible atteinte avec 22 heures de formation
Résultats 2017-2018	Cible atteinte avec 14,5 heures de formation
Action 9	Promouvoir et mettre en valeur les initiatives favorables au développement durable à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation
Indicateur	Nombre de diffusions d'information pertinente
Cibles	1. 2 diffusions à l'interne 2. 1 diffusion à l'externe
Résultats 2016-2017	1. Cible atteinte avec 6 articles diffusés 2. Cible atteinte avec 13 articles ou communiqués diffusés
Résultats 2017-2018	1. Cible atteinte avec 9 articles diffusés 2. Cible atteinte avec 8 articles ou communiqués diffusés

OBJECTIF 1.5

RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER
DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL
(ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 3)

Action 10	Poursuivre la participation de la Société aux activités culturelles de la métropole
Indicateur	Nombre de partenariats avec des entreprises culturelles
Cible	Jusqu'en 2020, maintenir notre partenariat avec Art public Montréal et La Vitrine culturelle
Résultats 2016-2017	La Société a maintenu son partenariat avec ces 2 organismes
Résultats 2017-2018	La Société a maintenu son partenariat avec ces 2 organismes

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2**DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE**

Le développement durable s'appuie sur une vision où la prospérité économique, la protection de l'environnement et le progrès social sont indissociables et encouragent l'innovation.

La recherche en développement durable permet d'acquérir des connaissances utiles pour amorcer les changements nécessaires et la Société du Palais des congrès de Montréal s'engage à y contribuer.

OBJECTIF 2.5

AIDER LES CONSOMMATEURS À FAIRE DES CHOIX RESPONSABLES

Action 11	Sensibiliser le public à la consommation responsable
Indicateur	Le nombre d'articles publiés sur le sujet
Cible	D'ici 2020, publier 5 articles sur la consommation responsable, dont 1 sur les effets positifs de l'achat de billets en ligne
Résultats 2016-2017	2 articles ont été publiés
Résultats 2017-2018	2 articles ont été publiés
Action 12	Participer au projet de réduction à la source du gaspillage alimentaire du Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER) (sujet au financement externe du projet)
Indicateurs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Participer activement à l'étude 2. Établir une cible à atteindre en 2020 3. % d'atteinte de la cible en 2020
Cibles	<ol style="list-style-type: none"> 1. 31 mars 2017 2. 31 mars 2017 3. Cible établie le 31 mars 2017
Résultats 2016-2017	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet a été annulé, car il n'a pas obtenu le financement requis. Une nouvelle action sera proposée en 2017-2018. 2. À revoir en 2017-2018 3. À revoir en 2017-2018
Résultats 2017-2018	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet a été annulé, car il n'a pas obtenu le financement requis. Une nouvelle action sera proposée en 2018-2019. 2. À revoir en 2018-2019 3. À revoir en 2018-2019

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

La Société du Palais des congrès de Montréal désire continuer de conscientiser ses employés et ceux de ses fournisseurs, partenaires et sous-traitants à l'importance du travail bénévole et de l'engagement communautaire.

OBJECTIF 4.2

APPUYER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE QUI CONTRIBUENT À L'INCLUSION SOCIALE ET À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Action 13 Soutenir le programme d'intervention *Action Médiation de la Société de développement social de Ville-Marie*

Indicateur Maintien de la participation de la Société au projet

Cible Jusqu'en 2020, demeurer partenaire du projet

Résultats 2016-2017 Le Palais est partenaire du projet

Résultats 2017-2018 Le Palais a renouvelé son partenariat au projet

OBJECTIF 4.3

APPUYER ET PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE MESURES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ ET LES MILIEUX DÉFAVORISÉS

Action 14 Favoriser les activités qui permettent aux employés de développer la culture de l'entraide et de s'impliquer dans leur milieu

Indicateur Activité annuelle de sensibilisation et nombre de participants

Cible Jusqu'en 2020, tenir 1 activité par année avec un minimum de 30 participants

Résultats 2016-2017 2 activités ont été tenues. Journée *Coup de pouce*, à laquelle 37 employés ont participé, et l'opération *Bouquet de sourires* qui a sensibilisé à la fois le personnel et le public

Résultats 2017-2018 1 activité a été tenue, La journée *Coup de pouce*, à laquelle ont participé 24 employés

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5 AMÉLIORER PAR LA PRÉVENTION LA SANTÉ DE LA POPULATION

La Société du Palais des congrès de Montréal s'assure d'offrir un milieu sain et sécuritaire à son personnel et à ses visiteurs et elle vise constamment à y améliorer les conditions de travail. Fidèle à son engagement, la Société continuera de mettre en place des conditions favorisant la santé et la sécurité au travail et s'assurera de poursuivre la sensibilisation de son personnel.

OBJECTIF 5.1

FAVORISER L'ADOPTION DE SAINES HABITUDES DE VIE

Action 15	Assurer aux employés l'accès à des locaux propices à la pratique d'activités physiques
Indicateur	Taux d'accessibilité aux locaux requis
Cible	D'ici 2020, assurer un taux d'accessibilité de 100 %
Résultats 2016-2017	Cible atteinte. Le taux d'accessibilité a été de 100 %.
Résultats 2017-2018	Cible atteinte. Le taux d'accessibilité a été de 100 %.

OBJECTIF 5.2

AGIR POUR QUE LES MILIEUX DE VIE SOIENT PLUS SAINS ET SÉCURITAIRES

Action 16	Promouvoir la prévention et la sécurité en milieu de travail
Indicateurs	1. Nombre de rencontres du comité Santé et sécurité par année 2. Nombre de communications axées sur la sensibilisation par année
Cibles	1. Tenir 4 rencontres du comité Santé et sécurité par année 2. Émettre 2 communications par année axées sur la sensibilisation
Résultats 2016-2017	1. Aucune rencontre n'a été tenue 2. Aucune communication n'a été émise
Résultats 2017-2018	1. 3 rencontres ont été tenues 2. 5 communications ont été diffusées

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

Après d'être dotée en 2012 d'un toit vert comprenant un jardin potager, des plantes grimpantes ainsi que trois ruches abritant des abeilles pollinisatrices, la Société du Palais des congrès de Montréal poursuivra ses efforts en sensibilisant la collectivité aux avantages des toits verts en milieu urbain.

OBJECTIF 6.1

FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE BONNES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Action 17

Poursuivre les initiatives visant à contrer les îlots de chaleur et à promouvoir l'agriculture urbaine

Indicateur	Nombre de pieds carrés de toitures vertes
Cible	D'ici 2020, augmenter la superficie verte de 25 %
Résultats 2016-2017	Cible atteinte. La superficie verte a augmenté de 100 %, pour atteindre 11 770 pi ² .
Résultats 2017-2018	Cible atteinte. La superficie verte a été maintenue à 11 770 pi ² .

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7

SOUTENIR LA MOBILITÉ DURABLE

La Société du Palais des congrès de Montréal désire continuer à offrir son appui à l'électrification des transports, qui représente un cadre de développement plus respectueux de l'environnement.

OBJECTIF 7.2

APPUYER L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS ET AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE CE SECTEUR POUR DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES

Action 18

Faire connaître le réseau de bornes de recharge pour voitures électriques dans le stationnement du Palais des congrès

Indicateur	Nombre de communications axées sur la sensibilisation par année
Cibles	1. 2 communications de sensibilisation par année 2. 1 promotion du service sur notre site Web par année
Résultats 2016-2017	1. Cible atteinte 2. Cible atteinte
Résultats 2017-2018	1. Cible non atteinte 2. Cible atteinte

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8

FAVORISER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

L'engagement de longue date de la Société du Palais des congrès de Montréal est attesté, entre autres, par les certifications BOMA BEST (niveau 3) et ASTM qu'elle détient. La Société poursuivra sur cette lancée en optimisant ses mesures de réduction de sa consommation d'énergie et en y sensibilisant régulièrement ses employés.

OBJECTIF 8.1

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Action 19	Poursuivre les efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique
Indicateur	Nombre de projets réalisés par année
Cible	Jusqu'en 2020, réaliser 2 projets par année
Résultats 2016-2017	Cible atteinte. 3 projets ont été réalisés
Résultats 2017-2018	Cible atteinte sur 2 ans. 1 projet a été réalisé
Action 20	Sensibiliser les employés du Palais à la réduction de la consommation d'énergie
Indicateur	Nombre de communications par année
Cible	Jusqu'en 2020, diffuser 2 communications par année
Résultats 2016-2017	Cible atteinte. 2 articles ont été diffusés
Résultats 2017-2018	1 article a été diffusé

ANNEXE 1**LISTE DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020 NON RETENUS PAR LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL****MOTIFS RELATIFS AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS**

Trois motifs permettent d'expliquer pourquoi certains objectifs gouvernementaux ne font pas partie du *Plan d'action de développement durable 2015-2020* de la Société :

- A** La mission du Palais ne permet pas de contribuer à l'atteinte de cet objectif.
- B** Une autre action du plan contribue à l'atteinte de cet objectif.
- C** Un autre engagement du Palais contribue à l'atteinte de cet objectif.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1**RENFORCER LA GOUVERNANCE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

	Motif	Commentaires
Objectif 1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales	A	
Objectif 1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	A	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2**DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE**

	Motif	Commentaires
Objectif 2.1 Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables	A	
Objectif 2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	B	L'action 5 du plan contribue à l'atteinte de cet objectif.
Objectif 2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	A	
Objectif 2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	A	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3**GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON RESPONSABLE ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ**

	Motif	Commentaires
Objectif 3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	A	
Objectif 3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société	A	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4**FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES**

	Motif	Commentaires
Objectif 4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables	A	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6**ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS**

	Motif	Commentaires
Objectif 6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	A	
Objectif 6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	A	
Objectif 6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels	A	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7**SOUTENIR LA MOBILITÉ DURABLE**

	Motif	Commentaires
Objectif 7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables	A	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8

FAVORISER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

	Motif	Commentaires
Objectif 8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	A	
Objectif 8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES	A	



LA GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LA DIRECTION AU 31 MARS 2018

LA GOUVERNANCE

L'ANNÉE 2017-2018 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LA NOMINATION D'UNE NOUVELLE MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL, MADAME LUCIE RÉMILLARD.

DE PLUS, SELON L'ÉTUDE RÉALISÉE PAR L'INSTITUT SUR LA GOUVERNANCE D'ORGANISATIONS PRIVÉES ET PUBLIQUES EN JUIN 2017, LA SOCIÉTÉ A OBTENU UNE NOTE GLOBALE TRÈS ENVIABLE DE 72 %, SE CLASSANT AU 10^E RANG PARMIS 46 SOCIÉTÉS D'ÉTAT QUÉBÉCOISES ÉVALUÉES.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 11 membres, le conseil d'administration s'assure de la conformité de la gestion de la Société aux dispositions de sa loi constitutive et de ses règlements. À la fin de leur mandat, les membres du conseil demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

Ainsi, le conseil édicte les règlements et approuve les principales orientations et politiques de la Société liées à ses activités. En outre, le conseil approuve les normes et barèmes de rémunération et les autres conditions d'emploi du personnel-cadre et non syndiqué, selon les paramètres déterminés par le gouvernement.

Le conseil approuve le plan stratégique de la Société, les budgets de même que les états financiers annuels. Une période de huis clos, sans la présence de la direction, est prévue lors de chaque réunion ordinaire.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année financière 2017-2018, le conseil d'administration a tenu cinq (5) réunions ordinaires et six (6) réunions extraordinaires.

Au cours des réunions ordinaires du conseil, les membres ont entériné, sur la recommandation du comité

d'audit, l'octroi et la modification de divers contrats après avoir examiné les résultats des appels d'offres.

De plus, le conseil d'administration a adopté diverses résolutions d'ordre administratif, notamment la modification de la politique de progression dans les échelles salariales du personnel-cadre. Le conseil a également adopté une nouvelle politique tarifaire afin d'encadrer, dans une perspective globale, les principaux aspects touchant la tarification des salles et des services auxiliaires applicable aux diverses clientèles de la Société.

Le conseil d'administration a de plus approuvé le rapport sur l'application de la *Loi de la Société du Palais des congrès de Montréal*, tel que le prévoit, au moins une fois tous les dix ans, la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. Ce rapport sera déposé au Conseil des ministres en avril 2018 et par la suite à l'Assemblée nationale.

En ce qui a trait aux pratiques de gouvernance, le conseil d'administration, sur les recommandations du comité de gouvernance et d'éthique, a procédé à la révision des codes d'éthique des administrateurs et du personnel de la Société, du questionnaire d'évaluation des membres du conseil et de ses comités ainsi qu'à l'exercice annuel d'évaluation des membres et du fonctionnement du conseil et de ses comités.

De plus, malgré les très bons résultats obtenus par la Société, les membres ont approuvé des modifications aux pratiques de gouvernance de la Société, après avoir analysé les résultats de l'étude réalisée par l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) en juin 2017.

Ils ont également approuvé les profils de compétences à privilégier dans la recherche de nouveaux candidats à titre d'administrateurs afin de pourvoir les deux postes vacants au conseil d'administration de la Société. Celui-ci a de plus approuvé les états financiers 2016-2017, les budgets de fonctionnement, d'immobilisations et d'amortissements, la programmation annuelle des projets de même que le budget en ressources informationnelles pour 2018-2019.

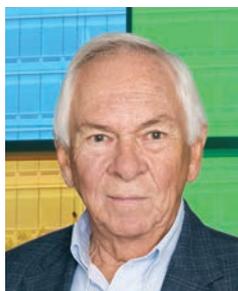
Finalement, le conseil d'administration a procédé aux suivis annuels du *Plan stratégique 2016-2019* et du programme de gestion des risques ainsi qu'aux suivis trimestriels des affaires courantes, des activités de vente, de la performance commerciale et des résultats financiers et opérationnels, dont les résultats des sondages sur la satisfaction de la clientèle.

Des réunions extraordinaires ont été consacrées à l'octroi de divers contrats après avoir examiné les résultats des appels d'offres à cet effet.

Aucune déclaration relative à des situations susceptibles de placer un administrateur en situation de conflit d'intérêts n'a été soumise au président du conseil au cours de l'année. Par ailleurs, aucun manquement au code d'éthique n'a été constaté au cours de la même période.

En ce qui a trait à la formation continue, les activités de formation pertinentes sont répertoriées et communiquées annuellement aux membres et l'information est mise à jour dans la section prévue à cet effet dans le manuel de l'administrateur. En 2017-2018, un membre du conseil a participé au cours de la dernière année à une formation d'une journée axée sur l'efficacité des administrateurs de sociétés d'État, offerte par l'Institut des administrateurs de sociétés.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Claude Liboiron

Président du conseil

Date de nomination :
juin 2004

Fin de mandat :
avril 2014

Membre indépendant du
conseil d'administration

Lieu de résidence :
Laval

Claude Liboiron est ingénieur diplômé de Polytechnique Montréal et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il a dirigé sa propre entreprise pendant plus de 23 ans. Il a occupé le poste de vice-président, Développement des affaires pour le Groupe HBA experts-conseils, maintenant Les Services EXP inc., où il continue d'agir à titre d'ingénieur au développement des affaires.



Carol A. Fitzwilliam

Date de nomination :
novembre 2006

Fin de mandat :
avril 2018

Membre indépendant du
conseil d'administration

Lieu de résidence :
Montréal-Ouest

Membre du Barreau du Québec, **Carol A. Fitzwilliam** est avocate et était, jusqu'à tout récemment, présidente de Fitzwilliam recrutement juridique inc. Diplômée de l'Université de Montréal et de Sir George Williams University, elle a pratiqué le droit de 1978 jusqu'à la création de son entreprise en 1998. Diplômée de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS.A) depuis 2005, elle est présidente sortante du conseil d'administration de Maîtres Nageurs Canada. Elle est aussi membre du conseil d'administration d'Opimian Society.



Suzanne Landry

Date de nomination :
décembre 2006

Fin de mandat :
avril 2018

Membre indépendant du
conseil d'administration

Lieu de résidence :
Montréal

Suzanne Landry est professeure titulaire de comptabilité et fiscalité Roland-Chagnon à HEC Montréal. Elle détient un doctorat de l'University of Florida (Gainesville, FL) en comptabilité et fiscalité, une maîtrise en fiscalité de l'Université de Sherbrooke et un baccalauréat en comptabilité de l'ESG-UQAM. Elle est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA) et du Collège des administrateurs de sociétés (ASC) et détient les désignations honorifiques de FCPA, FCA et FCMA. En plus d'avoir été professeure à l'ESG-UQAM et à l'Université Laval et d'avoir été contrôleur dans une entreprise familiale, elle a également travaillé en certification et en fiscalité au sein de la firme Raymond Chabot Grant Thornton où elle a été associée universitaire. Elle siège au conseil d'administration et préside le comité d'audit de l'Association d'Hospitalisation Canassurance (Croix Bleue). Elle est membre du conseil d'administration de l'Association de planification fiscale et successorale et a présidé le comité d'audit de 2013 à 2016.



Yves Lalumière

Date de nomination :
décembre 2013

Fin de mandat :
décembre 2016

Lieu de résidence :
Boucherville

Yves Lalumière est président-directeur général de l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal depuis 2013. Œuvrant au sein de l'industrie touristique depuis 1986, il est détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il a occupé des fonctions de direction chez American Express pendant près de

20 ans, dans les domaines du voyage d'affaires, de la négociation d'ententes aériennes et du compte du gouvernement du Canada. En 2006, il s'est joint à Transat Distribution Canada comme vice-président, exploitation et développement des affaires, pour agir ensuite à titre de vice-président, réseau de distribution en 2008. En novembre 2009, il accède au poste de vice-président et directeur général de Transat Distribution Canada et, en 2011, il est nommé à la présidence de ce groupe, considéré comme le chef de file au Canada de la distribution au détail dans le domaine des voyages. Il siège au conseil d'administration de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal, de C2 MTL et de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec tout en étant membre du World Tourism Cities Federation. En 2016, il a été nommé Grand Ambassadeur de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal.



Benoit Deshaies

Date de nomination :
avril 2015

Fin de mandat :
avril 2018

Lieu de résidence :
Montréal

Gestionnaire chevronné de l'industrie du tourisme, **Benoit Deshaies** est détenteur d'un MBA de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal. Son parcours professionnel l'a amené à occuper diverses fonctions au sein de la direction de grandes entreprises actives dans le secteur du voyage. Vice-président et directeur général de Vacances Air Transat durant sept ans, il a ensuite agi à titre de président-directeur général pour Transat-Americanada, un voyageur à la carte. En 2003, il a joint les rangs de la Station Mont-Tremblant, puis de Vacances Tours Mont-Royal comme vice-président ventes et marketing de ces grandes entreprises de l'industrie touristique. En 2013, il a pris les rênes de la division Tourisme de la société d'État Investissement Québec et il veille à administrer le *Programme d'aide au développement des attraits touristiques* associé aux différentes régions du Québec.



Céline Gamache

Date de nomination :
novembre 2015

Fin de mandat :
novembre 2019

Membre indépendant du
conseil d'administration

Lieu de résidence :
Outremont

Céline Gamache est directrice des services de consultation chez Prud'homme Groupe-conseil. Elle est notamment responsable de la recherche de talents, particulièrement pour les postes de direction et de supervision, dans les domaines de la gestion, de la production et de l'ingénierie. Elle est aussi active dans l'accompagnement de gestionnaires, dont lors de transitions de carrière, et ce, après avoir œuvré en ressources humaines et en marketing pour des sociétés telles que la Cie Matériaux de construction BP Canada et Sodisco-Howden. Membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, elle détient un baccalauréat en relations industrielles de l'Université de Montréal et un MBA de HEC Montréal. Elle préside le conseil d'administration de la Fondation des arts et métiers d'art du Québec.



Annie Tremblay

Date de nomination :
novembre 2015

Fin de mandat :
novembre 2019

Membre indépendant du
conseil d'administration

Lieu de résidence :
Montréal

Annie Tremblay est présidente de la firme ESSENCE conseil stratégique. Elle est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, diplômée de HEC Montréal et du Collège des administrateurs de sociétés (ASC). Elle se spécialise en gestion de la performance stratégique. Depuis 2010, elle anime le séminaire *Le tableau de bord de gestion : vers la gestion de la performance*, offert à l'École des dirigeants de HEC Montréal. Son expérience au sein

de EY, ses mandats en consultation et en tant que membre de la direction en gestion financière et de la performance à la Financière Banque Nationale et Téléglobe Canada lui permettent de bien comprendre la dynamique opérationnelle des sociétés, la gouvernance ainsi que les enjeux associés à la gestion de la performance stratégique. Elle siège à l'Assemblée des Gouverneurs de l'Université du Québec depuis 2015.



Lucie Rémillard

Date de nomination :
juin 2017

Fin de mandat :
juin 2021

Membre indépendant du
conseil d'administration

Lieu de résidence :
Sutton

Lucie Rémillard est diplômée de l'Université du Québec à Montréal et administratrice de sociétés certifiée (IAS.A) de l'Institut des administrateurs de sociétés depuis 2016. Elle a occupé des postes de haute direction au sein de grands organismes à but non lucratif au Canada, en France et aux États-Unis. Elle a été présidente-directrice générale fondatrice de United Way Tocqueville France, directrice du développement à l'Hôpital Américain de Paris et présidente-directrice générale de sa fondation à New York, présidente-directrice générale de la Fondation CHU Sainte-Justine, directrice des affaires externes à l'Institut neurologique de Montréal ainsi que directrice de la campagne Centraide du Grand Montréal. Elle a été honorée par ses pairs qui lui ont décerné le prix Carrière exceptionnelle en philanthropie en 2016 en reconnaissance de son impact sur la communauté grâce à son leadership, sa vision et ses valeurs. Elle est présidente de LR Stratégie depuis 2011. À titre de membre de conseils d'administration, elle a contribué au développement et à la gouvernance de nombreux organismes et associations. Elle siège présentement aux conseils d'administration du journal *Le Devoir*, de l'Institut de recherche en immunologie et cancer (IRIC) de l'Université de Montréal, de Tremplin Santé et de NOVAlex.



Raymond Larivée

Date de nomination :
février 2014

Fin de mandat :
février 2018

Lieu de résidence :
Montréal

Président-directeur général du Palais des congrès, **Raymond Larivée** est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires, d'un diplôme de 2^e cycle en sciences administratives de HEC Montréal et d'un diplôme en administration hôtelière de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec. Il a occupé, depuis 1999, le poste de vice-président régional de l'exploitation pour les régions d'Ottawa, du Québec et des Prairies pour la chaîne Delta Hotels & Resorts, où il a également assumé les fonctions de directeur régional de 1995 à 1997. Il a aussi été directeur général du Delta Montréal de 2011 à 2014, fonction qu'il avait également occupée de 1995 à 1997. De plus, il a été successivement directeur général du Delta Centre-ville Montréal, du Delta Ottawa, de l'Hôtel Vogue Montréal et du Sheraton et Centre de congrès de Laval. Raymond Larivée est membre du conseil d'administration de Tourisme Montréal, du comité consultatif d'Aéroports de Montréal et du bureau des gouverneurs de la Chaire de tourisme Transat de l'UQAM. En plus d'avoir présidé le conseil d'administration de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec de 2002 à 2006, M. Larivée a cumulé deux mandats à la tête du conseil d'administration de l'Association des hôtels du grand Montréal de 1994 à 1996 et de 2000 à 2002.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, les membres du conseil ont également siégé au sein de trois (3) comités : le comité de gouvernance et d'éthique, le comité des ressources humaines et le comité d'audit. Tous les comités disposent, en vue de l'accomplissement de leurs fonctions, des ressources humaines, matérielles et financières adéquates, notamment en ce qui concerne le recours à des experts externes.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Composition : Carol A. Fitzwilliam, présidente, et Lucie Rémillard

Mandat : Selon la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer des règles de gouvernance et un code d'éthique qui s'appliquent aux membres du conseil d'administration, aux dirigeants et aux employés pour la conduite des affaires de la Société. Il établit les profils de compétences et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration ainsi que les critères d'évaluation des membres et du fonctionnement du conseil.

Activités : le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni à deux (2) reprises au cours de l'exercice 2017-2018. Il a notamment recommandé au conseil d'administration :

- d'approuver le processus d'évaluation des membres, du conseil et de ses comités pour l'exercice en cours sans modifier l'outil d'évaluation ;
- d'approuver une modification au code d'éthique et de déontologie du personnel de la Société ;
- d'approuver les profils de compétences à privilégier dans la recherche de nouveaux candidats à titre d'administrateurs ;
- d'approuver des modifications aux pratiques de gouvernance de la Société.

Également, le comité a assuré le suivi du processus de nomination d'un nouvel administrateur, de la procédure de plainte liée à l'éthique, de la mise à jour du manuel de l'administrateur, des activités de formation en gouvernance offertes par les institutions d'enseignement et du processus pour l'élaboration du *Rapport annuel 2016-2017*. Par ailleurs, le comité a révisé le code d'éthique et de déontologie des administrateurs et celui du personnel de la Société et analysé les résultats de l'évaluation des membres, du conseil et de ses comités pour 2017 et en a présenté les résultats au conseil d'administration.

Finalement, le comité a préparé le bilan de ses activités réalisées au cours de l'année et a organisé l'évaluation des membres du conseil d'administration.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Composition: Benoit Deshaies, président, Céline Gamache et Yves Lalumière

Mandat: La *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* confère au comité des ressources humaines comme principales responsabilités de s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, d'élaborer et de proposer les critères d'évaluation du président-directeur général et de contribuer à la sélection des dirigeants.

Activités: le comité des ressources humaines s'est réuni à trois (3) reprises au cours de l'exercice 2017-2018. Il a notamment recommandé au conseil d'administration d'approuver:

- une modification de la politique définissant les modalités d'application des progressions dans les échelles salariales du personnel-cadre ;
- l'application des progressions dans les échelles salariales du personnel-cadre de la Société pour l'exercice 2017-2018 ;
- le budget des effectifs de la Société pour l'exercice 2018-2019 et la masse salariale correspondante ;
- la majoration des échelles salariales du personnel-cadre et du personnel non syndiqué de la Société au 1^{er} avril 2018.

Également, le comité a examiné et approuvé:

- le bilan de l'exercice d'évaluation de rendement du personnel-cadre pour l'exercice 2017-2018 ;
- les principaux indicateurs concernant la gestion des ressources humaines pour les exercices 2016-2017 et 2017-2018.

Finalement, le comité a assuré le suivi des dates d'admissibilité à la retraite des employés de la Société, et de la projection des coûts de formation pour l'année 2018, selon les exigences de la loi. Il a également préparé le bilan de ses activités pour 2016-2017.

COMITÉ D'AUDIT

Composition: Suzanne Landry, présidente, Annie Tremblay et Claude Liboiron

Mandat: En vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité d'audit a pour principales fonctions de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et de s'assurer qu'ils sont adéquats et efficaces. Il doit de plus s'assurer de la mise en œuvre d'un processus de gestion des risques, réviser toute activité portée à son attention qui est susceptible de nuire à la bonne situation financière de la Société, examiner les états financiers avec le vérificateur général et l'auditeur externe nommé par le gouvernement et recommander au conseil d'administration l'approbation des états financiers.

Activités: le comité d'audit s'est réuni à dix (10) reprises au cours de l'exercice 2017-2018. Il a notamment recommandé au conseil d'administration :

- l'approbation des états financiers au 31 mars 2017;
- l'octroi et la modification de divers contrats après avoir examiné et approuvé les résultats des appels d'offres à cet effet, soient:
 - les services d'entretien et de réparations des appareils de transport vertical ;
 - les services d'une firme en gestion de projets de construction pour la fourniture d'un chargé de projet principal ;

- des travaux de réfection de toitures ;
- des travaux de réfection de gouttières ;
- les services d'une firme pour un mandat d'évaluation de propriétés et de négociation d'indemnités dans des dossiers d'expropriation ;
- les services professionnels d'une firme pour des mandats d'audit interne ;
- l'augmentation de la valeur du contrat pour les services de gréage ;
- l'acquisition et l'entretien d'un système de téléphonie IP ;
- l'augmentation de la valeur du contrat d'entretien des appareils de levage ;
- l'augmentation de la valeur du contrat de services professionnels en structure ;
- la prolongation du contrat de surveillance des travaux de réfection de la toiture ;
- des travaux de remplacement de disjoncteurs de l'entrée électrique principale ;
- des services de surveillance et de sécurité des réseaux informatiques ;
- des services professionnels de programmation de rapports ;
- l'acquisition, l'installation et l'entretien d'un chapiteau.
- l'approbation de la nouvelle Politique tarifaire ;
- l'approbation des budgets d'opération, d'immobilisations et d'amortissements pour 2018-2019 ;
- l'approbation de la programmation annuelle des projets et du budget en ressources informationnelles pour 2018-2019.

Également, le comité a assuré le suivi :

- du programme sur la gestion des risques ;
- des engagements financiers de la Société ;
- des contrats de 25 000 \$ et plus pour l'exercice en cours ;
- du rapport trimestriel des incidents informatiques ;
- de l'avancement des travaux visant l'application des recommandations des auditeurs internes ;
- de l'avancement des travaux et du financement du programme de projets de la Société concernant les technologies de l'information et l'immobilier.

Finalement, le comité a examiné et approuvé :

- les résultats financiers trimestriels et les indicateurs de performance de la Société ;
- le plan triennal d'audit interne et le premier mandat à réaliser.

Par ailleurs, le comité a rencontré les représentants du Vérificateur général du Québec dans le cadre de la présentation des résultats de la vérification des états financiers au 31 mars 2017 et du plan d'audit des états financiers au 31 mars 2018. Il a également reçu le certificat de conformité trimestriel de la direction et la déclaration de la vérification trimestrielle des remises gouvernementales, révisé les couvertures d'assurance de la Société, procédé à l'approbation des allocations de dépenses du président du conseil et du président-directeur général et préparé le bilan de ses activités.

LA PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS

Il y a eu, au cours de l'année financière 2017-2018, cinq (5) réunions ordinaires ainsi que six (6) réunions extraordinaires. Le taux de présence des membres du conseil d'administration aux réunions ordinaires a été de 91 %.

RÉUNIONS					
Nom	Conseil d'administration		Comité de gouvernance et d'éthique	Comité des ressources humaines	Comité d'audit
	Réunions ordinaires (5)	Réunions extraordinaires (6)	2 réunions	3 réunions	10 réunions
Claude Liboiron, président du CA	5	5	1/1	—	10
Raymond Larivée, président-directeur général	5	6	2*	3*	10*
Benoit Deshaies	3	4	—	3	—
Carol A. Fitzwilliam	5	5	2	—	—
Lucie Rémillard	4/4	5/5	1/1	—	—
Céline Gamache	5	6	—	3	—
Yves Lalumière	4	3	—	1	—
Suzanne Landry	4	6	—	—	10
Annie Tremblay	5	5	—	—	9

* M. Larivée n'est pas membre de ces comités.

LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Les membres du conseil, autres que le président-directeur général, n'ont reçu aucune rémunération pour les services qu'ils ont rendus à la Société dans le cadre de leur fonction d'administrateur.

LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société possède un code d'éthique et de déontologie que doivent respecter les membres de son conseil (voir en annexe). Aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue au cours de l'année.

HONORAIRES D'AUDIT

En vertu de sa loi constitutive, les livres et comptes de la Société doivent être audités annuellement par le Vérificateur général du Québec. Aucun honoraire d'audit n'est déboursé à cet effet.

MESURES D'ÉTALONNAGE

Selon les exigences de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, à laquelle la Société est assujettie, le rapport annuel d'activités doit faire état des résultats de l'application des mesures d'étalonnage adoptées par le conseil d'administration.

Le tableau suivant présente les résultats de l'application de ces mesures d'étalonnage, en fonction des résultats au 31 mars 2017 et en comparaison avec ceux obtenus auprès d'une vingtaine de centres de congrès au Canada, dont les principaux concurrents du Palais des congrès de Montréal.

RÉSULTATS DES MESURES D'ÉTALONNAGE DE LA SOCIÉTÉ AU 31 MARS 2017

Mesures d'étalonnage	Moyenne canadienne	Palais des congrès de Montréal	Rang	Ratio
Superficie locative (pi ²) *	172 474	330 710	5/21	1,92
Revenus bruts, événements (M\$) **	15,144	40,050	3/21	2,64
Excédent d'exploitation (M\$)	3,735	1,282	7/20	0,34
Revenus bruts, événements au pi ²	87,81 \$	121,10 \$	5/21	1,38
Revenus, location d'espaces au pi ²	19,41 \$	28,85 \$	3/20	1,49
Autres revenus au pi ²	70,30 \$	92,25 \$	9/20	1,31
Dépenses, ventes et marketing / revenus des événements	8,43 %	7,07 %	14/20	0,84
Nombre de congrès confirmés pour les 5 prochaines années	40	89	2/18	2,23
Moyenne des salaires et bénéfices versés	80 934 \$	84 410 \$	4/10	1,04

* Salles d'expositions, de réunions et de bals

** Aux fins de comparaison, les revenus de redevances de la Société ont été remplacés par le chiffre d'affaires correspondant de chaque fournisseur.

FAITS SAILLANTS

- La superficie locative du Palais des congrès est 1,92 fois supérieure à la moyenne canadienne.
- Les revenus bruts associés aux événements sont 2,64 fois supérieurs à la moyenne.
- L'excédent d'exploitation est inférieur à la moyenne canadienne.
- Les revenus au pied carré sont de 31 % à 49 % plus élevés que la moyenne canadienne, selon la catégorie.
- Le pourcentage des dépenses de ventes et de marketing sur les revenus est de 16 % inférieur à la moyenne.
- Le nombre de congrès confirmés pour les cinq prochaines années est 2,23 fois supérieur à la moyenne.
- La moyenne des salaires et des bénéfices versés par le Palais des congrès est 4 % supérieure à la moyenne canadienne des centres de congrès ayant un service traiteur en concession.

LA DIRECTION AU 31 MARS 2018



De gauche à droite : Éleine Legault, Luc Charbonneau, Stéphane Alarie, André Saucier, Raymond Larivée, Chrystine Loriaux, Francis Lefebvre. Absente de la photo : Isabelle Guindon.

Raymond Larivée, Adm. A.

Président-directeur général

André Saucier, CPA, CGA

Vice-président aux finances et à l'administration

Stéphane Alarie, ing.

Directeur de la gestion immobilière

Luc Charbonneau

Directeur du développement des affaires
et des alliances stratégiques

Isabelle Guindon, CRHA

Directrice des ressources humaines

Francis Lefebvre

Directeur des technologies de l'information

Éleine Legault

Directrice de la production

Chrystine Loriaux, Fellow Adm. A.

Directrice du marketing et des communications

L'ÉQUIPE DE GESTION AU 31 MARS 2018

Jacques Allain

Chef de service
Aménagement et manutention
Gestion de l'immeuble

M^e Sara Bergevin

Chef de service
Ententes commerciales et conseils juridiques
Développement des affaires et alliances stratégiques

Caroline Biron

Chef de service
Alliances stratégiques et recherche commerciale
Développement des affaires et alliances stratégiques

Raymond Guay

Chef de service
Entretien spécialisé
Gestion de l'immeuble

Renée Langlois

Chef de service
Marché des conférences, réunions et galas
Développement des affaires et alliances stratégiques

Robert Lessard, CRIA

Chef de service
Relations de travail et gestion de politiques et de programmes
Ressources humaines

Marie-Claude Limoges

Chef marketing
Marketing et communications

Alan Mikhail

Chef de service
Solutions d'affaires et technologies événementielles
Production

Jocelyne Mondou

Chef de service
Ressources financières
Finances et administration

Catherine Paul

Directrice adjointe
Développement des affaires
Développement des affaires et alliances stratégiques

Maryse Phaneuf

Chef de service
Sécurité et services aux usagers
Gestion de l'immeuble

Karine Plamondon

Chef de service
Planification et gestion des événements
Production

Francis Tanguay

Chef de service
Services à la clientèle
Production

Lucie Vaillancourt, CPA, CA

Contrôleur
Finances et administration

LES CINQ PLUS HAUTS SALARIÉS ET MEMBRES DE LA DIRECTION

Nom et fonction	Salaires ⁽¹⁾	Avantages ⁽²⁾	Rémunération totale
Raymond Larivée	198 376 \$	15 141 \$	213 517 \$
André Saucier	172 504 \$	16 720 \$	189 224 \$
Élaine Legault	140 077 \$	14 068 \$	154 145 \$
Luc Charbonneau	140 077 \$	11 975 \$	152 052 \$
Chrystine Loriaux	127 343 \$	9 991 \$	137 334 \$

⁽¹⁾ Versés en 2017-2018

⁽²⁾ Les avantages comprennent, entre autres, les coûts des assurances collectives, la cote part de l'employeur aux régimes de retraite, l'utilisation d'un stationnement et la cotisation à une association professionnelle, s'il y a lieu.

BONIS

Aucun boni n'a été versé au cours de l'exercice 2017-2018.



LES RESSOURCES HUMAINES

Karine Plamondon, à titre de chargée de gestion d'événement à la Direction de la production, a travaillé sur une panoplie d'événements au Palais depuis 15 ans.

En 2017-2018, elle a reçu une marque de reconnaissance exceptionnelle sous forme de nomination à titre de Fournisseur de l'année (*Supplier of the Year Award*), décernée par Experient, une importante firme internationale d'organisation d'événements.

Professionnelle d'expérience, elle s'est notamment vu confier l'organisation de deux congrès d'envergure cette année : le 24th World Congress on Intelligent Transport Systems (ITS) – ITS World Congress et le Sommet mondial des transports publics de l'UITP.

LES RESSOURCES HUMAINES

LES ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2017-2018 EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES S'INSCRIVENT DANS LES ORIENTATIONS DU *PLAN STRATÉGIQUE 2016-2019* QUI DÉFINIT TROIS ENJEUX : LA QUALITÉ DU SERVICE À LA CLIENTÈLE, L'AUGMENTATION DES REVENUS ET L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE.

AMÉLIORER EN CONTINU L'OFFRE DU PALAIS GRÂCE À LA FORMATION

Les formations offertes aux employés de l'ensemble des directions du Palais ont touché une grande variété de sujets.

QUALITÉ DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

L'objectif de ces formations est d'accroître le taux de satisfaction des clients grâce à une offre de services améliorée. Les préposés aux services d'accueil ainsi que les nouveaux employés ont participé à des formations personnalisées pour répondre aux besoins particuliers du Palais.

- Culture du service d'accueil : cette formation met l'accent sur la création d'expériences mémorables pour les clients du Palais. Elle sert aussi à développer l'instinct des employés afin qu'ils puissent mieux s'adapter aux diverses clientèles.
- Gestion des irritations et récupération de problèmes : grâce à cette formation, les employés sont mieux outillés pour gérer des situations qui peuvent miner l'expérience client. Ils apprennent également à mieux gérer les irritants des diverses clientèles.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

- Tireurs actifs, intervention policière dans le domaine public : formés à réagir adéquatement lors d'une situation impliquant un tireur actif, un vol à main armée, un colis suspect ou une alerte à la bombe, les employés peuvent limiter les conséquences sur les personnes et les services, et ce, en établissant et respectant des consignes claires.

- Utilisation sécuritaire des plates-formes élévatrices : la Société a maintenant un deuxième formateur à la conduite des plates-formes élévatrices. Cette formation est donnée aux nouveaux employés ciblés.
- Technique pour gérer ses changements : les employés de la Direction du développement des affaires et des alliances stratégiques et ceux de la Direction de la production ont eu à changer leurs façons de faire à la suite de l'implantation de la nouvelle version du progiciel EBMS (*Event Business Management Software*). Grâce à cette formation décrivant la dynamique du changement, les employés sont dorénavant mieux outillés pour appliquer des stratégies efficaces les aidant à gérer ces changements avec assurance.

CRÉATION DE NOUVEAUX POSTES DANS UNE PERSPECTIVE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Quatre nouveaux postes ont été créés en 2017-2018. Dans le but d'optimiser ses pratiques en matière d'intelligence d'affaires, la Direction du développement des affaires et des alliances stratégiques renforce son équipe avec la création d'un poste d'analyste d'affaires et l'ajout d'un deuxième poste de responsable, recherche commerciale et développement des comptes.

De plus, un nouveau poste de coordonnatrice, marketing, graphisme et image de marque a été créé au sein de la Direction du marketing et des communications ainsi qu'un nouveau poste de téléphoniste-réceptionniste.

UN RITUEL ANNUEL : RECONNAÎTRE L'APPORT DES EMPLOYÉS ET SOULIGNER LEUR ENGAGEMENT

Tous les ans, la Société réunit ses employés pour rendre hommage à leurs collègues comptant 5, 10, 15, 20, 25, 30 et même 35 ans de service continu au sein de son organisation. En 2017-2018, 41 personnes ont été ainsi honorées, dont deux employés pour leurs 30 ans de bons et loyaux services!

De plus, lors des rencontres d'information avec le président-directeur général, on a procédé à la présentation des nouveaux employés.

DES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION INTERNES IMPORTANTES

À deux reprises au cours de l'année, le président-directeur général a convié les employés à une rencontre d'information sur la performance du Palais. Ces événements internes animés par le comité de direction du Palais permettent de placer les résultats du Palais dans le contexte du tourisme d'affaires mondial. En outre, en continuité avec les années antérieures, le président-directeur général a souligné les anniversaires des employés à l'occasion d'un petit-déjeuner de groupe mensuel.

ENCOURAGER LES EMPLOYÉS À ADOPTER UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF

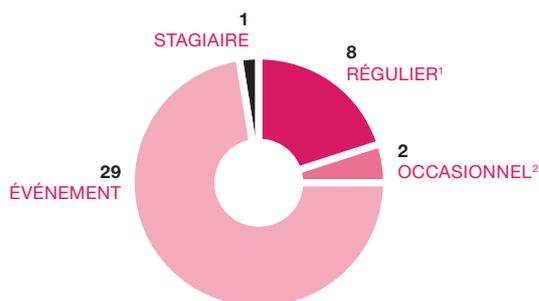
Grâce à la diffusion de capsules santé sur son réseau intranet, la Société incite ses employés à adopter un mode de vie sain et actif. La Société met également à leur disposition deux clés de Bixi pour les encourager à utiliser le système de vélo en libre-service de la Ville de Montréal pour leurs déplacements dans la journée. Cette année, près de 50 km ont été parcourus grâce à Bixi !

Par ailleurs, les activités habituelles se sont poursuivies en 2017-2018. En plus de la clinique de vaccination contre la grippe et du programme d'aide aux employés, la Société offre depuis de nombreuses années des horaires de travail variables et l'accès à des tarifs préférentiels à un centre de conditionnement physique.

Pour ceux qui préfèrent s'activer au Palais, la Société appuie les initiatives de ses employés qui ont mis sur pied des cours de yoga et des séances d'activité physique en mettant des locaux à leur disposition.

DONNÉES GLOBALES

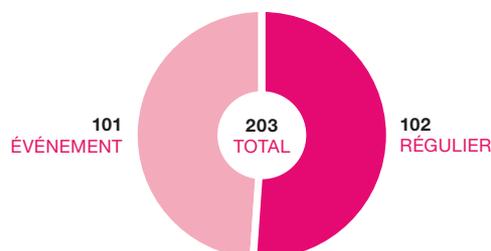
NOMBRE TOTAL DES PERSONNES EMBAUCHÉES, SELON LE STATUT D'EMPLOI, AU COURS DE LA PÉRIODE 2017-2018



¹ Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les recrutements.

² Nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux dont le contrat est prolongé ou renouvelé à l'intérieur d'une même année.

NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS EN POSTE AU 31 MARS 2018



MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

EMBAUCHE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES EN 2017-2018

Statut d'emploi	Embauche totale 2017-2018	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi ³
Régulier	8	2	—	—	—	2	25,0 %
Occasionnel	2	—	—	—	—	—	—
Événement	29	10	—	—	1	11	37,9 %
Stagiaire	1	—	—	—	—	—	—

³ Calcul basé sur le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné par rapport à l'embauche totale en 2017-2018 dans le statut d'emploi.

ÉVOLUTION DU TAUX D'EMBAUCHE GLOBAL DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI

Année	Régulier	Occasionnel	Événement	Stagiaire
2015-2016	33,3 %	100,0 %	41,7 %	—
2016-2017	50,0 %	20,0 %	23,3 %	—
2017-2018	25,0 %	—	37,9 %	—

ÉVOLUTION DE LA REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER – RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Groupe cible	2018		2017		2016	
	Nombre au 31 mars 2018	Taux de représentativité dans l'effectif régulier au 31 mars 2018	Nombre au 31 mars 2017	Taux de représentativité dans l'effectif régulier au 31 mars 2017	Nombre au 31 mars 2016	Taux de représentativité dans l'effectif régulier au 31 mars 2016
Communautés culturelles	31	14,8 %	29	13,9 %	31	14,0 %
Autochtones	1	0,5 %	1	0,5 %	1	0,5 %
Anglophones	3	1,4 %	4	1,9 %	3	1,4 %
Personnes handicapées	10	4,8 %	9	4,3 %	8	3,6 %

**REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER –
RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS À LA FIN MARS 2018**

Groupe cible	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel à l'événement		Personnel ouvrier		Total	
	Nbre	Taux ⁴	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux
Communautés culturelles	1	3,23	5	16,13	1	3,23	3	9,68	19	61,29	2	6,45	31	100
Autochtones	–	–	–	–	–	–	–	–	1	100	–	–	1	100
Anglophones	1	33,33	1	33,33	–	–	–	–	1	33,33	–	–	3	100
Personnes handicapées	2	20,0	2	20,0	–	–	1	10,0	5	50,0	–	–	10	100

⁴ Taux = valeurs en pourcentage (%)

FEMMES**TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2017-2018 PAR STATUT D'EMPLOI**

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel à l'événement	Personnel stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	8	2	29	1	40
Nombre de femmes embauchées	5	1	22	–	28
Taux d'embauche des femmes (%)	63 %	50 %	76 %	–	70 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2018

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel à l'événement	Personnel ouvrier	Total
Effectif régulier total (hommes et femmes)	23	33	21	20	102	10	209
Femmes	12	18	18	17	63	1	129
Taux de représentativité des femmes	52 %	55 %	86 %	85 %	62 %	10 %	62 %

MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PDEIPH)**

	Automne 2017 (cohorte 2018)	Automne 2016 (cohorte 2017)	Automne 2015 (cohorte 2016)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	—	—	—
	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	1	3	1

AUTRES MESURES OU ACTIONS

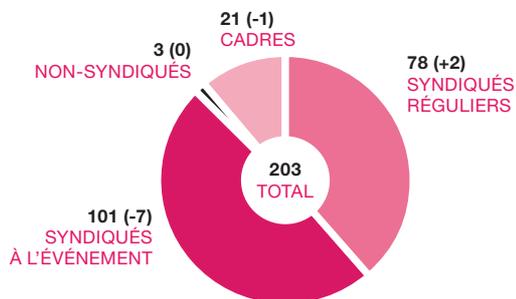
(par ex. : activités de formation de gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

	Nombre de personnes visées
Promouvoir la journée internationale de la femme et la semaine nationale des personnes handicapées auprès de l'ensemble des employés	209

L'EFFECTIF

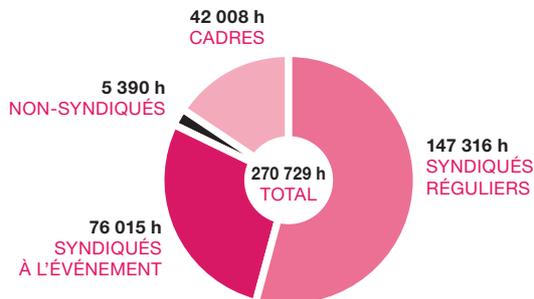
Le chiffre entre parenthèses représente l'écart par rapport à 2016-2017.

L'EFFECTIF EN POSTE¹
AU 31 MARS 2018



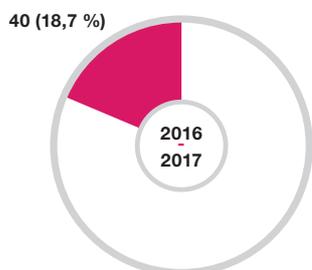
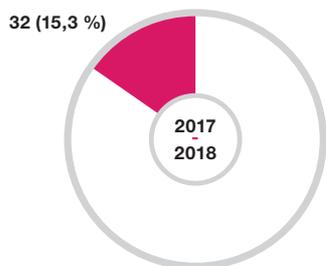
¹ Effectif en poste : le nombre de personnes en poste au 31 mars 2018 et non le nombre d'employés à temps complet (ETC) autorisé.

L'EFFECTIF UTILISÉ²
AU 31 MARS 2018 (EN HEURES)

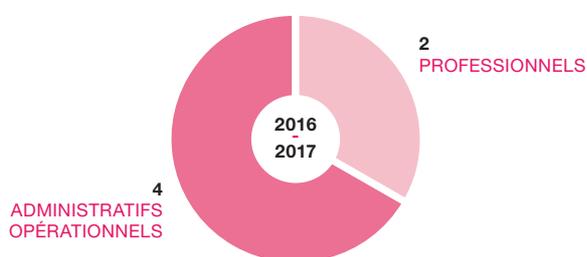
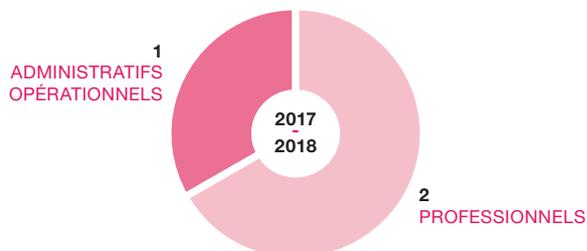


² Effectif utilisé : les données représentent les heures travaillées et payées entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018 (cumulatif), mais n'incluent pas les primes et les heures supplémentaires.

TAUX DE DÉPARTS VOLONTAIRES
(TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

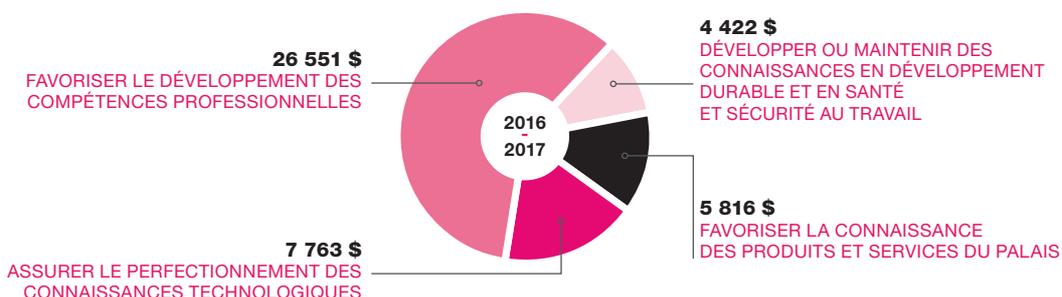
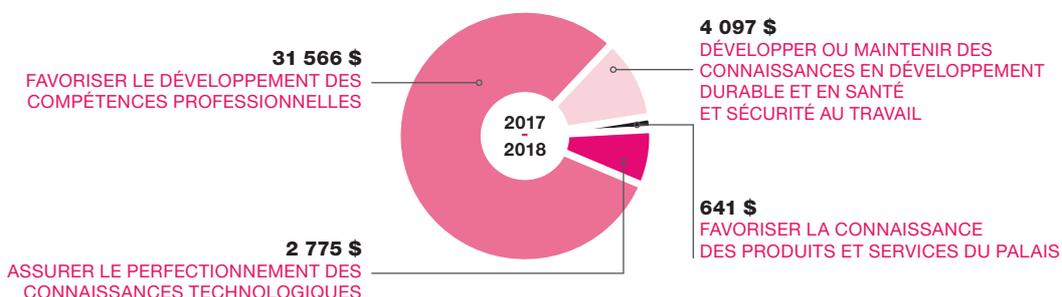


NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI
AYANT PRIS LEUR RETRAITE



FORMATION

RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL PAR CHAMP D'ACTIVITÉ



ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN FORMATION¹

	Proportion de la masse salariale	Nombre moyen de jours de formation par personne	Montant alloué par personne
2016-2017	0,45 %	0,6	160 \$
2017-2018	0,56 %	1,1	141,66 \$

JOURS DE FORMATION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI

	Cadres	Professionnels	Administratifs et opérationnels
2016-2017	30	22	79
2017-2018	31,83	24,83	163,21

¹ Le dénominateur pour le calcul du nombre de jours de formation et les montants alloués par personne est le nombre total d'employés. Il se calcule en personnes et non en ETC. Le total des employés représente tous les employés de l'organisation, incluant les cadres et les administrateurs de l'État, à l'exception des stagiaires et des étudiants.



AUTRES
**EXIGENCES
LÉGALES**

AUTRES EXIGENCES LÉGALES

POLITIQUE LINGUISTIQUE

Conformément à la Charte de la langue française, la politique linguistique de la Société, adoptée en 2000, définit des règles qui doivent être respectées par l'ensemble du personnel.

Le comité permanent de la politique linguistique de la Société veille à l'application de la politique et à la sensibilisation des employés à ce sujet. Ce comité, composé de cinq membres, effectue des suivis sur divers sujets liés à l'usage du français en milieu de travail. Dans l'ensemble, la politique est bien respectée et nos employés privilégient l'usage du français dans leurs communications.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Comité permanent et mandataire

Avez-vous un mandataire ?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle ?	Oui
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés ?	Non
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice ?	1
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent ?	Oui

Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique institutionnelle

Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle ?

1. Projet en élaboration	
2. Projet soumis pour commentaires à l'Office	
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office	
4. Avis officiel de l'Office reçu	
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant	X
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office	
Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par le sous-ministre ou le dirigeant (s'il y a lieu).	8 nov. 2000

Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011

S.O.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ACCÈS À L'INFORMATION

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, adopté en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Société présente le bilan des demandes reçues et traitées au cours de l'année 2017-2018.

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES	8
--	----------

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DES DÉLAIS

Délais de traitement	Nature des demandes traitées au cours de l'année financière		
	Demandes d'accès		Rectification (Nombre)
	Documents administratifs (Nombre)	Renseignements personnels (Nombre)	
0 à 20 jours	7	1	0
21 à 30 jours	0	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
TOTAL	7	1	0

NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES, EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DE LA DÉCISION RENDUE

Décision rendue	Nature des demandes traitées au cours de l'année financière			Dispositions de la Loi invoquées
	Demandes d'accès		Rectification (Nombre)	
	Documents administratifs (Nombre)	Renseignements personnels (Nombre)		
Acceptée (entièrement)	5	1	0	Articles : 23, 24 et 39
Partiellement acceptée	2	0	0	
Refusée (entièrement)	0	0	0	
Autres	0	0	0	Aucune
Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable				Aucune
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information				Aucune

DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION – DU 1^{ER} AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018

N° de la demande	Objet de la demande	Date de transmission de la réponse	Date de diffusion de la réponse	Document transmis
AI-2017-01	Frais de service de sécurité – conférence de Barack Obama	14 juin 2017	19 juin 2017	R-AI-2017-01
AI-2017-02	Études, recherches, analyses et sondages	27 juin 2017	29 juin 2017	R-AI-2017-02
AI-2017-03	Composition de la rémunération globale de postes-cadres	29 juin 2017	29 juin 2017	R-AI-2017-03
AI-2017-04	Budget et dépenses pour la promotion, le marketing et la publicité	10 juillet 2017	17 juillet 2017	R-AI-2017-04
AI-2017-05	Ressources informationnelles	18 juillet 2017	19 juillet 2017	R-AI-2017-05
AI-2017-06	Annulation – événement Services Québec	18 septembre 2017	19 septembre 2017	R-AI-2017-06
AI-2017-07	Contrat – fournisseur alimentaire	27 novembre 2017	28 novembre 2017	R-AI-2017-07
AI-2018-01	Décompte de l'ensemble des employés de l'organisation	27 février 2018	6 mars 2018	R-AI-2018-01

Les demandes d'accès à l'information peuvent être faites en ligne à partir du site Web.congresmtl.com conformément au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*.

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD D'ORGANISMES PUBLICS

Conformément à l'article 25 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017, la Société doit produire une reddition de comptes annuelle à ce sujet.

Le tableau de la page suivante présente les renseignements exigés par la loi en vigueur.

REDDITION DE COMPTES 2017-2018

Article 25 de la <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications par point
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	0
3. Divulgations fondées	0
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 : <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="193 578 1010 624">• Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement mis en application d'une telle loi <li data-bbox="193 642 1010 687">• Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie <li data-bbox="193 697 1010 742">• Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux que celui-ci gère ou détient pour autrui <li data-bbox="193 751 1010 797">• Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité <li data-bbox="193 806 1010 851">• Le fait, par un acte ou par une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement <li data-bbox="193 860 1010 906">• Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible mentionné précédemment 	
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

N. B. La transmission de la divulgation au Protecteur du citoyen est prise en compte au point 2 (cela ne relève pas du mandat de la personne responsable du suivi). Lors de la transmission au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme responsable de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police ou un ordre professionnel, la divulgation est répertoriée uniquement au point 5.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

La Société dispose d'un code d'éthique et de déontologie publié en annexe du présent rapport annuel. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue.

FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La *Politique de financement des services publics* vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et assurer la transparence du processus tarifaire de même que la reddition de comptes.

Conformément à cette politique, les ministères et organismes sont tenus à une reddition de comptes sur la tarification des biens et des services qu'ils fournissent à la population et aux entreprises.

Le tableau ci-contre présente les renseignements exigés par la politique en vigueur.

REDDITION DE COMPTES SUR LA TARIFICATION

Catégorie de revenus	Méthode de fixation des tarifs	Date de la dernière révision tarifaire	Mode d'indexation des tarifs			
Location d'espaces	Valeur marchande	1 ^{er} janvier 2018	IPC			
Redevances	Valeur marchande	1 ^{er} janvier 2018	Entente contractuelle			
Services auxiliaires excluant le stationnement	Valeur marchande	1 ^{er} janvier 2018	Variable			
Stationnement	Valeur marchande	1 ^{er} janvier 2018	Variable			
Location de locaux	Valeur marchande	selon le bail	IPC			
Catégorie de revenus	Revenus (\$)	Coûts (\$)	Niveau de financement (\$)	% atteint	% visé	
Location d'espaces	10 127 956	10 825 366	(697 410)	94 %	88 %	
Redevances	6 186 233	5 007 519	1 178 714	124 %	117 %	
Services auxiliaires	8 390 822	6 458 090	1 932 732	130 %	116 %	
Stationnement	1 631 073	1 182 372	448 701	138 %	116 %	
Location de locaux	1 184 777	968 193	216 584	122 %	95 %	
SOUS-TOTAL	27 520 861	24 441 540	3 079 321	113 %	103 %	
Revenus provenant d'une autre source que la tarification						
Location à titre gratuit	1 154 521	0	1 154 521			
Subvention du gouvernement du Québec						
De fonctionnement	19 536 041	0	19 536 041			
Relative au remboursement de la dette à long terme	14 325 629	0	14 325 629			
Gain sur disposition de placements	1 360	0	1 360			
Virement des contributions reportées	109 429	0	109 429			
Intérêts	378 092	0	378 092			
SOUS-TOTAL	35 505 072	0	35 505 072			
Coûts non liés à la prestation de produits ou services						
Perte sur location à titre gratuit	0	1 154 521	(1 154 521)			
Taxes municipales et scolaires	0	10 452 954	(10 452 954)			
Intérêts sur la dette à long terme	0	7 295 315	(7 295 315)			
Maintien des actifs	0	3 104 579	(3 104 579)			
Amortissement des immobilisations corporelles	0	11 368 592	(11 368 592)			
Autres dépenses hors opérations	0	462 574	(462 574)			
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	0	33 884	(33 884)			
SOUS-TOTAL	0	33 872 419	(33 872 419)			
TOTAL DES REVENUS ET DÉPENSES	63 025 933	58 313 959	4 711 974			

LES FAITS SAILLANTS

Le niveau de financement global s'établit à 113 % pour 2017-2018, un écart favorable de 10 % par rapport à la cible.

Ce résultat s'explique par la combinaison d'un écart favorable de 7 % des revenus ciblés et d'un écart favorable des coûts de 2,2 % par rapport à la cible.

En 2016-2017, le niveau de financement global était de 107 %.

100 %
des coûts liés à une source de tarification sont assumés par les revenus de la Société.

100 %
du coût des taxes municipales et scolaires est subventionné par le gouvernement du Québec.

100 %
du coût du service de la dette est subventionné par le gouvernement du Québec.

995 300 \$
La Société a reçu ce montant en subvention pour le maintien des actifs en 2017-2018.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

La Direction des technologies de l'information fournit à toute l'organisation un environnement technologique fiable, productif et sécuritaire qui permet l'atteinte des objectifs poursuivis. Elle demeure à l'avant-garde des nouvelles technologies en suggérant à toutes les directions des solutions évolutives afin de maximiser l'utilisation des ressources humaines et financières.

Les tableaux suivants font état des activités d'encadrement ou de continuité ainsi que des dossiers en ressources informationnelles pour l'exercice 2017-2018.

COÛTS PRÉVUS ET COÛTS RÉELS DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2017-2018

Catégorie de coûts	Coûts capitalisables prévus (000 \$) (investissements)	Coûts capitalisables réels (000 \$) (investissements)	Coûts non capitalisables prévus (000 \$) (dépenses)	Coûts non capitalisables réels (000 \$) (dépenses)
Activités d'encadrement	–	–	171,5	166,4
Activités de continuité	381,0	455,4	1 328,4	1 319,2
Dossiers	–	–	–	–
TOTAL	381,0	455,4	1 499,9	1 485,6

L'écart entre les coûts capitalisables réels et prévus est dû au fait qu'à la fin de l'exercice 2016-2017, certains achats ont été reportés au début de l'année 2017-2018. Pour les dépenses non capitalisables, l'écart favorable résulte de la baisse du coût des avantages sociaux par rapport à ceux prévus au budget.

LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX DOSSIERS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Pour 2017-2018, il n'y a eu aucun dossier en ressources informationnelles.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

La *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (2014, chapitre 17) (LGCE) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Aux fins de l'application des mesures prévues à la LGCE, la Société doit fournir les renseignements relatifs aux contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus exigés par le Conseil du trésor.

CONTRATS DE SERVICES

CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2017 ET LE 31 MARS 2018

	Nombre	Valeur (en milliers de \$)
Contrats de services avec une personne physique ¹	0	0
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²	8	1 309,8
TOTAL DES CONTRATS DE SERVICES	8	1 309,8

¹ Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

² Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

La LGCE prévoit qu'un organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de ses effectifs dans son rapport annuel. Cet état doit notamment présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégorie d'emploi.

Pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, la somme des effectifs des organismes publics relevant d'un ministre dont le personnel n'est pas assujéti à la *Loi sur la fonction publique* ne doit pas excéder 288 500 heures. Au terme de cette période, la Société a respecté la cible fixée par la ministre du Tourisme.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2018
1. Personnel d'encadrement	42 008	0	42 008	21
2. Personnel infirmier	0	0	0	0
3. Personnel enseignant	0	0	0	0
4. Personnel professionnel, de bureau, technicien et assimilé	155 395	6 480	161 875	81
5. Agent de la paix	0	0	0	0
6. Ouvrier, personnel d'entretien et de service	76 015	6 880	82 895	101
7. Étudiants et stagiaires	0	0	0	0
TOTAL DES HEURES	273 418	13 360	286 778	203
TOTAL EN ETC (nombre d'heures/1 826,3)	150			



LES ÉTATS
FINANCIERS AU
31 MARS 2018

RAPPORT DE LA DIRECTION
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
ÉTATS FINANCIERS

LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Raymond Larivée, MBA
Président-directeur général



André Saucier, CPA, CGA
Vice-président aux finances et à l'administration

Montréal, le 7 juin 2018



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Palais des congrès de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et notamment de son évaluation

des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE

La Société du Palais des congrès de Montréal n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2018 et 2017, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que la Société du Palais des congrès de Montréal a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle

qui est exigible dans l'exercice de la Société du Palais des congrès de Montréal et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi,

les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) estimée	
	2018	2017
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	194 248 403 \$	208 373 544 \$
Subventions reportées du gouvernement du Québec	150 582 579	158 657 979
Dette nette	(43 665 824)	(49 715 565)
Excédent cumulé	43 665 824	49 715 565
État des résultats		
Subventions du gouvernement du Québec	(6 049 741)	(5 853 501)
Excédent de l'exercice	(6 049 741) \$	(5 853 501) \$

OPINION AVEC RÉSERVE

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2018 ainsi que les résultats de

ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date, selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint
Montréal, le 7 juin 2018

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2018	2017
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec			
Relative au fonctionnement	19 500 971 \$	19 536 041 \$	20 249 538 \$
Relative au remboursement de la dette	14 325 629	14 325 629	13 799 562
Virement des contributions reportées (note 14)	109 429	109 429	109 429
Location d'espaces	9 733 088	10 127 956	9 725 030
Services auxiliaires (note 4)	8 962 368	10 021 895	9 507 429
Redevances (note 5)	6 064 977	6 186 233	6 144 871
Location de locaux	962 836	1 184 777	1 036 583
Location à titre gratuit (note 6)	—	1 154 521	1 060 540
Intérêts	225 000	378 092	268 100
Gain à la disposition de placements (note 11)	—	1 360	454 872
	59 884 298	63 025 933	62 355 954
CHARGES			
Frais d'événements (note 7)	6 488 071	6 794 649	6 419 815
Frais d'exploitation et d'administration (note 8)	23 024 559	21 084 254	20 317 149
Taxes municipales et scolaires	10 771 300	10 452 954	10 350 013
Frais financiers (note 9)	7 758 331	7 425 105	8 004 742
Amortissement des immobilisations corporelles	11 453 453	11 368 592	11 371 775
Perte à la location à titre gratuit (note 6)	—	1 154 521	1 060 540
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	—	33 884	53 343
	59 495 714	58 313 959	57 577 377
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	388 584	4 711 974	4 778 577
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	14 158 592	14 158 592	9 380 015
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	14 547 176 \$	18 870 566 \$	14 158 592 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2018

	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 158 465 \$	20 149 709 \$
Prêt (note 10)	174 892	188 864
Placements (note 11)	—	—
Débiteurs	948 037	1 448 870
Loyers à recevoir	92 924	28 211
	22 374 318	21 815 654
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 12)	5 348 536	6 214 649
Intérêts courus à payer	1 305 801	1 396 531
Revenus perçus d'avance	5 017 244	4 598 009
Dettes (note 13)	193 039 324	207 063 227
Contributions reportées (note 14)	1 855 606	1 965 035
	206 566 511	221 237 451
DETTE NETTE	(184 192 193)	(199 421 797)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	3 367 983	3 596 365
Frais reportés	453 333	461 550
Immobilisations corporelles (note 15)	199 241 443	209 522 474
	203 062 759	213 580 389
EXCÉDENT CUMULÉ	18 870 566 \$	14 158 592 \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Claude Liboiron
Président du conseil d'administration



Suzanne Landry
Présidente du comité d'audit

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2018	2017
	Budget	Réel	Réel
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	388 584 \$	4 711 974 \$	4 778 577 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 185 700)	(1 125 445)	(1 389 060)
Amortissement des immobilisations corporelles	11 453 453	11 368 592	11 371 775
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	—	33 884	53 343
Radiation d'immobilisations corporelles	—	—	14 283
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	—	4 000	3 910
	10 267 753	10 281 031	10 054 251
Acquisition de charges payées d'avance	—	(11 824 123)	(12 546 131)
Utilisation des charges payées d'avance	—	12 052 505	12 369 680
Acquisition des frais reportés	—	(54 745)	(390 727)
Utilisation des frais reportés	—	62 962	26 548
	—	236 599	(540 630)
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	10 656 337	15 229 604	14 292 198
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(199 421 797)	(199 421 797)	(213 713 995)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(188 765 460) \$	(184 192 193) \$	(199 421 797) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Encaissement de subventions et contributions	33 861 470 \$	34 049 300 \$
Rentrée de fonds – clients	28 358 174	27 421 896
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(38 906 368)	(37 316 585)
Intérêts reçus	364 423	270 605
Intérêts versés	(7 335 345)	(7 970 172)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de fonctionnement	16 342 354	16 455 044
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 148 536)	(1 962 482)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	4 000	3 910
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(1 144 536)	(1 958 572)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Prêt effectué	—	(200 000)
Encaissement de prêt	13 972	8 981
Produit de disposition de placements	1 360	2 780 378
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	15 332	2 589 359
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dettes contractées	—	4 341 146
Dettes remboursées	(14 204 394)	(18 166 997)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(14 204 394)	(13 825 851)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE	1 008 756	3 259 980
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	20 149 709	16 889 729
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	21 158 465 \$	20 149 709 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2018

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal (la Société), personne morale au sens du Code civil, a été constituée sans capital-actions par la *Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal* (RLRQ, chapitre S-14.1). Elle a pour mission :

- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal ;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès de Montréal ;
- d'exercer des activités commerciales ou autres de nature à contribuer au développement du Palais des congrès de Montréal et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 985 de la *Loi sur les impôts du Québec* (RLRQ, chapitre 1-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (L.R.C. (1985), chapitre 1 (5^e suppl.)), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est permise lorsqu'elle est cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et

des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer certains éléments, principalement la provision pour créances douteuses, la moins-value du prêt ainsi que la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

ÉTAT DES GAINS OU PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

REVENUS

SUBVENTIONS

Les revenus de subvention sont constatés dans l'exercice au cours duquel les faits qui donnent lieu à ces revenus se sont produits, dans la mesure où lesdites subventions sont autorisées, que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont comptabilisées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Elles sont virées aux revenus au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

CONTRIBUTIONS

Les contributions reçues qui font l'objet d'une affectation externe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de contributions reportées et sont virées aux revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

LOCATION À TITRE GRATUIT

Les opérations non monétaires ayant une substance commerciale sont comptabilisées à la juste valeur.

AUTRES

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits qui en découlent.

Les revenus provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de revenus est inscrite à l'état de la situation financière à titre de revenus perçus d'avance ou de débiteurs. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, le prêt, les placements, les débiteurs et les loyers à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus, à l'exception des taxes à la consommation et des charges sociales à payer, les intérêts courus à payer et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la Société consiste à présenter dans le poste «trésorerie et équivalents de trésorerie» les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, le cas échéant, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et dont l'échéance initiale au moment de l'acquisition est de trois mois ou moins.

PRÊT

Lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte, une provision pour moins-value est établie pour montrer les prêts au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette. La réduction de la valeur comptable alors constatée est imputée aux résultats au poste «moins-value sur prêts». Lorsque le prêt a été provisionné pour moins-value, en totalité ou en partie, et que le recouvrement du prêt est considéré par la suite comme étant probable, la provision pour moins-value constituée à l'égard du prêt peut être réduite.

La provision pour moins-value est déterminée à l'aide des meilleures estimations possible, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers. Le facteur principal dans l'établissement de la provision pour moins-value est l'historique récent en ce qui concerne le recouvrement du prêt.

PLACEMENTS

Lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une moins-value durable, une moins-value est établie. La réduction de la valeur comptable alors constatée est imputée aux résultats au poste «moins-value sur placements» et ne peut faire l'objet d'une reprise.

La provision pour moins-value représente la meilleure estimation, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers. Les principaux facteurs considérés dans l'établissement de la provision pour moins-value sont la qualité des actifs sous-jacents ainsi que la séquence de subordination imbriquée dans les billets.

PASSIFS

PROVISION POUR VACANCES ET MALADIES

Les obligations découlant des congés de vacances et des jours de maladie dus aux employés sont comptabilisées à titre de traitement au poste « Charges à payer et frais courus ». Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque les jours de maladie non pris sont payables annuellement et que la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour allocation de transition

Les obligations découlant de l'allocation de transition accumulée par le titulaire d'un emploi supérieur qui ne bénéficie pas de la sécurité d'emploi de la fonction publique sont évaluées à leur valeur réelle en date du 31 mars 2018 puisque l'allocation de transition sera versée au cours de l'exercice suivant. Le passif et la charge correspondante qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation d'un mois de traitement par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois. Les obligations découlant de l'allocation de transition accumulée sont comptabilisées à titre de traitement au poste « Charges à payer et frais courus ».

ACTIFS NON FINANCIERS

En raison de leur nature, les actifs non financiers sont employés normalement pour fournir des services futurs.

FRAIS REPORTÉS

Les frais initiaux directs encourus pour la location des espaces commerciaux sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation, établie comme suit :

Bâtiments	26 à 40 ans
Aménagements	10 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 et 10 ans
Logiciels	5 et 10 ans

Les immobilisations en cours de construction ou d'agrandissement ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2017, la Société a adopté prospectivement les cinq nouvelles normes suivantes :

SP 2200, *Information relative aux apparentés*

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations portant sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes doivent être fournies lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

SP 3210, *Actifs*

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non

constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

SP 3320, *Actifs éventuels*

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

SP 3380, *Droits contractuels*

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

SP 3420, *Opérations interentités*

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la Société. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

4. SERVICES AUXILIAIRES

	2018	2017
Plomberie et électricité	2 167 325 \$	2 273 334 \$
Aménagement	2 067 648	2 063 023
Stationnement	1 631 073	1 499 719
Télécommunications	1 592 409	1 320 366
Audiovisuel	1 169 918	1 080 396
Entretien ménager	578 135	594 365
Sécurité	395 297	268 086
Accueil et vestiaire	336 983	298 762
Autres	83 107	109 378
	10 021 895 \$	9 507 429 \$

5. REDEVANCES

	2018	2017
Services alimentaires	3 822 117 \$	4 058 857 \$
Services audiovisuels	1 541 699	1 294 057
Billets vendus	736 452	718 393
Autres	85 965	73 564
	6 186 233 \$	6 144 871 \$

6. LOCATION À TITRE GRATUIT

La Société loue des espaces à titre gratuit à deux entités non apparentées. Ces opérations sont effectuées en contrepartie partielle de l'expropriation, aux fins des travaux d'agrandissement du Palais des congrès de Montréal, de certains actifs qui leur appartenaient.

7. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2018	2017
Traitements – personnel à l'événement		
Accueil et vestiaire	1 023 664 \$	1 080 838 \$
Services à la clientèle	731 819	694 734
Audiovisuel	517 815	516 774
Télécommunications	179 688	187 786
Stationnement	39 024	40 613
Aménagement	1 818 981	1 915 058
Entretien ménager	710 994	669 493
Plomberie et électricité	381 741	387 350
Sécurité	341 772	241 765
Audiovisuel	141 881	90 360
Télécommunications	28 587	26 398
Autres frais	878 683	568 646
	6 794 649 \$	6 419 815 \$

8. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2018	2017
Traitements et avantages sociaux	9 715 789 \$	9 634 236 \$
Entretien et réparations	5 028 584	4 013 125
Électricité et chauffage	1 720 345	1 706 167
Promotion et communications	1 074 600	1 146 378
Services professionnels et administratifs	940 414	1 184 887
Service d'entretien spécialisé	807 384	857 853
Gardiennage	777 857	699 853
Service d'entretien ménager	665 080	683 969
Assurances et permis	283 090	277 549
Virement des frais reportés	62 962	26 548
Formation professionnelle	30 375	17 073
Loyers	16 801	18 095
Créances douteuses et irrécouvrables	(39 027)	51 416
	21 084 254 \$	20 317 149 \$

Certaines créances provisionnées dans les années antérieures ont été encaissées au cours de l'exercice.

9. FRAIS FINANCIERS

	2018	2017
Intérêts sur les dettes	7 295 315 \$	7 850 298 \$
Autres intérêts et frais bancaires	129 790	154 444
	7 425 105 \$	8 004 742 \$

10. PRÊT

	2018	2017
Prêt avec une partie non liée portant intérêt au taux de 5,0 %, encaissable par versement mensuel de 2 030 \$ et échéant le 31 janvier 2027	174 892 \$	188 864 \$

Les montants des versements sur le prêt au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2019	15 971 \$
2020	18 199
2021	17 735
2022	18 629
2023	19 582
2024 et suivants	84 776
	174 892 \$

11. PLACEMENTS

Au cours de l'exercice, une partie des billets à terme adossés à des actifs du VAC II de catégorie C a été disposée à sa valeur nominale. Les billets avaient fait l'objet de la comptabilisation d'une moins-value de 1 360 \$ qui entraîne un gain équivalent lors de la disposition:

2018						2017			
VAC II	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Valeur nominale	Moins-value totale	Valeur comptable	Taux d'intérêt	Valeur nominale	Moins-value totale	Valeur comptable
Catégorie C	15 juil. 2056	20,953 %	20 429	20 429	—	20,953 %	21 789	21 789	—
TOTAL			20 429 \$	20 429 \$	— \$		21 789 \$	21 789 \$	— \$

12. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2018	2017
Fournisseurs	2 539 769 \$	3 493 483 \$
Fournisseurs – immobilisations corporelles	435 884	458 974
Traitements	1 171 808	1 163 740
Charges sociales	714 809	699 310
Taxes à la consommation	153 809	139 907
Autres	332 457	259 235
	5 348 536 \$	6 214 649 \$

13. DETTES

	2018	2017
Billets à payer auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Taux fixe de 3,779 %, remboursable par versements semestriels de 4 031 559 \$, jusqu'au 1 ^{er} juin 2021 et par un versement de 56 264 950 \$ le 1 ^{er} décembre 2021	74 413 231 \$	79 440 833 \$
Taux fixe de 3,779 %, remboursable par versements semestriels de 155 464 \$, jusqu'au 1 ^{er} juin 2021 et par un versement de 3 602 144 \$ le 1 ^{er} décembre 2021	4 099 274	4 247 112
Taux fixe de 3,5097 %, remboursable par versements semestriels de 4 220 866 \$, jusqu'au 1 ^{er} mars 2023 et par un versement de 46 111 841 \$ le 1 ^{er} septembre 2023	76 183 989	81 725 319
Taux fixe de 3,5097 %, remboursable par versements semestriels de 1 108 830 \$, jusqu'au 1 ^{er} mars 2023 et par un versement de 7 371 576 \$ le 1 ^{er} septembre 2023	16 113 616	17 705 034
Taux fixe de 2,130 %, remboursable par versements semestriels de 170 472 \$, jusqu'au 1 ^{er} mars 2026 et par un versement de 1 764 669 \$ le 1 ^{er} septembre 2026	3 946 295	4 194 913
Taux fixe de 2,813 %, remboursable par versements semestriels de 1 017 783 \$, jusqu'au 1 ^{er} septembre 2028	18 282 919	19 750 016
	193 039 324 \$	207 063 227 \$

Les montants des versements en capital à effectuer sur les dettes au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2019	14 707 640 \$
2020	15 228 878
2021	15 768 757
2022	72 008 018
2023	10 578 015
2024 et suivants	65 491 036
	193 782 344 \$

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés en vertu des régimes d'emprunts institués par la Société, le ministère du Tourisme, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de respecter ses obligations sur l'un ou l'autre de ces emprunts, est autorisé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à leur inexécution.

14. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

De tierces parties ont financièrement participé, en tout ou en partie, à l'acquisition d'immobilisations corporelles (notamment de l'équipement de cuisine et du matériel audiovisuel), à l'aménagement d'une passerelle et à la transformation d'un espace.

	2018				2017
	Bailleur	Concessionnaire	Fournisseur officiel	Total	Total
Solde au début de l'exercice	130 535 \$	1 757 383 \$	77 117 \$	1 965 035 \$	2 074 464 \$
Virement aux résultats	(21 756)	(77 880)	(9 793)	(109 429)	(109 429)
Solde à la fin de l'exercice	108 779 \$	1 679 503 \$	67 324 \$	1 855 606 \$	1 965 035 \$

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Bâtiments	Mobilier et équipement	Aménage- ments	Équipement informatique	Logiciels	Total
COÛT							
1^{er} avril 2016	26 646 440 \$	352 731 881 \$	23 218 309 \$	6 238 663 \$	10 600 374 \$	4 178 968 \$	423 614 635 \$
Acquisitions	23 885	354 467	406 216	114 957	58 173	431 362	1 389 060
Cessions	—	(167 143)	(249 075)	—	(21 046)	(81 981)	(519 245)
Reclassements	—	—	—	—	(277 158)	277 158	—
31 mars 2017	26 670 325	352 919 205	23 375 450	6 353 620	10 360 343	4 805 507	424 484 450
Acquisitions	16 094	—	429 765	224 186	273 488	181 912	1 125 445
Cessions	—	—	(69 227)	(26 662)	(11 132)	—	(107 021)
Reclassements	—	—	(5 910)	5 910	—	—	—
31 mars 2018	26 686 419 \$	352 919 205 \$	23 730 078 \$	6 557 054 \$	10 622 699 \$	4 987 419 \$	425 502 874 \$
CUMUL DES AMORTISSEMENTS							
1^{er} avril 2016	— \$	171 241 120 \$	20 992 381 \$	3 354 267 \$	5 448 556 \$	3 001 586 \$	204 037 910 \$
Amortissement de l'exercice	—	9 096 983	446 690	523 756	971 435	332 911	11 371 775
Cessions	—	(139 982)	(236 219)	—	(14 404)	(57 104)	(447 709)
Reclassements/ Ajustements	—	—	—	—	(53 394)	53 394	—
31 mars 2017	—	180 198 121	21 202 852	3 878 023	6 352 193	3 330 787	214 961 976
Amortissement de l'exercice	—	9 094 123	435 692	514 573	962 306	361 898	11 368 592
Cessions	—	—	(46 563)	(16 450)	(6 124)	—	(69 137)
31 mars 2018	— \$	189 292 244 \$	21 591 981 \$	4 376 146 \$	7 308 375 \$	3 692 685 \$	226 261 431 \$
VALEUR NETTE COMPTABLE							
31 mars 2017	26 670 325 \$	172 721 084 \$	2 172 598 \$	2 475 597 \$	4 008 150 \$	1 474 720 \$	209 522 474 \$
31 mars 2018	26 686 419 \$	163 626 961 \$	2 138 097 \$	2 180 908 \$	3 314 324 \$	1 294 734 \$	199 241 443 \$

Les projets en cours inclus au tableau ci-dessus se rapportent à de l'équipement informatique dont la valeur s'élève à 159 746 \$ (8 038 \$ en 2017), des logiciels d'une valeur de 411 772 \$ (265 585 \$ en 2017), de l'aménagement d'une valeur de 224 436 \$ (5 910 \$ en 2017) et du mobilier et de l'équipement d'une valeur de 24 336 \$ (0 \$ en 2017). Ils n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

16. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société est engagée dans des contrats à long terme pour son exploitation, dont la majorité a pour objet des services d'entretien ménager, de manutention et d'entretien spécialisé. Ils viennent à échéance à diverses dates jusqu'en 2021.

Les paiements minimaux futurs en vertu de ces contrats totalisent 6 466 508 \$ (2017 : 8 497 629 \$) et s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

2019	5 578 863 \$
2020	802 861
2021	84 784
	6 466 508 \$

De plus, la Société a une entente de collaboration et de partenariat avec Tourisme Montréal selon laquelle elle contribue financièrement à un programme visant à améliorer la position concurrentielle de Montréal sur les marchés internationaux et américains. En date du 31 mars 2018, la Société s'est engagée à verser des sommes qui totalisent 565 392 \$ (2017 : 757 447 \$) et s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

2019	201 000 \$
2020	149 567
2021	62 575
2022	31 000
2023	25 000
2024 et suivants	96 250
	565 392 \$

DROITS CONTRACTUELS

La Société a conclu différentes ententes de location de salles et d'espaces commerciaux en vertu desquelles elle recevra des sommes qui s'échelonnent jusqu'en 2038.

Les paiements minimaux futurs en vertu de ces contrats totalisent 16 401 278 \$ et s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

2019	5 866 338 \$
2020	3 927 342
2021	1 763 714
2022	1 212 560
2023	743 718
2024 et suivants	2 887 606
	16 401 278 \$

La Société a aussi conclu des ententes avec des partenaires commerciaux pour leur permettre d'offrir leurs services à sa clientèle moyennant le paiement de redevances établies à un certain pourcentage du chiffre d'affaires ainsi généré. Elles viennent à échéance à diverses dates jusqu'en 2024.

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2018, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,05 % à 10,97 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 15,03 % à 12,82 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2018 (4,94 % au 1^{er} janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, la Société verse un montant

supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017).

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 942 737 \$ (2017 : 985 248 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

PROVISION POUR ALLOCATION DE TRANSITION

L'allocation de transition est payable au titulaire d'un emploi supérieur qui ne bénéficie pas de la sécurité d'emploi dans la fonction publique, et dont le mandat n'est pas renouvelé à son terme par le gouvernement. Selon les *Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein*, cette allocation correspond à un mois de salaire par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois. Elle se calcule sur la base du traitement que le titulaire reçoit au moment de son départ et en proportion du temps pendant lequel il a exercé ses fonctions.

	2018	2017
Solde au début	64 908 \$	42 376 \$
Charge de l'exercice	20 976	22 532
Solde à la fin	85 884 \$	64 908 \$

18. APPARENTÉS

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du président-directeur général de la Société.

Conformément aux exigences de la *Loi sur les infrastructures publiques* (RLRQ, chapitre I-8.3), la Société a conclu des opérations avec la Société québécoise des infrastructures, une entité contrôlée par le gouvernement du Québec, dans le cadre de la production des documents au soutien de l'obtention des autorisations requises relativement à un agrandissement potentiel du Palais des congrès de Montréal. Un montant de 265 038 \$ a été comptabilisé aux frais d'exploitation et d'administration relativement à ces services rendus (582 750 \$ en 2017). La Société n'a aucun montant à payer au 31 mars 2018.

La Société a conclu d'autres opérations avec des apparentés, mais elles ont été effectuées dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en limiter les impacts.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte survienne en raison du manquement d'un tiers à ses obligations. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, au prêt, aux placements et aux débiteurs.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant qu'ils sont investis auprès d'institutions financières réputées.

PRÊT

Le solde du prêt présenté à l'état de la situation financière correspond à l'exposition maximale au risque de crédit. À la date de préparation des états financiers, la Société estime pouvoir récupérer la totalité du prêt en raison des tendances historiques de l'emprunteur.

PLACEMENTS

Les placements ont été comptabilisés au montant que la Société sera en mesure de récupérer. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée, compte tenu des conditions actuelles du marché et de l'information disponible aux 31 mars 2018 et 2017. Ainsi, le risque de crédit est réduit, une moins-value adéquate ayant été enregistrée pour tenir compte des pertes de crédit potentielles.

RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)**DÉBITEURS**

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux débiteurs sont limitées en raison de la diversité de leur provenance.

Le classement chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, se détaille comme suit au 31 mars :

	2018	2017
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	765 106 \$	1 270 718 \$
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	42 544	70 237
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	12 945	226
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	128 247	126 060
	948 842	1 467 241
Provision pour créances douteuses	(64 983)	(111 082)
Autres débiteurs	64 178	92 711
	948 037 \$	1 448 870 \$

La Société doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. La direction considère le type de clients, le secteur d'activité auquel ils appartiennent, l'historique de paiement et les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance afin de déterminer la provision.

Le tableau suivant présente les mouvements de l'exercice liés à la provision pour créances douteuses :

	2018	2017
Solde au début de l'exercice	111 082 \$	175 394 \$
Charge	20 628	41 473
Recouvrement et radiation de créances provisionnées	(66 727)	(105 785)
Solde à la fin de l'exercice	64 983 \$	111 082 \$

La Société est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou d'honorer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance.

La Société finance ses activités de fonctionnement ainsi que l'acquisition et l'amélioration de ses immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant des subventions et de ses activités d'exploitation. La Société satisfait ses besoins en matière

de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de charges, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêt et de capital relatifs aux passifs financiers de la Société.

2018						
	Échéance				Total des flux de trésorerie contractuels	Valeur comptable
	Moins d'un an	1 à 3 ans	4 à 5 ans	5 ans et plus		
Charges à payer et frais courus	4 261 907 \$	153 810 \$	24 854 \$	39 347 \$	4 479 918 \$	4 479 918 \$
Dettes et intérêts courus	21 409 949	42 819 897	90 125 919	67 466 531	221 822 296	194 345 125
	25 671 856 \$	42 973 707 \$	90 150 773 \$	67 505 878 \$	226 302 214 \$	198 825 043 \$

2017						
	Échéance				Total des flux de trésorerie contractuels	Valeur comptable
	Moins d'un an	1 à 3 ans	4 à 5 ans	5 ans et plus		
Charges à payer et frais courus	5 375 432 \$	— \$	— \$	— \$	5 375 432 \$	5 375 432 \$
Dettes et intérêts courus	21 409 949	42 819 897	98 499 967	80 502 432	243 232 245	208 459 758
	26 785 381 \$	42 819 897 \$	98 499 967 \$	80 502 432 \$	248 607 677 \$	213 835 190 \$

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix sur le marché. Le risque de marché comprend trois types de risque: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt sur le marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements portent intérêt à taux variable. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 avaient été inférieurs ou supérieurs à 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêt pour la même période auraient varié de 127 196 \$ (2017: 125 836 \$).

Le prêt et la dette à long terme portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auquel est exposée la Société est minime étant donné que la Société prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

AUTRE RISQUE DE PRIX

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix sur le marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

La juste valeur des placements est sujette à des fluctuations en fonction des variations des taux d'intérêt du marché et le risque de l'autre prix auquel la Société est exposée correspond à l'exposition des placements détenus par la Société.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2017 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2018.

ANNEXE 1

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉAMBULE

La Société du Palais des congrès de Montréal est une organisation publique à vocation commerciale dont la mission consiste à solliciter et à accueillir divers événements sous forme de congrès, d'expositions, de galas, de conférences et de réunions, événements qui sont de nature à générer des retombées économiques et intellectuelles au Québec. De plus, la Société s'est donné une vision qui consiste à maintenir et à renforcer sa position de leader dans l'industrie des congrès et des réunions en offrant des services de qualité à sa clientèle.

Dans l'accomplissement de sa mission, la Société du Palais des congrès de Montréal, guidée par ses valeurs fondamentales que sont l'excellence, la confiance, le respect, le travail d'équipe et l'intégrité, entend être une source de fierté et de rayonnement pour la métropole et pour le Québec.

Les activités de la Société sont administrées par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le gouvernement du Québec.

Considérant que les membres du conseil d'administration doivent, selon l'article 15 n° 4 de la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État, se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs adopté dans le cadre de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c M-30, a 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c. 6, a. 1);

Considérant que la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration;

Considérant que l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence et de responsabiliser l'administration et les administrateurs publics;

Considérant que les membres du conseil d'administration désirent doter l'entreprise d'un code d'éthique et de déontologie propre à l'entreprise;

En considération de ce qui précède, les membres du conseil d'administration adoptent le code d'éthique et de déontologie qui suit:

1. DÉFINITIONS

1.1 Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ci-après, désignent:

a) « *Administrateur* »: un membre du Conseil, qu'il exerce ou non une fonction à temps plein, au sein de la Société;

b) « *Code* »: désigne le Code d'éthique et de déontologie de la Société du Palais des congrès de Montréal;

c) « *Comité* »: le comité de gouvernance et d'éthique du Conseil prévu par la loi sur la gouvernance des sociétés d'État;

d) « *Conflit d'intérêts* » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un Administrateur pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition ;

e) « *Conjoint* » : comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'un avec l'autre depuis plus d'un an ;

f) « *Conseil* » : désigne le conseil d'administration de la Société ;

g) « *Contrat* » : comprend un contrat projeté ;

h) « *Contrôle* » ou « *Contrôlent* » : désigne la détention directe ou indirecte, par une personne, de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs ;

i) « *Entreprise* » : désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques ; toutefois, cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société ;

j) « *Personnes liées* » : sont des personnes liées à un Administrateur, les personnes ayant un lien par :

- i. le sang ;
- ii. le mariage ;
- iii. l'union civile ;
- iv. l'union de fait ;
- v. l'adoption ;

aux fins du présent Code, lui sont également liées :

- vi. l'enfant d'une personne visée aux paragraphes II à IV ;
- vii. un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit ;
- viii. la personne à laquelle un Administrateur est associé ou la société de personnes dont il est associé ;
- ix. la personne morale dont l'Administrateur détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote ;
- x. la personne morale qui est contrôlée par l'Administrateur ou par une personne visée aux paragraphes I à IV et VI, ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement ;

toute personne qu'un Administrateur pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, de son statut, de son titre ou autre ;

k) « *Information confidentielle* » : toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique, qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un Administrateur, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe ;

l) « *Loi* » : désigne la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal, (L.R.Q., c. S-14.01), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion ;

m) « *Règlement* » : désigne le règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté dans le cadre de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c M-30, a 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c. 6, a. 1) ;

n) « *Société* » : désigne la Société du Palais des congrès de Montréal.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 2.1 Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses Administrateurs.
- 2.2 Le présent Code a aussi pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.
- 2.3 Le présent Code s'applique aux Administrateurs et au président-directeur général. Les Administrateurs et le président-directeur général sont également assujettis au Règlement. En cas de divergence entre la Loi, le Code et le Règlement, les dispositions les plus exigeantes doivent s'appliquer.
- 2.4 Le présent Code est établi conformément à la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État et au Règlement. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.
- 2.5 Le Conseil approuve le présent Code, sur recommandation du Comité qui en assure la révision.
- 2.6 Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.
- 2.7 La Société prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs dans le cadre de l'application du présent Code.

3. PRINCIPES D'ÉTHIQUE

- 3.1 L'Administrateur est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société dans le meilleur intérêt du Québec. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Leur contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

- 3.2 L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévues par la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État, le Règlement, lequel fait partie intégrante du présent Code, selon le cas, ainsi que ceux établis par le présent Code.

Un membre doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

- 3.3 L'Administrateur doit collaborer avec le président du Conseil ou le Comité sur une question d'éthique ou de déontologie, lorsqu'il est prié de le faire.
- 3.4 Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société.

Il a le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent Code, aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixées par la Société. Il doit également se

tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.

- 3.5 L'Administrateur qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de conflits d'intérêts. Dans le cas où le présent Code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi la Société peut raisonnablement s'attendre du comportement d'un Administrateur dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que les intérêts qu'il détient dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à la Société.
- 3.6 Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles ou les conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.
- 3.7 L'Administrateur doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.
- 3.8 L'Administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.
- 3.9 L'Administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

4. RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

- 4.1 Un membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre représentant ou lié à un groupe d'intérêts particuliers de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

- 4.2 Un membre doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer au président du Conseil tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

- 4.3 Un membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du Conseil et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Cette déclaration doit être faite dans les 30 jours suivant sa nomination de même que le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction.

4.4 Un membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

4.5 Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donateur ou à l'État.

4.6 Un membre n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci, conformément à l'article 11.1 de la *Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal*.

4.7 Un membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures à la Société.

4.8 Un membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou entreprise avec laquelle la Société avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de son mandat, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

4.9 L'Administrateur est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues

par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

4.10 L'Administrateur se doit de respecter les restrictions et d'appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle.

- Il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître;
- S'il utilise un système de courrier électronique, il doit se conformer à toutes les pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'information par ce système. Il ne doit pas acheminer à quiconque l'Information confidentielle qu'il reçoit de la Société par ce système;
- Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès. Ces mesures sont notamment de:
 - ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'Informations confidentielles;
 - prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents;
 - éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des Informations confidentielles;
 - identifier, sur les documents susceptibles de circuler, le fait qu'ils contiennent de l'Information confidentielle qui doit être traitée en conséquence;
 - se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'Administrateur.

- 4.11 Les informations fournies par un membre en application du présent Code sont confidentielles.
- 4.12 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.3, ne peut être déterminant.

5. MISE EN ŒUVRE DU CODE

- 5.1 Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'Administrateur. Il s'engage à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Il doit de plus confirmer annuellement son adhésion au Code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur de consulter le Comité.

- 5.2 Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.
- 5.3 Le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent Code à l'égard du président du Conseil et des autres Administrateurs nommés par le gouvernement.
- 5.4 Le Comité peut, aux conditions qu'il détermine, dispenser un Administrateur d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent Code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la Loi et du Règlement sont respectées.

- 5.5 Le Comité peut donner des avis aux Administrateurs sur l'interprétation des dispositions du présent Code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

- 5.6 Le Comité doit :

- a) réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation ;
- b) engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du code d'éthique et de déontologie ;
- c) assurer la formation et l'information des Administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code ;
- d) donner son avis et fournir son soutien au Conseil et à tout Administrateur confronté à une situation problématique ;
- e) traiter toute demande d'information relative au présent Code ;
- f) faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent Code.

6. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

- 6.1 Un membre à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec ou sans rémunération, par le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

L'autorité compétente fait part à l'Administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

L'Administrateur peut, dans les 7 jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au Comité. Il peut également demander d'être entendu par le Comité à ce sujet.

- 6.2 Les sanctions qui peuvent être imposées à un membre sont la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
- 6.3 Sur conclusion que l'Administrateur a contrevenu à la Loi, au Règlement ou au présent Code, le secrétaire général du Conseil exécutif lui impose l'une ou l'autre des sanctions susmentionnées.

En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un membre, celle-ci ne peut être imposée que par le gouvernement.

- 6.4 L'Administrateur doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent Code.

Entrée en vigueur

Le présent Code entre en vigueur le 30 octobre 2008.

ANNEXE 2

CODE D'ÉTHIQUE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

INTRODUCTION

Les employés de la Société du Palais des congrès de Montréal (ci-après la Société) répondent aux lois et règlements qui prévalent dans la Fonction publique québécoise. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils sont amenés à gérer des deniers publics, à transmettre et à promouvoir une image positive et agréable de Montréal et du Québec, à négocier avec de nombreux partenaires œuvrant dans diverses industries du secteur touristique et à répondre aux besoins et exigences d'une clientèle émanant des domaines financier, industriel, scientifique, touristique, culturel ou humanitaire. La réputation d'excellence du Palais des congrès dépend donc de l'engagement de son personnel à adopter un comportement témoignant d'une éthique élevée dans l'ensemble de ses activités professionnelles.

Le présent code d'éthique contient des règles de conduite visant à un double objectif : non seulement elles contribuent à l'atteinte des buts de l'entreprise, mais elles se veulent aussi un outil favorisant l'épanouissement professionnel des employés de la Société. Celle-ci réitère son engagement en vue de créer un milieu de travail où prévaut le respect d'autrui. Il s'en dégage ainsi un accord mutuel entre la Société et ses employés dont chacun tire parti. Conséquemment, tout membre du personnel a la responsabilité de saisir la portée et de voir à l'application du présent code.

Toutefois, il serait illusoire de prétendre être en mesure de prévoir toutes les situations qui pourraient se présenter et d'établir les directives à suivre dans tous les cas. Il existe des politiques et des pratiques en vigueur au Palais de même que des normes de

conduite qui relèvent du sens commun et de la conduite publique. En cas de doute, chacun a la possibilité mais aussi le devoir de s'y référer. Par ailleurs, si l'ambiguïté persiste, l'employé doit consulter son supérieur hiérarchique ou la Direction des ressources humaines.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

ENGAGEMENT

Le personnel constitue l'actif le plus précieux de la Société. C'est grâce à la contribution de chacun de ses employés qu'au fil des ans, elle parvient à atteindre ses objectifs organisationnels. À cet égard, la Société, en tant qu'employeur, est d'autant plus concernée par la promotion et le maintien d'un environnement de travail sain favorisant l'épanouissement professionnel de tous ses employés.

Dans cette optique, plusieurs engagements ont été pris à l'égard des employés :

- De prime abord, la Société s'engage à respecter les droits et libertés de la personne, à n'exercer aucune forme de discrimination en fonction de la race, de la couleur, du sexe ; en cas de grossesse ; selon l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi ; fondée sur la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.
- Également, la Société s'engage à protéger la dignité, l'honneur et la réputation de ses employés. Dans aucun cas le harcèlement ne sera toléré sur les lieux de travail. On entend par harcèlement une conduite se manifestant par des paroles, des actes ou des gestes répétés de nature vexatoire ou méprisante.

Il peut s'agir de harcèlement de nature sexuelle, ou autre.

- Par ailleurs, la Société s'engage à se conformer aux lois et règlements concernant la divulgation des renseignements personnels, et à respecter la vie privée des membres de son personnel. À cet égard, elle veillera à préserver la confidentialité des dossiers de ses employés.
- De plus, la Société veillera à adopter et promouvoir les normes de santé et sécurité les plus strictes et à respecter la législation en la matière.
- Enfin, la Société s'engage à encourager le perfectionnement et la formation de son personnel afin de pourvoir à ses besoins actuels et futurs.

RESPONSABILITÉS

- Tous les membres du personnel de la Société doivent prendre connaissance des engagements mentionnés précédemment et s'assurer de bien comprendre leur portée. Par ailleurs, ils doivent contribuer à leur respect et participer à leur application. Ceci fait appel à la volonté de chaque employé de concourir au développement et au maintien d'un climat de travail favorable non seulement à l'atteinte des objectifs de l'entreprise, mais également à l'épanouissement collectif et individuel.
- Les employés de la Société doivent être disponibles et assidus. C'est-à-dire qu'ils doivent être en mesure d'assumer adéquatement leurs responsabilités pour toute la durée de leur horaire de travail et ne peuvent, à cet effet, accepter un deuxième emploi si cela implique des incidences sur leur assiduité ou leur rendement.
- Dans aucun cas le harcèlement ne sera toléré sur les lieux de travail. On entend par harcèlement une conduite se manifestant par des paroles, des actes ou des gestes répétés de nature vexatoire ou méprisante. Il peut s'agir de harcèlement de nature sexuelle, ou autre.
- Les employés de la Société doivent s'acquitter de leurs mandats avec compétence, en faisant preuve d'un professionnalisme soutenu et en dispensant le service demandé de façon appropriée, suffisante et

satisfaisante, tant pour les clientèles internes qu'externes. Dans ce dessein, il est essentiel qu'ils utilisent d'une façon éclairée et profitable les ressources humaines, matérielles et financières de la Société, qu'ils profitent des connaissances disponibles pour réaliser leurs mandats et qu'ils accomplissent leurs fonctions avec une volonté constante de contribuer à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de la Société.

RELATIONS AVEC LES TIERS

Afin d'optimiser sa contribution au développement touristique de la région de Montréal et du Québec, il est primordial que la Société ait une réputation irréprochable. Il va sans dire que les relations qu'elle entretient avec sa clientèle, ses fournisseurs, partenaires et concurrents ont une très grande incidence sur la renommée et, éventuellement, le succès de la Société. Conséquemment, celle-ci s'est dotée des normes déontologiques les plus rigoureuses en ce qui concerne ses relations externes.

RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

L'ensemble du personnel doit s'assurer d'offrir un service à la clientèle courtois et efficace. De même, il doit être en mesure de fournir un service qui se distingue par la qualité et la précision de l'information octroyée. Ceci sous-entend que les employés font tout ce qui est en leur pouvoir pour transmettre à la clientèle une réponse fiable à toute demande d'information non confidentielle et pour laquelle cette clientèle est en droit d'obtenir une réponse. Par ailleurs, les employés doivent exprimer une volonté et une motivation visant l'amélioration continue du service. Enfin, chaque employé doit s'empresse de traiter les dossiers qui lui sont confiés avec promptitude, surtout si ceux-ci concernent directement la clientèle.

RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS, PARTENAIRES ET CONCURRENTS

CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'ensemble du personnel doit s'abstenir de prendre part à toute activité qui pourrait biaiser son jugement ou son objectivité dans le cadre de ses fonctions habituelles à la Société. Les employés doivent s'assurer de faire preuve d'une objectivité irréprochable, c'est-à-dire d'être en mesure de prendre la décision qui s'avère la plus profitable pour la Société, sans tenir compte de leurs prédispositions personnelles, par exemple à l'égard d'un client, d'un partenaire ou d'un fournisseur. Étant souvent appelés à fournir des renseignements sur différentes entreprises du secteur touristique tels les restaurants et les hôtels, les employés doivent rester objectifs en tentant de favoriser de façon égale, auprès de la clientèle du Palais des congrès, l'ensemble des partenaires de l'industrie.

Ils doivent également éviter les situations où leur intérêt personnel l'emporte ou risque de l'emporter sur l'intérêt de l'entreprise. Il peut s'agir, entre autres, d'une situation où eux-mêmes ou un membre de leur famille ont une participation financière importante, détiennent des parts, occupent un poste d'autorité, font partie du conseil d'administration, etc., auprès d'une entreprise qui traite, qui cherche à traiter ou qui est en concurrence avec la Société. Afin de protéger la crédibilité de l'organisation, tout employé doit signaler à ses supérieurs toute situation présentant pour lui un conflit d'intérêts réel ou apparent (les situations où un observateur serait raisonnablement en mesure de supposer un conflit d'intérêts potentiel) afin que soient déterminées les mesures à prendre à cet égard.

Afin d'éviter tout conflit ou apparence de conflit d'intérêts, un employé du Palais des congrès ne peut occuper un autre emploi, avec ou sans rémunération, auprès d'un client et de ses fournisseurs, d'un fournisseur du Palais, d'un partenaire d'affaires ou d'un locataire du Palais. Cette interdiction vaut pour tout type de travail, quelles qu'en soient la nature et la durée.

CADEAUX, DIVERTISSEMENTS, SOMMES D'ARGENT

Les employés doivent éviter toute forme de corruption ou de tentative de corruption. En conséquence, ils refusent toute somme d'argent ou bénéfice autre que le salaire versé par leur employeur pour l'exercice de leurs fonctions et qui pourrait influencer leurs décisions professionnelles. Par ailleurs, aucun membre de la Société ne doit tenter de corrompre une personne ou organisation avec laquelle il traite. Le choix d'un fournisseur doit être effectué uniquement sur la base du service offert, de la qualité, du prix et de son avantage comparatif.

Toutefois, il n'est pas interdit d'offrir ou d'accepter des cadeaux ou divertissements, d'une valeur minimale, appropriés dans les circonstances et non concomitants à une négociation, si aucune obligation ne découle ou ne semble découler de ce geste.

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Le président-directeur général est le représentant officiel de la Société auprès des médias. En son absence ou en cas d'incapacité d'agir, c'est le vice-président aux finances et à l'administration qui agit comme porte-parole officiel. Sont également porte-parole les employés désignés de la Direction du marketing et des communications pour répondre aux questions et aux demandes des médias. Au besoin, et pour des fins particulières, le président-directeur général peut désigner un employé pour agir comme porte-parole. Il est interdit à tout employé non autorisé d'agir comme porte-parole de la Société et de communiquer avec les médias.

De ce fait, tout employé qui reçoit une demande d'information ou de commentaire de la part d'un média doit automatiquement se référer à la Direction du marketing et des communications. De plus, tout employé doit s'assurer de ne pas compromettre la Société de quelque façon que ce soit, par exemple en utilisant son papier à en-tête pour émettre une opinion personnelle.

PROTECTION DES BIENS DE LA SOCIÉTÉ

BIENS MATÉRIELS

Les employés doivent s'assurer de protéger les biens qui sont mis à leur disposition par la Société dans le cadre de leurs fonctions. De ce fait, ils doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que ces biens ne sont pas altérés, volés, sabotés ou utilisés à des fins pour lesquelles ils n'ont pas été conçus.

Tous les biens fournis par la Société doivent être utilisés seulement pour servir son intérêt. Par ailleurs, il est interdit de les emprunter, de les prêter ou de les détruire sans une autorisation explicite en ce sens.

BIENS INTELLECTUELS

Les biens intellectuels de la Société tels que les droits d'auteur et les marques de commerce doivent être protégés par les employés. Étant donné que la Société peut être amenée à utiliser la propriété intellectuelle (logiciels, documents) appartenant à d'autres compagnies, il est primordial que les employés respectent la licence qui régit une telle utilisation.

INFORMATION CONFIDENTIELLE

Tout employé est tenu de protéger l'intégrité des faits ou les renseignements dont il prend connaissance dans l'exercice de ses fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel. On entend par confidentiel un renseignement de nature industrielle, financière, commerciale, scientifique ou technique, qui appartient à la Société et dont la divulgation aurait pour effet d'entraver la négociation d'un contrat, de causer des pertes à la Société ou de procurer un avantage appréciable à un tiers. Également, tous sont tenus de respecter la confidentialité des renseignements personnels, c'est-à-dire les renseignements qui concernent une personne physique et qui permettent de l'identifier. Ces informations ne doivent donc pas être divulguées, intentionnellement ou par inadvertance, à quiconque n'est pas autorisé à l'obtenir (l'information ne doit être transmise que si elle est essentielle aux fins du travail). De plus, les employés doivent refuser, pour eux-mêmes et pour toute autre personne, d'accorder,

de solliciter ou d'accepter une faveur ou un avantage indu en échange d'une information disponible dans le cadre de leur travail.

Lorsqu'une information semble potentiellement confidentielle, il est de la responsabilité de tout membre du personnel d'obtenir confirmation de son caractère privé ou public avant de prendre la décision de la divulguer. Pour ce faire, il doit se référer à son supérieur ou à la Direction des ressources humaines.

Avec le perfectionnement des télécommunications, les employés se doivent de protéger les informations de nature confidentielle par un usage éclairé et réfléchi des nouvelles technologies telles qu'Internet et le courrier électronique.

Enfin, lorsqu'un employé quitte la Société du Palais des congrès de Montréal, il se doit de préserver la confidentialité de l'information dont il a pu prendre connaissance dans le cadre de ses fonctions.

CONFORMITÉ ET APPLICATION

Tout manquement au code d'éthique de la Société peut entraîner le recours à des mesures disciplinaires, y compris le congédiement.

Tout employé doit se référer à une instance supérieure lorsqu'il ressent quelque doute quant à la conformité d'un acte qu'il s'apprête à poser. Cette approche fait ainsi appel au jugement et au sens des responsabilités de chacun dans l'exercice quotidien de ses fonctions.

Rappelons également que l'employé membre d'une corporation professionnelle visée par le Code des professions du Québec est tenu, outre le présent code d'éthique, de respecter le code de déontologie de sa profession.

PROCÉDURE DE DIVULGATION

Si un membre du personnel a connaissance ou soupçonne que des actes dérogatoires au présent code d'éthique ont été commis, il doit immédiatement le signaler. Le signalement se fera par l'envoi d'un formulaire de divulgation anonyme transmis par intranet ou par la poste à l'attention du président du comité de gouvernance et d'éthique.

PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Les plaintes reçues seront ensuite examinées par le comité de gouvernance et d'éthique qui, le cas échéant, fera enquête, déterminera les actions à entreprendre et assurera le suivi du traitement des plaintes.

REDDITION DE COMPTES

Le rapport annuel de la Société rendra compte des plaintes reçues au cours de l'année ainsi que des actions qui ont été entreprises pour régler les problématiques liées à l'éthique.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Code entre en vigueur en décembre 2017.

INDEX DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

FAITS SAILLANTS 2017-2018

- 2 Faits saillants 2017-2018
- 3 Occupation de la superficie – 1^{er} trimestre
- 3 Occupation de la superficie – 2^e trimestre
- 4 Occupation de la superficie – 3^e trimestre
- 4 Occupation de la superficie – 4^e trimestre

SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2019

- 11 Enjeu 1
- 20 Enjeu 2
- 24 Enjeu 3

LA REVUE DE L'ANNÉE

- 28 Événements tenus en 2017-2018
- 28 Ententes conclues en 2017-2018

Performance globale

- 30 Total des revenus autonomes de 2013-2014 à 2017-2018
- 31 Total des revenus autonomes au pi² de 2013-2014 à 2017-2018
- 31 Total des événements de 2013-2014 à 2017-2018
- 32 Répartition des revenus autonomes par marché en 2017-2018
- 32 Répartition des événements par marché en 2017-2018
- 32 Total du nombre de participants de 2013-2014 à 2017-2018
- 33 Répartition du nombre total de participants par marché en 2017-2018
- 33 Retombées économiques totales de 2013-2014 à 2017-2018
- 33 Nombre total de nuitées de 2013-2014 à 2017-2018
- 34 Événements majeurs – Congrès
- 35 Événements majeurs – Expositions commerciales
- 35 Événements majeurs – Expositions publiques
- 35 Événements majeurs – Conférences, réunions et galas

Marché des congrès

- 38 Revenus autonomes de 2013-2014 à 2017-2018
- 38 Revenus autonomes au pi² de 2013-2014 à 2017-2018
- 39 Nombre total d'événements de 2013-2014 à 2017-2018
- 39 Nombre total de participants de 2013-2014 à 2017-2018
- 40 Retombées économiques de 2013-2014 à 2017-2018
- 40 Nombre total de nuitées de 2013-2014 à 2017-2018

Marché des expositions

- 42 Revenus autonomes de 2013-2014 à 2017-2018
- 42 Revenus autonomes au pi² de 2013-2014 à 2017-2018
- 42 Nombre total d'événements de 2013-2014 à 2017-2018
- 43 Nombre total de participants de 2013-2014 à 2017-2018
- 43 Retombées économiques de 2013-2014 à 2017-2018

Marché des conférences, des réunions et des galas

- 44 Revenus autonomes de 2013-2014 à 2017-2018
- 45 Revenus autonomes au pi² de 2013-2014 à 2017-2018
- 45 Nombre total d'événements de 2013-2014 à 2017-2018

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 51 Reddition de comptes en matière de développement durable

LA GOUVERNANCE

- 70 La présence des administrateurs aux réunions du conseil et de ses comités
- 71 Résultats des mesures d'étalonnage de la Société au 31 mars 2017
- 73 Les cinq plus hauts salariés et membres de la direction

LES RESSOURCES HUMAINES

- 76 Embauche totale au cours de la période 2017-2018
- 76 Nombre d'employés réguliers en poste au 31 mars 2018
- 77 Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées
 - Embauche des membres des groupes cibles en 2017-2018
 - Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi
 - Évolution de la représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année
- 78 — Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier – Résultats par catégorie d'emploi à la fin mars 2018
- 78 Femmes
 - Taux d'embauche des femmes en 2017-2018 par statut d'emploi
- 79 — Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2018
- 79 Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi
 - Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)
 - Autres mesures ou actions
- 80 L'effectif
 - L'effectif en poste au 31 mars 2018
 - L'effectif utilisé au 31 mars 2018
 - Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier
 - Nombre d'employés par catégorie d'emploi ayant pris leur retraite
- 81 Formation
 - Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité
 - Évolution des dépenses en formation
 - Jours de formation selon les catégories d'emploi

(suite page suivante)

(suite de l'index des tableaux et des graphiques)

AUTRES EXIGENCES LÉGALES

- 83 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration
- Comité permanent et mandataire
 - Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique institutionnelle
 - Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011
- 84 Protection des renseignements personnels et accès à l'information
- Nombre total de demandes reçues
 - Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais
 - Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue
- 85 — Demandes d'accès à l'information – du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018
- 86 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics – Reddition de comptes
- 87 Reddition de comptes sur la tarification

- 88 Coûts prévus et coûts réels des ressources informationnelles en 2017-2018
- 88 Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles
- 89 Contrats de services
- Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018
- 89 Gestion et contrôle des effectifs
- Répartition de l'effectif pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

LES ÉTATS FINANCIERS

- 94 État des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2018
- 95 État de la situation financière au 31 mars 2018
- 96 État de la variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 mars 2018
- 97 État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2018

PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

1001, place Jean-Paul-Riopelle

Administration

159, rue Saint-Antoine Ouest, 9^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1H2 Canada

Tél. : 514 871-8122

Tél. sans frais : 1 800 268-8122

Télé. : 514 871-3188

info@congresmtl.com
congresmtl.com

Rapport annuel 2017-2018

Dépôt légal, 3^e trimestre 2018

Bibliothèque nationale du Québec

978-2-550-81807-6

Direction du marketing et des communications

Rédaction, révision et design : Samarkand

Photo : Stéphane Poulin (couverture)

Imprimé au Canada



congresmtl.com

